

**PROGRAMME OPÉRATIONNEL AU TITRE DE  
L'OBJECTIF "INVESTISSEMENT POUR LA  
CROISSANCE ET L'EMPLOI"**

CCI	2014FR16M2OP005
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et massif du Jura 2014-2020
Version	8.0
Première année	2014
Dernière année	2022
Éligible à compter du	1 janv. 2014
Éligible jusqu'au	31 déc. 2023
Usage de l'article 96, paragraphe 8, du RPDC	
Modification importante (nécessitant l'approbation de la CE - cf. art. 96 du RPDC)	✓
Approuvé par le comité de suivi	✓
Justification de la modification	La présente demande de modification porte sur les points suivants : *intégration de l'enveloppe financière 2022 de REACT EU et modifications des valeurs des indicateurs associés. *modification des valeurs cibles des indicateurs de réalisations du PO 2014-2020 suite à l'identification d'erreurs matérielles et de définition des cibles
N° de la décision CE	C(2022)5741
Date de la décision CE	3 août 2022
Numéro de la décision de modification de l'État membre	
Date de la décision de modification de l'État membre	
Date d'entrée en vigueur de la décision de modification de l'État membre	
Régions NUTS couvertes par le programme opérationnel	FR43 - Franche-Comté FR711 - Ain

# 1. STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

.....	11
1.1 STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE.....	11
1.2 JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIÈRE .....	44
<b>2. AXES PRIORITAIRES.....</b>	<b>53</b>
<b>2.A DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....</b>	<b>53</b>
2.A.1 AXE PRIORITAIRE .....	53
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT).....	53
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION .....	55
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	55
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	55
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	57
2.A.6.1 <i>Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</i> .....	57
2.A.6.2 <i>Principes directeurs régissant la sélection des opérations</i> .....	58
2.A.6.3 <i>Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</i> .....	59
2.A.6.4 <i>Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</i> .....	59
2.A.6.5 <i>Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</i> .....	60
<i>Priorité d'investissement</i> .....	60
<i>1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&amp;I) et les capacités à développer l'excellence en R&amp;I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen</i> .....	60
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	60
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	60
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	63
2.A.6.1 <i>Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</i> .....	63
2.A.6.2 <i>Principes directeurs régissant la sélection des opérations</i> .....	65
2.A.6.3 <i>Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</i> .....	66
2.A.6.4 <i>Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</i> .....	66
2.A.6.5 <i>Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</i> .....	67
<i>Priorité d'investissement</i> .....	67
<i>1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&amp; I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des groupes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales,</i>	

<i>ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé</i> .....	67
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	68
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	68
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	70
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	70
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	72
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	72
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	73
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	73
<b>Priorité d'investissement</b> .....	73
<b>3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises</b> .....	73
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	73
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	73
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	76
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	76
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	78
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	79
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	79
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	80
<b>Priorité d'investissement</b> .....	80
<b>3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation</b> .....	80
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13.....	80
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE .....	80
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION .....	81
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE).....	82
2.A.1 AXE PRIORITAIRE .....	83
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT).....	83
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION .....	83
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	83
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	84
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	86
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	86
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	89
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	89
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	89
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	90
<b>Priorité d'investissement</b> .....	90

<b>2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)</b> .....	90
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13 .....	90
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE .....	90
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION .....	91
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	92
2.A.1 AXE PRIORITAIRE .....	93
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT) .....	93
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION .....	93
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	93
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	94
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE) .....	96
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	96
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	99
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	100
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	101
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	101
<b>Priorité d'investissement</b> .....	101
<b>4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables</b> .....	101
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	101
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	101
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE) .....	104
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	104
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	106
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	107
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	108
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	108
<b>Priorité d'investissement</b> .....	108
<b>4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement</b> .....	108
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	108
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	108
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE) .....	110
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	110
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	112
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	113
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	113
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	113
<b>Priorité d'investissement</b> .....	113

<b>4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer</b>	<b>113</b>
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13	113
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE	114
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION	114
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE)	115
2.A.1 AXE PRIORITAIRE	117
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT)	117
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION	117
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT	117
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	118
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE)	121
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b>	<b>121</b>
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b>	<b>124</b>
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b>	<b>126</b>
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b>	<b>126</b>
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b>	<b>126</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	<b>126</b>
<b>10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises</b>	<b>126</b>
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13	126
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE	127
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION	127
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE)	128
2.A.1 AXE PRIORITAIRE	129
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT)	129
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION	130
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT	131
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	131
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE)	134
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b>	<b>134</b>
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b>	<b>135</b>
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b>	<b>135</b>
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b>	<b>135</b>
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b>	<b>136</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	<b>136</b>

<i>6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit.....</i>	<i>136</i>
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	136
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	136
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	139
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires.....</b>	<i>139</i>
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations .....</b>	<i>140</i>
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) .....</b>	<i>141</i>
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant).....</b>	<i>141</i>
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région .....</b>	<i>141</i>
<b>Priorité d'investissement .....</b>	<i>141</i>
<i>9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales.....</i>	<i>141</i>
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13 .....	141
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE .....	142
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION .....	142
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE).....	143
2.A.1 AXE PRIORITAIRE .....	144
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT).....	144
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION .....	145
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	145
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	145
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	148
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires.....</b>	<i>148</i>
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations .....</b>	<i>149</i>
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) .....</b>	<i>150</i>
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant).....</b>	<i>150</i>
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région .....</b>	<i>150</i>
<b>Priorité d'investissement .....</b>	<i>150</i>
<i>3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation .....</i>	<i>150</i>
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	151
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	151
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE).....	153
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires.....</b>	<i>153</i>
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations .....</b>	<i>156</i>
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) .....</b>	<i>157</i>
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant).....</b>	<i>157</i>
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région .....</b>	<i>157</i>
<b>Priorité d'investissement .....</b>	<i>157</i>

<b>6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel</b> .....	157
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13 .....	158
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE .....	158
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION .....	159
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	160
2.A.1 AXE PRIORITAIRE .....	161
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT) .....	161
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION .....	161
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	161
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	162
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE) .....	167
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	167
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	173
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	174
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	174
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	175
<b>Priorité d'investissement</b> .....	175
<b>13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</b> .....	175
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13 .....	175
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE .....	176
2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION .....	176
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	177
2.A.1 AXE PRIORITAIRE .....	179
2.A.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU D'UN FONDS (LE CAS ÉCHÉANT) .....	179
2.A.3 FONDS, CATÉGORIE DE RÉGIONS ET BASE DE CALCUL DU SOUTIEN DE L'UNION .....	179
2.A.4 PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT .....	179
2.A.5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	180
2.A.6 ACTIONS À SOUTENIR AU TITRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT CHOISIE) .....	182
<b>2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires</b> .....	182
<b>2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations</b> .....	183
<b>2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)</b> .....	184
<b>2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)</b> .....	184
<b>2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région</b> .....	184
<b>Priorité d'investissement</b> .....	184
<b>13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</b> .....	184
2.A.7 INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS THÉMATIQUES N°S 1 À 7 ET 13 .....	184
2.A.8 CADRE DE PERFORMANCE .....	185

2.A.9 CATÉGORIES D'INTERVENTION .....	185
2.A.10 RÉSUMÉ DE L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, Y COMPRIS, SI NÉCESSAIRE, DES ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS QUI PARTICIPENT À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) (PAR AXE PRIORITAIRE).....	186
<b>2.B DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>187</b>
2.B.1 AXE PRIORITAIRE.....	187
2.B.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION (LE CAS ÉCHÉANT).....	187
2.B.3 FONDS ET CATÉGORIE DE RÉGION .....	187
2.B.4 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	187
2.B.5 INDICATEURS DE RÉSULTAT .....	188
2.B.6 ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTION ESCOMPTÉE DE CELLES-CI À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	188
2.B.6.1 <i>Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques</i> .....	188
2.B.6.2 <i>Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats</i> .....	191
2.B.7 CATÉGORIES D'INTERVENTION (PAR AXE PRIORITAIRE).....	191
2.B.1 AXE PRIORITAIRE.....	192
2.B.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION (LE CAS ÉCHÉANT).....	192
2.B.3 FONDS ET CATÉGORIE DE RÉGION .....	192
2.B.4 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	192
2.B.5 INDICATEURS DE RÉSULTAT .....	193
2.B.6 ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTION ESCOMPTÉE DE CELLES-CI À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	193
2.B.6.1 <i>Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques</i> .....	193
2.B.6.2 <i>Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats</i> .....	196
2.B.7 CATÉGORIES D'INTERVENTION (PAR AXE PRIORITAIRE).....	196
2.B.1 AXE PRIORITAIRE.....	197
2.B.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION (LE CAS ÉCHÉANT).....	197
2.B.3 FONDS ET CATÉGORIE DE RÉGION .....	197
2.B.4 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	197
2.B.5 INDICATEURS DE RÉSULTAT .....	198
2.B.6 ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTION ESCOMPTÉE DE CELLES-CI À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	198
2.B.6.1 <i>Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques</i> .....	198
2.B.6.2 <i>Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats</i> .....	200
2.B.7 CATÉGORIES D'INTERVENTION (PAR AXE PRIORITAIRE).....	200
2.B.1 AXE PRIORITAIRE.....	200
2.B.2 JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION (LE CAS ÉCHÉANT).....	201
2.B.3 FONDS ET CATÉGORIE DE RÉGION .....	201
2.B.4 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	201
2.B.5 INDICATEURS DE RÉSULTAT .....	202
2.B.6 ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTION ESCOMPTÉE DE CELLES-CI À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (PAR AXE PRIORITAIRE) .....	202
2.B.6.1 <i>Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques</i> .....	202
2.B.6.2 <i>Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats</i> .....	203
2.B.7 CATÉGORIES D'INTERVENTION (PAR AXE PRIORITAIRE).....	204
<b>3. PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>205</b>
3.1 ENVELOPPE FINANCIÈRE ENVISAGÉE POUR CHACUN DES FONDS ET MONTANTS POUR LA RÉSERVE DE PERFORMANCE .....	205
3.2 ENVELOPPE FINANCIÈRE TOTALE PAR FONDS ET COFINANCEMENT NATIONAL (EN €).....	206
TABLEAU 18A: PLAN DE FINANCEMENT .....	206



TABLEAU 18B: INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (IEJ) – DOTATIONS SPÉCIFIQUES AU FSE, À REACT-EU AU TITRE DU FSE ET À L'IEJ, À REACT-EU AU TITRE DE L'IEJ (LE CAS ÉCHÉANT).....	207
TABLEAU 18C: VENTILATION DU PLAN DE FINANCEMENT PAR AXE PRIORITAIRE, FONDS, CATÉGORIE DE RÉGION ET OBJECTIF THÉMATIQUE .....	207
TABLEAU 19: MONTANT INDICATIF DU SOUTIEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	208
<b>4. APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....</b>	<b>209</b>
4.1 DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX (LE CAS ÉCHÉANT).....	209
4.2 ACTIONS INTÉGRÉES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE (LE CAS ÉCHÉANT) .....	209
4.3 INSTRUMENTS D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉS (ITI) (LE CAS ÉCHÉANT).....	212
4.4 MODALITÉS DES ACTIONS INTERRÉGIONALES ET TRANSNATIONALES, AU SEIN DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL, FAISANT PARTICIPER DES BÉNÉFICIAIRES ÉTABLIS DANS AU MOINS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE (LE CAS ÉCHÉANT).....	212
4.5 CONTRIBUTION DES ACTIONS PRÉVUES AU TITRE DU PROGRAMME AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES, EN FONCTION DES BESOINS DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME, IDENTIFIÉS PAR L'ÉTAT MEMBRE (LE CAS ÉCHÉANT).....	212
<b>5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE.....</b>	<b>214</b>
5.1 ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE .....	214
5.2 STRATÉGIE VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE ET, LE CAS ÉCHÉANT, CONTRIBUTION À L'APPROCHE INTÉGRÉE DÉFINIE DANS L'ACCORD DE PARTENARIAT .....	214
TABLEAU 22: ACTIONS EN VUE DE RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE .....	215
<b>6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES QUI SOUFFRENT DE HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES GRAVES ET PERMANENTS (LE CAS ÉCHÉANT).....</b>	<b>216</b>
<b>7. AUTORITÉS ET ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT, ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS.....</b>	<b>217</b>
7.1 AUTORITÉS ET ORGANISMES COMPÉTENTS.....	217
7.2 PARTICIPATION DES PARTENAIRES CONCERNÉS .....	217
7.2.1 <i>Mesures prises pour associer les partenaires concernés à l'élaboration du programme opérationnel et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme</i> .....	217
7.2.2 <i>Subventions globales (pour le FSE et REACT-EU au titre du FSE, le cas échéant) (pour le FSE, le cas échéant)</i> .....	226
7.2.3 <i>Allocation dédiée au renforcement des capacités (pour le FSE et REACT-EU au titre du FSE, le cas échéant) (pour le FSE, le cas échéant)</i> .....	226
<b>8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER, LE FEAMP ET D'AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UNION OU NATIONAUX, AINSI QU'AVEC LA BEI .....</b>	<b>227</b>
<b>9. CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>234</b>
9,1 CONDITIONS EX ANTE.....	234
TABLEAU 24: CONDITIONS EX-ANTE APPLICABLES ET ÉVALUATION DE LEUR RESPECT .....	234
9.2 DESCRIPTION DES ACTIONS À ENTREPRENDRE AFIN DE REMPLIR LES CONDITIONS EX ANTE, ORGANISMES RESPONSABLES ET CALENDRIER .....	256
<b>10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>260</b>
<b>11. PRINCIPES HORIZONTAUX.....</b>	<b>264</b>
11.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	264

11.2 ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION .....	266
11.3 ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.....	268
<b>12. ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT.....</b>	<b>271</b>
12.1 GRANDS PROJETS À METTRE EN ŒUVRE DURANT LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION .....	271
12.2 CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL .....	272
12.3 PARTENAIRES CONCERNÉS PRENANT PART À L'ÉLABORATION DU PROGRAMME .....	272
<b>DOCUMENTS.....</b>	<b>282</b>
PRÉSENTATION DES ANNEXES PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION ÉTABLISSANT LE MODÈLE DU PROGRAMME.....	282
<b>RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....</b>	<b>283</b>

# **1. STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE**

## **1.1 Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale**

1.1.1 Description de la stratégie du programme en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

### **PRESENTATION DE LA FRANCHE-COMTE**

La Franche-Comté est une région qui s'étend sur 16 202 km<sup>2</sup> (soit 3% du territoire national métropolitain) et qui dispose d'une grande diversité de terroirs et d'activités. Profitant d'un patrimoine naturel remarquable (cours d'eau, lacs, montagnes, forêts), la Franche-Comté, encadrée par les deux massifs montagneux du Jura et des Vosges, est une terre de contrastes aux paysages boisés (2ème région française pour son taux de boisement, soit 43% du territoire) et façonnés par l'eau (5 350 km de cours d'eau). Elle s'attache à préserver ce patrimoine naturel, jamais loin des centres urbains, tout en rendant son territoire accessible.

Elle compte 230 km de frontière avec la Suisse.

La Région Franche-Comté s'étend sur 4 départements (Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort) et compte 1 173 000 habitants au 1er janvier 2011, soit une densité de population d'environ 72 habitants au km<sup>2</sup>.

#### **• Une économie à dominante industrielle et productive**

Parmi les premières régions industrielles de France, la Franche-Comté bénéficie d'une position de leader sur plusieurs secteurs industriels phares (automobile, mécanique et métallurgie, microtechniques dont horlogerie et lunetterie, forêt bois, agro-alimentaire, plasturgie, énergie).

Le tissu économique régional voit coexister de grands groupes industriels et un tissu dense de PME, dont de nombreux sous-traitants. L'économie de proximité est développée de manière relativement homogène sur le territoire (artisanat : 59 000

emplois, économie sociale et solidaire : plus de 43 000 emplois, services à la personne : 32 000 emplois).

La Franche-Comté est la 2ème région ouvrière de France, avec 29,5% des salariés (contre 12,5% en moyenne nationale) mais la 13ème région de France pour la part des cadres dans l'emploi effectif total (5,3% des salariés, contre 9,3% en moyenne nationale) :

Le relativement faible niveau de formation de la population active constitue une fragilité potentielle ; le taux de scolarisation en Franche-Comté est d'ailleurs inférieur à la moyenne nationale et de nombreux étudiants quittent le territoire, en cours ou en fin d'études.

La démographie salariale constitue également un enjeu fort, au sein des filières industrielles, globalement vieillissantes.

- **Un décrochage de l'économie et une situation de l'emploi en demi-teinte**

La Franche-Comté connaît une croissance du PIB équivalente à l'inflation depuis le milieu des années 2000, qui ne permet pas de créer des emplois de manière significative, y compris hors contexte de crise économique et financière. Cette absence de croissance s'explique par la spécialisation industrielle régionale sur des secteurs en récession depuis le début des années 2000 à l'échelle européenne, et du manque de dynamisme des autres secteurs (construction, commerce, services), qui ne parviennent pas à combler le déclin industriel.

Le sous-développement de certaines filières, habituellement considérées comme des relais de croissance potentiels (filières vertes et éco-industrie, TIC, services aux entreprises, tourisme), par rapport au niveau national, peut contribuer à expliquer ce décrochage relatif :

La situation en matière d'emploi est extrêmement contrastée sur le territoire : les zones d'emploi de Belfort- Montbéliard-Héricourt et Besançon concentrent 60% des 460.000 emplois régionaux. Par ailleurs, si le taux de chômage reste globalement inférieur à la moyenne nationale, il se révèle extrêmement variable, d'une zone d'emploi à l'autre : largement au-dessus de la moyenne nationale pour la zone « Belfort-Montbéliard-Héricourt », en lien avec la crise du secteur automobile et en-dessous de la moyenne nationale pour la zone frontalière suisse.

- **Une région ouverte vers l'extérieur**

De très nombreux échanges et coopérations avec les autres régions (notamment : Alsace, Bourgogne, Rhône-Alpes, Lorraine) aboutissent à la mise en place de projets structurants interrégionaux (pôles de compétitivité, fonds d'amorçage...).

Par ailleurs, la région compte plus de 23 000 travailleurs frontaliers avec des conséquences fortes sur l'économie locale (création de richesse dans l'économie résidentielle, difficultés de recrutement pour les entreprises en zone frontalière).

- **Une ruralité encore préservée et des pôles urbains en structuration**

La moitié de la croissance démographique régionale s'est concentrée, depuis 1999, dans les espaces périurbains. 45% de la population vit dans les aires urbaines de Besançon et Belfort/Montbéliard.

Toutefois, avec un territoire composée de très nombreuses communes (1785 communes), la ruralité se maintient mieux en Franche-Comté que dans le reste du territoire national ;

Le territoire urbain franc-comtois est multipolaire. Face à ce constat, les agglomérations de la région se structurent en « pôles métropolitains » (article 20 de la loi du 16 décembre 2010 et loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014).

Le Nord Franche-Comté a vocation à se structurer notamment autour des agglomérations de Belfort et Montbéliard. Plus largement, une unité géographique existe aujourd'hui, et s'étend sur trois départements (Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort). Il s'agit du plus grand pôle démographique et industriel continu sur l'axe Rhin-Rhône avec 135 000 emplois (30% de l'emploi régional) et environ 310 000 habitants. 9 communes sont identifiées au titre de la nouvelle géographie de la politique de la ville, dont 8 font partie des deux agglomérations pré-citées.

Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, constitué en syndicat mixte depuis janvier 2013, s'étend également sur trois départements (Doubs, Haute-Saône, Jura) et se compose des communautés d'agglomérations du Grand Besançon, du Grand Dole, de Vesoul, de l'Espace Communautaire de Lons-le-Saunier et de la Communautés de communes du Larmont. Il compte plus de 320 000 habitants et 151 000 emplois. 5 communes sont identifiées au titre de la nouvelle géographie de la politique de la ville.

- **Une attractivité insuffisante**

Le caractère rural et « multipolaire » de la Franche-Comté influe défavorablement sur son attractivité auprès des investisseurs exogènes. Par ailleurs, en raison d'un solde migratoire défavorable, la croissance démographique régionale est inférieure au niveau national, induisant un véritable risque de perte de compétences pour la Franche-Comté.

## **DESCRIPTION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME**

### ***A/ L'innovation et la compétitivité, moteurs dans le champ de la recherche et de l'économie***

La région Franche-Comté présente une structure économique industrielle forte : le poids de ce secteur en faisait la première région industrielle de France en 2009 (26,9% de l'emploi de la région) avec comme corollaire une part importante d'ouvriers dans la population active (32 %), en lien avec le système productif[1].

Le tissu industriel franc-comtois est ainsi caractérisé par la présence de nombreuses activités productives avec des filières traditionnelles de qualité (automobile, microtechniques, plasturgie, agroalimentaire...) soutenues par quatre pôles de compétitivité (Microtechniques, Véhicule du futur, Vitagora et Plastipolis) et également des filières émergentes (énergie, hydrogène, santé, éco-construction, services, industries créatives -350 entreprises et 2500 emplois à ce jour-,...).

Les grands groupes, dont les centres de décision sont souvent localisés hors du territoire, permettent à la région d'avoir des entreprises performantes, exportatrices et capables de mener leur propre R&D. Ils mobilisent un réseau de sous-traitants de proximité, PME-PMI dont le siège social est localisé en Franche-Comté mais qui sont fortement dépendantes de leurs donneurs d'ordres.

Par ailleurs avec l'apparition des premières coopératives au XIIIème siècle, la Franche-Comté est le berceau de l'Economie sociale et solidaire en France. Cette culture coopérative historique en fait une région initiatrice d'innovations et d'expérimentations, dans laquelle le développement de l'ESS connaît un fort soutien politique. Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire pèse 11% de l'emploi salarié et 15% de l'emploi privé en Franche-Comté, soit plus de 45 000 personnes réparties dans près de 4 000 établissements et représentant plus de 11% de la richesse économique régionale.

En tant que région industrielle, la Franche-Comté subit durement les conséquences de la crise économique. En effet, la situation de l'emploi, qui restait relativement dynamique de mi-2010 à mi-2011, s'est renversée depuis. Ce renversement a été plus marqué en Franche-Comté que dans les autres régions et s'est amplifié à partir du second trimestre 2012. Alors que l'emploi industriel avait résisté en 2011 (+ 0,8 %), il diminue progressivement tout au long de l'année 2012 pour atteindre un recul de 1,5 % par rapport à la fin 2011[2].

Dans ce contexte, la pérennité des activités industrielles mais aussi le devenir de l'emploi sont largement dépendants de la performance et de la compétitivité des entreprises et de leurs salariés, de leur capacité à innover et de la capacité des territoires à offrir un environnement adapté à leurs besoins (en matière de formation, d'enseignement supérieur et recherche, d'accessibilité, de présence de services de qualité, etc...).

#### • **Le renforcement de la capacité de RDI**

La région Franche-Comté présente un profil résolument innovant : elle est la 3ème région de France pour son effort en recherche. La part des dépenses consacrée à la recherche représente près de 2,9% du PIB régional en 2011 soit un chiffre déjà très proche de la cible fixée au niveau national et européen par la Commission européenne.

Cependant, l'effort de recherche est principalement (87%) porté par entreprises dans les secteurs automobile, mobilité et énergie, qui place la région Franche-Comté dans les toutes premières régions françaises (DIRDE/PIB de 2.5% en 2011). Le poids de la recherche publique reste très faible, plaçant la région à la 18ème position nationale avec une dépense de recherche publique de seulement 0.37% (DIRDA/PIB en 2011[3]).

Le déséquilibre recherche publique/recherche privée se constate également sur le nombre de chercheurs puisque 80% des effectifs de recherche sont localisés dans les entreprises.

Par ailleurs, la recherche privée portée par quelques grands groupes se diffuse plutôt faiblement vers les PME franc-comtoises qui, pour certaines, ont des difficultés à s'approprier l'innovation. De nombreuses PME du territoire n'ont par ailleurs pas la taille critique pour innover et s'internationaliser (80% d'entreprises de moins de 10 salariés) et ont pour ce faire impérativement besoin de se regrouper, et de fonctionner avec des logiques de réseaux[4].

Il est essentiel de renforcer le secteur de la recherche publique et sa capacité à accompagner le secteur industriel franc-comtois. Ceci semble d'autant plus important que la Franche-Comté héberge une seule des 45 infrastructures de recherche françaises (centrale de technologie MIMENTO) et un seul équipement d'excellence (Oxillator IMP) sur son territoire [5]. Les très grandes infrastructures de recherche sont susceptibles de

s'inscrire dans l'ESFRI. Pour la Franche-Comté il s'agit notamment de la centrale MIMENTO et de plusieurs projets en réseau auxquels la Région participe comme par exemple le Centre de Ressources Biologiques (CHRU, UFC); l'infrastructure nationale F-CRIN, les équipements d'excellence (EquipEx OSC IMP, ROBOTEX et REFIMEVE+)...

La R&D est de plus en plus envisagée avec une approche « transversale ». Les technologies clés génériques sont des « briques » combinables entre elles, essentielles à la fabrication d'une vaste gamme de produits et d'applications à forte valeur ajoutée irriguent l'ensemble du tissu industriel, quels que soient la taille de l'entreprise et son secteur d'activité, du plus traditionnel à la haute technologie. Le potentiel des technologies clés génériques est considérable pour la compétitivité et la prospérité économique. Aujourd'hui, l'atout de FEMTO-ST et de la plateforme MIMENTO est de maîtriser certaines technologies clés génériques (photonique, micro-nano) et de posséder les équipements pour les développer, en partenariat avec des industriels.

Le développement de plateformes technologiques, sur les domaines stratégiques identifiés dans le cadre de la RIS3, devrait permettre de renforcer la capacité à valoriser les travaux issus de la recherche et transformer les idées novatrices et les technologies en nouveaux produits et services. L'accès des PME à des plateformes technologiques est en effet indispensable pour leur permettre de tester la faisabilité de leurs idées et des projets et ainsi de mieux exploiter leur capacité d'innovation.

Parallèlement, l'appareil universitaire franc-comtois est en cours de structuration ; le rapprochement avec la Bourgogne via la création d'une Communauté d'Universités et d'Etablissements vise précisément à renforcer l'attractivité et la visibilité du monde universitaire dans les deux régions ainsi que sa masse critique.

Le programme opérationnel entend ainsi répondre à trois enjeux propres à la Franche-Comté, identifiés par le DTS en octobre 2012, et par les différents schémas et diagnostics régionaux (STRATER, SRI, SRDE...) :

- un enjeu de concentration de l'action sur les domaines identifiés dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente en respectant les 3 critères fondamentaux que sont : la masse critique, l'avantage concurrentiel de niveau mondial et l'effet diffusant (cf. document stratégique annexé –RIS3) ;
- un enjeu de mobilisation et de diffusion du potentiel d'innovation auprès des entreprises, lié à la présence d'une recherche privée dynamique et à la structuration d'un appareil de formation et d'enseignement supérieur reconnu d'excellence, notamment en sciences pour l'ingénieur ;
- un enjeu plus « transversal » de développement des connaissances et la capacité d'innover au niveau des acteurs principaux de l'innovation – entreprises et laboratoires de recherche, avec notamment une attention particulière portée aux PME.

La Région Franche-Comté entend donc répondre à ces enjeux grâce au FEDER en participant à la structuration de la recherche régionale, en renforçant les programmes de



recherche, notamment dans les domaines d'actions stratégiques identifiés par la RIS3 et en organisant les conditions nécessaires au transfert des résultats de la recherche vers les entreprises.

*En Franche-Comté, les domaines de spécialisation identifiés, à ce jour, dans le cadre du processus de travail itératif de la RIS3, sont :*

- *les microsystemes ;*
- *les microtechniques et les marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...);*
- *les produits alimentaires durables du terroir ;*
- *les véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité ;*
- *les véhicules économes en ressources ;*
- *l'intégration et l'efficacité des systèmes énergétiques ;*
- *l'usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux ;*
- *...*

*N.B. : d'autres domaines pourraient être mis en avant d'ici 2020.*

- **Pour une compétitivité renforcée du secteur productif régional**

Comme cela a été souligné dans le position paper de la Commission européenne et dans le PNR[6] de la France, les régions françaises souffrent d'un manque de compétitivité. La région Franche-Comté devra orienter son action vers plusieurs volets, permettant aux entreprises de gagner en compétitivité : promotion de l'entrepreneuriat, pour exploiter les nouvelles idées dans le cadre des filières émergentes mais aussi pour revaloriser les métiers industriels, soutien à la création d'entreprises pour passer de l'idée à la mise en œuvre active des projets, structuration des filières économiques, appui aux entreprises sociales et solidaires, amélioration de l'accès au financement pour les PME et les TPE.

- *Création/transmission d'entreprises :*

Enfin, la Franche-Comté est un territoire où la création d'entreprises doit être renforcée et stimulée. Comparé aux autres régions françaises, en 2010, le taux de création d'entreprises en Franche-Comté est généralement inférieur au taux national (13.9% en 2013 en Franche-Comté, contre 15.3% en France en 2012) [7]. Il est donc nécessaire d'encourager et de favoriser l'entrepreneuriat. Cet objectif s'inscrit dans la SRDE qui prévoit d'augmenter le flux de créations d'entreprises en vue d'atteindre un niveau au moins égal à la moyenne nationale, tout en maintenant un fort taux de survie des entreprises créées.

Dans ce cadre, les dispositifs de soutien à la création et au développement d'entreprises constituent un levier de sécurisation de la qualité et de la viabilité des projets. Les travaux de recherche sur l'entrepreneuriat ont démontré que l'accompagnement des projets et de leurs porteurs en phase d'amorçage est un élément essentiel de leur réussite : 5 ans après leur création, 70 % des entreprises aidées existent encore, contre 46 % pour les entreprises non accompagnées.

Ce phénomène est particulièrement important pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Une étude nationale réalisée en 2012 pour l'ARF et la Caisse des Dépôts a mis en évidence le besoin d'un accompagnement spécifique pour les projets de création d'entreprises de l'ESS. La création d'entreprises industrielles, artisanales ou sociales et solidaires implique de se focaliser non seulement sur le « passage à l'acte » mais également sur les étapes allant de l'éveil entrepreneurial au développement d'un potentiel entrepreneurial, puis à la décision d'entreprendre.

Le tourisme constitue un des volets de l'économie régionale pour lequel la création d'entreprises et d'emplois est le plus prometteur. La compétitivité des hébergements (hôtels, campings, hébergements collectifs) et des sites touristiques constituent un enjeu particulièrement fort, et pas seulement dans le Massif du Jura (cf axe 6). Il convient de favoriser la création-transmission de ces entreprises et de développer une offre attractive d'hébergements et de services de qualité pour répondre au mieux aux attentes des clientèles dans toute la région.

Tous secteurs confondus, les entreprises régionales se trouvent dans le contexte d'une forte proportion de départs à la retraite de cadres dirigeants (23% des dirigeants d'entreprises ont 55 ans et plus). Une entreprise franc-comtoise sur six y sera confrontée au cours de la période 2014-2020. Il y a donc un enjeu majeur à sécuriser la transmission de ces entreprises, afin que de nouveaux dirigeants puissent en assurer le développement.

- *Soutien à la compétitivité, basé sur deux volets (volet collectif et volet individuel):*

En Franche-Comté, les filières économiques sont variées et sont souvent ancrées localement sur le territoire. Cet ancrage territorial rend difficile une approche d'ensemble et implique la nécessité d'organiser et structurer les filières. En effet, le tissu économique de la région est composé d'une large part de TPE (93% des entreprises comptent moins de 10 salariés[8]), qui n'ont pas les moyens de mettre en place seules des actions (communication, innovation, diversification produit/marché) leur permettant d'augmenter leur compétitivité. La conduite d'actions collectives, portées par les filières, est un moyen de mutualiser les compétences et les ressources, permettant ainsi aux entreprises de petite taille de bénéficier de la visibilité et de la notoriété de la filière à laquelle elles appartiennent. Ces actions collectives profitent bien à l'ensemble de la filière, et pas seulement aux entreprises qui y participent et constituent un moyen de renforcer la compétitivité de toutes les entreprises franc-comtoises.

Par ailleurs, la dépendance de l'activité des entreprises (mono-client ou mono-marché) est forte en Franche-Comté, avec par exemple la place prépondérante de la filière automobile et des emplois liés. Cela engendre une fragilité pour les entreprises et il est nécessaire pour les pérenniser de les aider à diversifier leurs activités. Le développement à l'international est une des voies de diversification, mais la taille des entreprises franc-comtoises (effet de seuil) est un frein à cette voie de développement. Il est nécessaire de les accompagner pour atteindre la taille critique permettant l'internationalisation de leur activité.

Le numérique concourt également à la compétitivité des entreprises, voir ci-dessous.

[1] Source SRDE, Région Franche-Comté, 2013

[2] Source INSEE, 2012

[3] Source INSEE – observatoire des territoires, 2011

[4] Source SRDE, Région Franche-Comté, 2013

[5] Infrastructure de recherche 2012-2020, MESR, octobre 2012 ; Diagnostic territorial Bourgogne Franche-Comté, MESR, décembre 2013

[6] Programme National de Réforme

[7] Source INSEE, données 2012-2013

[8] Source INSEE, 2011

### ***B/ Une stratégie régionale qui s'appuie sur une promotion intelligente des TIC***

Au-delà, de la dimension technologique, le numérique est la clé de la participation de la Franche-Comté à la société de la connaissance qui appuie son développement sur des services à forte valeur ajoutée.

- **La promotion des TIC pour améliorer la compétitivité des entreprises :**

Le territoire franc-comtois se caractérise par un décalage assez conséquent avec les objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda numérique européen et est potentiellement confronté à un important retard numérique qui risque encore de s'accroître sous l'effet des fractures sociales et territoriales. De nombreux secteurs économiques ont encore une utilisation faible des technologies de l'information et des communications, ce qui a un impact négatif sur la compétitivité de la région.

Il ressort du DTS mais aussi de la RIS3 que l'économie numérique a un fort rôle à jouer tant dans l'amélioration de la compétitivité des PME et dans leur accès à l'écosystème d'innovation (performance des PME, développement des services, coopération inter-entreprises...) que dans le désenclavement des zones rurales et défavorisées.

En effet, une étude réalisée par le cabinet McKinsey en mars 2011 a montré la contribution du numérique à la croissance (à hauteur de 25 % pour la croissance du PIB et de 25 % pour la création nette d'emplois) et son effet levier sur la marge opérationnelle (1 euro investi dans le numérique se traduit par 2 euros de marge

opérationnelle). De plus, le secteur numérique apparaît parfaitement adapté aux particularités de l'économie franc-comtoise, d'une part, par sa capacité à susciter de l'innovation au sein des filières industrielles déjà fortement implantées et, d'autre part, en constituant une voie de diversification du tissu économique.

Cependant, en Franche-Comté, le poids du secteur numérique est très faible (seulement 1,8 % de l'emploi salarié régional, contre 3,3 % en moyenne en France métropolitaine), en particulier sur les aspects immatériels du secteur (seulement 16 % des salariés du secteur numérique régional, contre 38 % en moyenne en France métropolitaine), et la filière est constituée pour l'essentiel de très petites entreprises (6,9 salariés en moyenne et seulement 2,3 pour les services immatériels, contre respectivement 8,7 et 5,4 en moyenne en France métropolitaine)[1].

La faible densité du tissu économique numérique local et son manque de mobilisation dans les appels à projets nationaux montrent que le développement du secteur TIC doit être fortement accompagné. Cependant l'effet diffusant est potentiellement fort, c'est pourquoi le développement des TIC constitue un axe transversal de la RIS3, qui doit être mise en œuvre dans le cadre d'une approche globale.

Comme la plupart des autres régions françaises, la Franche-Comté est marquée par un phénomène de périurbanisation. Ainsi, 52 % de la croissance démographique régionale est imputable aux espaces périurbains des grands pôles. Mais la Franche-Comté connaît aussi une évolution de sa population rurale supérieure à celle des autres régions françaises (+ 0,34 % contre - 0,2 % entre 1999 et 2008). Ce double phénomène explique en partie l'augmentation des navettes domicile-travail (+ 17% entre 1999 et 2008). Une telle évolution est propice au développement du télétravail. Ce dernier peut s'effectuer au domicile, mais également au sein d'espaces de co-working qui favorisent la mise en commun des savoirs et l'innovation.

Cette répartition territoriale de la population et la raréfaction des commerces de proximité renforcent par ailleurs l'intérêt de la vente en ligne. Il s'agit cependant d'un domaine qui connaît un retard généralisé en France (en 2013 seules 10,8 % des PME vendaient en ligne, contre 13,9 % en moyenne dans l'Union européenne et 26,4 % au Danemark) et qu'il convient d'encourager.

- **La promotion des TIC par le développement des usages :**

Au-delà de ces enjeux socio-économiques cruciaux pour la Franche-Comté, le numérique doit permettre d'accompagner spécifiquement certaines évolutions de la société dans le sens d'une meilleure cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, la Franche-Comté connaît un vieillissement de sa population (la part des plus de 80 ans devrait doubler d'ici 2040, passant de 5 à 10 % des Francs-Comtois). Combinée à une faiblesse de la démographie médicale (136 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre 173 au niveau national), cette évolution renforce l'intérêt de l'e-santé, en particulier pour ce qui concerne le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Dans une région marquée par une faible densité de population (72 habitant/km<sup>2</sup>), le numérique peut contribuer à maintenir une offre de services publics de proximité (e-services, guichets virtuels, etc...). Plus largement, les TIC améliorent la qualité et l'efficacité de l'action publique. La dématérialisation des échanges entre administrations en est un exemple. Or, avec seulement 19,4 % des actes transmis au contrôle de légalité sous forme dématérialisée, la Franche-Comté figure en dernière position des régions de France métropolitaine. Mais, au-delà de la simple numérisation des données publiques, il conviendra d'aller vers un meilleur partage des données entre administrations, puis vers une ouverture au grand public.

Elément central de la stratégie régionale d'innovation, le renforcement du capital humain dépend de la qualité du système d'éducation et de formation. L'e-éducation est pourtant un domaine en retrait, comme l'illustre le faible taux d'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) : seulement 16 % des élèves de l'académie de Besançon (données 2013).

Enfin, le numérique pourra apporter une contribution importante au développement culturel de la région, par la mise à disposition de nouveaux contenus et d'outils de médiation. Les établissements patrimoniaux sont riches de trésors parfois fragiles, difficilement accessibles à tous. Leur mise en ligne par l'intermédiaire de portails dédiés en permettra l'accès et l'exploitation par le plus grand nombre. La Franche-Comté présente un retard dans ce domaine car plus de la moitié des régions françaises exploitent déjà le patrimoine et ses labels comme des vecteurs d'attractivité touristique mais aussi comme élément de qualité du cadre de vie.

Il est par ailleurs nécessaire d'envisager le numérique, au même titre que l'innovation, comme un écosystème dont différents constituants doivent être rassemblés pour que les conditions du développement soient satisfaites : infrastructures, compétences et expérience des acteurs, effet de renforcement mutuel des actions, possibilité de mutualisation...

En Franche-Comté, le développement des usages numériques, notamment dans le cadre de la SCORAN, ne pourra se faire sans un renforcement des infrastructures, qui seront financées par des programmes régionaux et nationaux. Ainsi, une dorsale d'interconnexion reliant la Franche-Comté aux « GIX » (locaux d'interconnexion des réseaux des opérateurs) de Lyon et Strasbourg a été mise en place en 2013. Cette première action sera complétée par la construction de réseaux de collecte et de desserte ouverts à tous les opérateurs, en application du plan France Très Haut Débit. Si ces déploiements visent à terme la couverture de la totalité des foyers et des locaux à usage professionnel, une priorité sera donnée au raccordement de certains sites (zones

d'activités économiques, établissements d'enseignement, de recherche, de santé, maisons de services publics, etc...). Conformément au position paper de la Commission, ces interventions ne mobiliseront pas de FEDER.

[1] Source étude INSEE / SEM Numerica de novembre 2010.

### *C/ Un développement durable du territoire à conforter*

Le territoire franc-comtois est tout particulièrement concerné par le traitement des problématiques énergétiques.

Concernant les enjeux liés au changement climatique, le programme opérationnel entend y répondre par un soutien à la performance énergétique, un développement de la mobilité durable, ainsi que par la prise en compte de la saisonnalité dans le Massif du Jura plus particulièrement[c1]. Par ailleurs, le programme de développement rural FEADER et le programme de coopération INTERREG France-Suisse intègrent ces enjeux de lutte contre le changement climatique.

- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**

La région Franche-Comté se caractérise par une consommation d'énergie plus importante que la moyenne française. En effet, la consommation d'énergie finale en Franche-Comté est de 3,3 Mtep en 2008[1], soit 2% de la consommation nationale. La consommation moyenne par habitant est de 2,8 tep, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne française (2,6 tep/habitant)[2].

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) reste cependant le premier consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Franche-Comté : 43% de la consommation d'énergie et 20 % des émissions directes de GES (hors émissions liées à la combustion de la biomasse)[3]. Plus spécifiquement, le logement social est particulièrement concerné par cette thématique, avec de plus un enjeu important en termes de lutte contre la précarité énergétique.

Le SRCAE fait ainsi apparaître un besoin de rénovation du parc social d'ici 2050 de 1 900 logements par an pour atteindre le facteur 4, l'objectif chiffré pour la rénovation du bâti existant étant de 15 000 logements et 700 000 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires par an d'ici 2050 au niveau BBC[4].

Les bâtiments de l'enseignement supérieur en Franche-Comté ont un niveau de consommation énergétique supérieur à celui, déjà élevé, constaté au niveau national, avec un impact en termes d'émission de gaz à effet de serre particulièrement marqué. On constate en effet aujourd'hui, que 10% des bâtiments du parc immobilier universitaire régional, soit 34 000 m<sup>2</sup>, ont une consommation énergétique supérieure à 350 kWh/EP/m<sup>2</sup>/an. Ce caractère dégradé nuit également à l'attractivité des pôles d'enseignement supérieur, et à leur positionnement performant dans les écosystèmes de spécialisation intelligente, notamment dans le domaine de l'énergie.

Les fonds européens contribueront à mutualiser les moyens techniques et financiers en vue de accélérer les opérations de rénovation thermique performante du bâti existant de façon équitable. Ils permettront le suivi et le contrôle des performances. Ces chantiers de rénovations en logements sociaux et bâtiments de l'enseignement supérieur bénéficieront d'actions développées dans le cadre des quatre axes de réussite du Plan bâtiment durable Franche-Comté : ingénierie technique et financière, compétences et territoires.

- **Promotion des énergies renouvelables**

Parallèlement, la Franche-Comté présente une certaine dépendance énergétique puisque seulement 15% de la consommation régionale d'énergie est assurée par la production régionale[5].



Pour autant, la région possède de nombreux atouts pour relever le défi énergétique et en premier lieu structurer les secteurs économiques correspondants. Les énergies renouvelables ont un véritable potentiel de développement en Franche-Comté : les ENR thermiques produisent 332 ktep sur les 485 de production d'énergie globale[6]. Ainsi la filière du bois constitue la principale source d'énergie renouvelable de la région (1ère région française en bois énergie) et représente plus de 75 % de la production d'ENR régionale (2008) avec 302 tep. Le bois énergie représente également plus de 10 % de la consommation d'énergie finale (la moyenne nationale étant à 5%). Il y a de fortes potentialités à développer sur le bois énergie: la région est la troisième en France pour son boisement et le potentiel supplémentaire annuel de bois énergie mobilisable en forêt (sans toutefois toucher à son capital) est conséquent (700 000 tonnes).

La méthanisation constitue un fort potentiel à exploiter, du fait de la structure agricole de la Franche-Comté. Enfin, il est intéressant également de considérer le potentiel de développement de la géothermie. Une étude[7] réalisée par l'ADEME et BRGM sur le potentiel géothermique de la région Franche-Comté, a permis de mettre en évidence des territoires intéressants pour le développement de cette source d'énergie. Sur ces deux sources d'énergies, les derniers chiffres (2008) montrent une production de 0.1 Tep de production pour la géothermie et une absence de données sur la méthanisation. La dynamique s'est accélérée sur les dernières années et l'objectif est bien d'accompagner ce renforcement.

On retrouve ainsi dans le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) les objectifs volontaristes visés par la Franche-Comté, notamment celui de porter à 32% la part de la production d'énergies renouvelables (ENR) dans la consommation d'énergie finale en 2020, au-delà du cadre réglementaire européen et national de 20%.

- **Diminution de l'impact des transports dans les émissions de gaz à effet de serre**

Les transports et déplacements motorisés représentent 34% des émissions de GES. Ces émissions sont légèrement supérieures en Franche-Comté par rapport à la moyenne nationale (8,8 contre 8,2 teq CO2/hab). Le caractère multipolaire de l'armature urbaine ne permet pas de demande suffisante pour justifier un transport collectif de masse. La voiture personnelle reste le moyen de transport privilégié des déplacements domicile-travail, avec une part modale de 78.8% (au-dessus du niveau médian de 77.7%), participant à 17% des émissions de gaz à effet de serre et à la pollution de l'air dans la

région. De plus, le covoiturage reste peu développé et l'usage de la voiture est majoritairement mono-usager.

Cette situation franc-comtoise s'inscrit dans un contexte national où l'automobile reste largement dominante. En France, le nombre moyen de déplacements quotidiens par personne (3,15 en 2008), ainsi que la durée moyenne d'un déplacement (18 minutes en 2008) restent relativement stable. En revanche, la distance quotidienne parcourue par personne est en nette augmentation (de 17,4 en 1982 à 25,2 km en 2008).

L'éloignement progressif des habitats par rapport aux centres urbains et donc des emplois conduit à un allongement des distances des déplacements souvent compensés par une amélioration des conditions de transport (réseau routier, réseau TER). Dans l'objectif de favoriser le report modal de l'automobile vers le transport en commun, il est impératif de favoriser l'accès à ce mode tout en pénalisant l'usage de la voiture au quotidien par des leviers divers (politique de stationnement...).

Dans ce contexte, l'amélioration du rabattement vers les modes de transports en commun est indispensable. Les autorités organisatrices de transport œuvrent déjà en ce sens (PDU[8], TCSP[9]...). Les actions doivent être poursuivies et encouragées afin de connecter entre eux les modes de déplacement (par exemple autour du tramway de Besançon, et dans le Nord Franche-Comté, autour de Belfort et Montbéliard).

En milieu urbain, les principales gares sont modernisées ou en cours de modernisation pour tendre vers des aménagements de type pôles d'échanges multimodaux (PEM), la gare de Lons-le-Saunier restant encore à aménager.

Par ailleurs, la Région Franche-Comté accompagne l'aménagement multimodal des arrêts routiers (ligne de cars) afin que les usagers du transport en commun puissent se rendre à la station. Outre l'accès en voiture, l'accès en mode doux doit être encouragé. En ce sens, des liaisons douces entre les stations (car, train) et les centres-bourg doivent être développées et soutenues.

Concernant la pollution de l'air, la partie du Nord Franche-Comté (Belfort, Montbéliard, etc...) est la plus touchée et dépasse les frontières de la Franche-Comté. Le programme Interreg France-Suisse a identifié cet enjeu et proposera un soutien aux projets transfrontaliers permettant de l'atténuer.

- [1] Source Service de l'observation et des statistiques (SOeS).
- [2] Source SRCAE, Région Franche-Comté, 2013
- [3] Source SRCAE, Région Franche-Comté, 2013 – OPTTEER 2008
- [4] Bâtiments Basse Consommation
- [5] Source SRCAE, Région Franche-Comté, 2013
- [6] Source SRCAE, Région Franche-Comté, 2013 – OPTTEER 2008
- [7] Etude réalisée par l'ADEME et BRGM, 2010 : [http://www.geothermie-perspectives.fr/sites/default/files/rp-58768-fr\\_brgm\\_geothermie\\_frc\\_final.pdf](http://www.geothermie-perspectives.fr/sites/default/files/rp-58768-fr_brgm_geothermie_frc_final.pdf)
- [8] Plan de déplacement urbain
- [9] Transport en commun en site propre

***D/ La formation et la qualification comme moteur d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois***

Depuis 2012 en Franche-Comté, la dégradation du marché du travail s'est fortement accentuée. A ce titre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre juin 2012 et juin 2013 a augmenté de 12,2 % (23% pour les chômeurs longue durée) soit 10 points de plus par rapport à la période précédente[1].

Ainsi, au 30 novembre 2013, le taux de chômage en Franche-Comté s'élève à 9.9%, soit 83 836 demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C, dont la moitié sont des femmes. A souligner que ce taux reste toutefois inférieur de 0,7 point à celui de la France métropolitaine. 15,9% des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de 26 ans et 23,4% des personnes de 50 ans et plus.

Ce chômage touche avant tout les catégories de la population active les moins qualifiées : sur un plan national, à peine plus de la moitié des personnes non qualifiées ont un emploi, contre plus des deux tiers des personnes titulaires d'un premier niveau de qualification. Cette structuration des niveaux de qualification se retrouve en grande partie au niveau local. La population franc-comtoise possède un niveau de formation plus faible que la moyenne nationale : la part des personnes pas ou faiblement diplômées - niveau V / CITE 0 à 3 - représente 64 % de la population des plus de 16 ans ne suivant plus d'étude, soit 6 points de plus par rapport aux données de la France métropolitaine[2]).

En outre, il apparaît que les actifs les plus éloignés de l'emploi accèdent peu à la formation et que les actifs peu qualifiés peinent à intégrer ou à se maintenir dans des formations qualifiantes, faute de base suffisantes.

Le déficit de formation des actifs francs-comtois est identifié comme un frein majeur à leur insertion sur le marché du travail, qui pénalise aussi l'adaptation et l'évolution de l'économie régionale dans son ensemble. Les entreprises franc-comtoises sont en effet confrontées à des difficultés de recrutement, soit du fait du déficit de compétences recherchées dans la région, soit du fait du manque d'attractivité de certaines filières. Elle doit aussi faire face à la disparition massive d'une partie d'emplois dans les filières historiques (industrie et agriculture). Il est dès lors aujourd'hui crucial de répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences et qualifications adaptées.

Toutefois, la région peut compter sur des bases solides, telle que sa filière industrielle, historiquement bien implantée, mais également de la présence de certains savoir-faire spécifiques, notamment autour du travail de précision. D'autres secteurs doivent être développés davantage, notamment le tertiaire, faiblement représenté. La qualité de la main d'œuvre locale offre un point d'appui sérieux à leur développement, à condition que les acteurs publics et privés travaillent conjointement à l'adaptation et la reconversion de cette main d'œuvre vers d'autres filières. L'emploi salarié (hors agriculture) représente un effectif d'environ 245 000 en Franche-Comté dont le premier secteur est l'industrie pour plus de 35% devant les services marchands (32%).

A ce titre, la Région et l'Etat ont signé un Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) pour la période 2011-2015. Cette stratégie régionale identifie cinq champs d'intervention prioritaire relatifs à la formation tout au long de la vie : la cohérence des voies de formation, la sécurisation des parcours professionnels, l'orientation tout au long de la vie, l'approche territoriale et l'environnement de la formation, ainsi qu'un zoom sur des secteurs d'activités porteurs et prioritaires. La Région Franche-Comté engage son action au regard de ces cinq champs d'intervention afin de développer son économie et contribuer au développement des compétences de sa population.

La région Franche-Comté a été amenée en ce sens à prendre des initiatives sur son territoire pour maintenir des compétences indispensables au développement économique ou permettant de combler le déficit de professionnels qualifiés (aide au recrutement de cadres, participation au pôle interrégional des métiers de la rééducation, pôle régional de formation, achat de formations de niveau supérieur...).

Dans le cadre d'un partenariat renforcé, les acteurs régionaux de la formation professionnelle s'attachent à optimiser les financements de la formation des salariés aux besoins des entreprises et de l'adaptation des demandeurs d'emploi aux besoins spécifiques des entreprises qui recrutent. Une récente étude[3] a souligné que les besoins des entreprises de plus en plus orientés sur des profils de postes qualifiés soulèvent la question de l'élévation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi les moins qualifiés.

Enfin, les compétences de la Région sur le champ de la formation l'ont conduite depuis le 1er juillet 2012 à définir un Service public régional de la formation, qui aux côtés du service public de l'orientation, du service public de l'éducation et du service public de l'emploi, constitue une des étapes de la formation tout au long de la vie.

[1] Données Pôle Emploi, juin 2013

[2] Recensement INSEE de 2010 - couvre la période 2008 à 2012

[3] Etude EFIGIP, « Le point sur... emploi, formation, insertion » Franche-Comté, mai 2014

### ***E/ Des approches territoriales intégrées qui renforcent l'efficacité de la stratégie régionale***

Si la Franche-Comté affiche des indicateurs de précarité socio-économiques relativement contenus (pauvreté, inégalités...), ces statistiques peuvent masquer des phénomènes d'intense précarité dans certains quartiers ou zones rurales, avec une certaine déconnexion entre les besoins des habitants et l'organisation de la réponse publique sur les territoires en matière d'accès aux services ou d'accompagnement individuel. Contrairement à la majorité des régions françaises, le taux de pauvreté est plus élevé dans les territoires urbains que dans les espaces ruraux (12.4% contre 11%).

- **Une approche urbaine intégrée**

La région dispose d'une organisation territoriale urbaine multipolaire peu hiérarchisée, limitant ainsi les capacités de développement et de rayonnement des pôles urbains. Les acteurs ont pris conscience de cette faiblesse et des initiatives visant à une plus forte organisation et structuration des territoires urbains franc-comtois ont été prises, à travers notamment la création ou le projet de structuration en pôle métropolitain.

Deux systèmes urbains majeurs se sont ainsi constitués, représentant 53% de la population franc-comtoise :

- le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, composé des 4 agglomérations de Besançon, Lons le Saunier, Dole, Vesoul et de la communauté de communes du Larmont (Pontarlier), soit 320 339 habitants (INSEE 2010)
- L'Aire Urbaine formant un territoire d'un seul tenant sur trois départements, avec 306 208 habitants (INSEE 2010). Une structuration en Pôle métropolitain sur le Nord Franche-Comté est en projet (périmètre à définir).

Ces ensembles urbains rencontrent des problématiques similaires :

- un essor démographique aux franges de l'agglomération et une stagnation au centre qui ont des conséquences majeures sur l'environnement et l'aménagement ;
- une consommation foncière désorganisée :
  - une des problématiques rencontrées par les ensembles urbains concerne les disponibilités de foncier. Une pression péri-urbaine s'exerce, alors que parallèlement, des espaces disponibles au sein des agglomérations ne sont pas ou plus directement exploitables ;
  - de nombreux espaces dégradés nécessitent un réinvestissement pour changer d'usage et limiter l'étalement;
- une attractivité résidentielle à renforcer et une qualité de vie à améliorer.

Dans ce contexte, un axe urbain spécifique est dédié à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée pour les pôles métropolitains de la région. Ces stratégies comprendront un ensemble d'actions parmi lesquelles celles en matière d'amélioration de l'environnement urbain et de redynamisation des quartiers pourront mobiliser du FEDER. Par ailleurs, l'agglomération de Besançon, capitale régionale assume un rôle qui dépasse la seule dimension administrative (culture, tourisme, enseignement supérieur, ...) ce qui engendre des charges de centralité.

Certains quartiers de ville présentent des difficultés particulières et font l'objet de traitement de politiques publiques ciblées.

Jusqu'en 2014, la politique de la ville en Franche-Comté passait notamment par 15 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) portant sur 40 quartiers prioritaires dont 23 en zone urbaine sensible (7% de la population franc-comtoise).

Les quartiers prioritaires franc-comtois concentrent des situations de grande pauvreté (revenu fiscal médian parmi les plus faibles de France - 5ème rang national, part élevée de population à bas revenu: + de 31% de la population dans le décile le plus pauvre soit le 6ème rang national[1]).

La part des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers est plus marquée en Franche-Comté qu'en moyenne nationale et parmi ceux-ci la part des moins de 26 ans est prégnante. L'écart entre le taux d'activité des hommes (70%) est celui des femmes (49%) est l'un des plus élevés de France.

Au-delà de ces situations de précarité économique, le cadre de vie de ces quartiers n'est pas satisfaisant. Un certain nombre souffre encore de services insuffisants, d'un cadre de vie dégradé ainsi que d'un certain isolement par rapport à la ville centre. Les couronnes des grandes villes régionales sont classées en « zones blanches » pour l'accès à des services de la gamme de proximité (définition INSEE) à moins de 10 min (travaux de préparation du contrat de plan Etat-Région CPER). Des interventions dans le cadre des quartiers les plus en difficulté (au sens de la politique de la ville) doivent être mises en œuvre pour améliorer les liens avec les autres quartiers, l'accès aux services et le cadre de vie. Le diagnostic territorial stratégique identifie le besoin d'une politique de la ville « renouvelée », intégrant toutes les dimensions du réinvestissement urbain (valorisation de friches urbaines et industrielles, projets mixtes commerces-services-logements, ...).

La taille relative des ensembles urbains franc-comtois induit une proximité forte et une complémentarité reconnue entre urbain et rural qui devront être prises en compte dans la mise en œuvre de l'axe urbain.

[1] Diagnostic CPER, données INSEE, 2014

- **Le Massif du Jura, une montagne accessible avec de nombreux atouts à valoriser**

Le Massif du Jura représente un territoire plus densément peuplé, plus jeune que les autres massifs, et très dynamique du point de vue économique.

Même si le territoire est très marqué par son économie industrielle (26% des emplois dans le secteur industriel[1]), l'économie touristique, par son interaction forte avec le patrimoine naturel et culturel, représente un vivier de développement économique non délocalisable. En effet, le massif du Jura dispose d'atouts indéniables au regard des attentes des clientèles, qu'il conviendra de valoriser : une montagne douce et accessible, un territoire naturel riche et contrasté, un environnement préservé, la présence de l'eau sous toutes ses formes, une grande diversité de types d'hébergement, des activités neige et de pleine nature présentant un potentiel de diversification important, de nombreux sites et musées ainsi qu'un riche patrimoine bâti, des produits gastronomiques et de terroir, ....

Cependant, le massif du Jura souffre de certaines faiblesses : une notoriété encore insuffisante, en particulier à l'étranger - malgré la mise en place de la marque « Montagnes du Jura »-, un manque d'attractivité, un déficit qualitatif de l'hébergement, des conditions de neige aléatoires, des équipements pour le ski alpin à moderniser, une diversification encore insuffisante, un environnement préservé mais fragile et une valorisation insuffisante des patrimoines naturels et culturels.

On comptabilise plus de 65 000 lits touristiques marchands sur le territoire, dont près de la moitié pour l'hôtellerie de plein-air, 11 000 lits pour les hébergements collectifs et 8 800 pour l'hôtellerie. Si pour l'hôtellerie de plein-air près de 78% des établissements sont classés en 3 ou 4 étoiles, l'hôtellerie indépendante on note une carence de ces niveaux de gamme, avec une sur-représentation des 2 étoiles qui ne répondent pas aux attentes de la clientèle. 45% des établissements ont des projets de travaux de rénovation sur les 3 ans à venir. En 2009, près de 40 établissements du massif du Jura présentait un risque de fermeture. Parallèlement, la montée en gamme des hébergements collectifs (2-3 étoiles) permet de compenser en partie le déficit de capacité hôtelière.[2]

Par ailleurs, le tourisme reste encore trop marqué par la prédominance des deux saisons hiver/été. L'économie touristique représente un potentiel d'emplois important, un des enjeux est notamment de pérenniser des emplois aujourd'hui saisonniers, en étirant la période d'activité sur l'ensemble des saisons, dans la mesure où le climat du Jura permet la pratique d'activités estivales dès le printemps et jusqu'à l'automne, contrairement aux autres massifs, où la longueur de l'hiver laisse souvent peu de place aux intersaisons.

Enfin, le recours aux outils numériques dans le domaine de la promotion touristique permet aujourd'hui d'optimiser la visibilité de la destination en fonction des pratiques de réservation selon les pays et les clientèles ciblées (réservation à l'avance ou à la dernière minute) et une meilleure réactivité qu'avec des outils plus classiques de communication. De plus, les outils numériques de marketing permettent de mieux cibler les profils des consommateurs et d'adapter les offres de séjours à leurs attentes en toutes saisons.



Les efforts accomplis au cours de ces dernières années ont permis d'orienter l'activité touristique dans une spirale positive. Celle-ci devra être accentuée au cours des années à venir. Dans ce contexte, l'enjeu est de faire du massif du Jura un territoire touristique organisé, attractif et dynamique, tirant le meilleur parti de ses atouts, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement du massif du Jura : un coût de séjour relativement bas, le développement des courts-séjours, l'attrait pour les activités de pleine nature, la complémentarité entre l'offre culture et nature, et la proximité de la Suisse.

Pour cela, les actions soutenues par le FEDER doivent se concentrer autour de deux grands enjeux :

- améliorer la qualité de l'offre d'hébergement touristique ;
- augmenter l'attractivité du massif du Jura sur toute l'année en valorisant son identité culturelle et naturelle.

[1] Source Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura, juillet 2013

[2] Source Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura, juillet 2013 et enquête du CRT

1.1.1 bis Description des effets escomptés du programme opérationnel en vue de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Mercredi 27 mai 2020, la Présidente de la Commission européenne (CE) Madame Ursula Von der Leyen a présenté le Plan européen pour la relance devant le Parlement européen. Ce plan européen pour la relance se fixe pour objectif le rebond économique et social de l'Europe à travers la mise en œuvre accélérée de la double transition écologique et numérique. Les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres de l'UE ont trouvé un accord sur ce plan de relance le 21 juillet 2020. Il est adossé à deux outils « interdépendants » :

- Le cadre financier pluriannuel 2021-2027, doté de 1 074 milliards d'euros,

- Le plan « Next Generation EU », doté de 750 milliards d'euros dont 390 Mds€ de subventions et 360 Mds€ de prêts. Le plan Next Generation EU renforce le cadre financier pluriannuel 2021-2027 à travers plusieurs initiatives, dont « REACT-EU », doté de 47,5 milliards d'euros déployés au sein des programmes européens en cours.

L'enveloppe BFC serait de 116.65M€ complémentaires à programmer et réaliser en 2 ans (2021-2022). Ceux-ci viennent s'ajouter aux crédits restant à programmer sur les programmes 2014-2020. Ces crédits devront être intégrés dans les PO en 2 phases (79% en 2021 et 21% en 2022)

Le règlement « REACT-EU » du 23 décembre 2020 (JOUE 28 décembre) prévoit que ces ressources additionnelles ne pourraient soutenir que des opérations favorisant la sortie de crise dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 ou des mesures d'investissements dans les secteurs importants pour la reprise verte et numérique et la résilience de l'économie.

Pour le FEDER, les ressources supplémentaires soutiendront prioritairement les produits et services de santé et les PME (fonds de roulement, comme dans le cadre du CRII, et l'aide à l'investissement), ainsi que des investissements complémentaires en faveur de la double transition numérique et bas-carbone, d'infrastructures dans les services de base aux publics, et dans les secteurs les plus impactés par la crise.

Pour le FSE, les ressources supplémentaires viseront principalement le maintien de l'emploi (y compris des mesures de chômage partiel et de soutien aux indépendants), la création d'emploi, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité, le soutien à l'emploi des jeunes, l'éducation et la formation, le développement de compétences et l'amélioration de l'accès aux services sociaux d'intérêt général, y compris pour les enfants.

Dans ce cadre, la région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion (AG) des fonds européens, prévoit la mobilisation de l'objectif thématique 13 « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie » sur ses deux programmes opérationnels (PO) de Bourgogne (PO B) et de Franche-Comté Massif du Jura (PO FCMJ).

Comme l'ensemble du territoire européen et national, la région Bourgogne-Franche-Comté a été fortement touchée par la pandémie sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Après avoir participé activement à la lutte contre la crise dans le cadre du paquet réglementaire "CRII / CRII+" qui a notamment permis de soutenir massivement un fonds de roulement destiné aux entreprises et l'acquisition d'équipements médicaux, tels que des respirateurs, par les centres hospitaliers du territoire, l'autorité de gestion souhaite accompagner, dans le cadre de la relance européenne "REACT EU", la reprise de l'activité du territoire.

Les lignes d'intervention offertes par ce nouveau règlement, et les ressources additionnelles, permettent à l'autorité de gestion d'envisager une intervention diversifiée qui permettra de soutenir à la fois des actions de réparation de la crise et ses conséquences sociales et des actions participant à la reprise écologique, numérique et résiliente du territoire.

La préparation à la mobilisation de ces crédits complémentaires, l'autorité de gestion a réalisé un travail d'identification des besoins les plus importants sur le territoire, en articulation avec les autres dispositifs régionaux et nationaux.

Aussi, concernant la mobilisation du FEDER, l'autorité de gestion a retenu un premier axe porté sur l'économie. Celui permettra de poursuivre des actions existantes au cœur de l'accompagnement des PME du territoire : poursuite de son abondement d'un prêt rebond pour répondre aux besoins en fonds de roulement, poursuite de son soutien aux investissements matériels et immatériels des PME, et abondement d'un nouvel instrument financier sous forme de garantie. L'autorité de gestion estime ainsi anticiper à la fois les besoins en trésorerie des PME d'ici 2023, et répondre à leur besoin en subvention liée à des investissements – action qui a connu un fort succès depuis le début de la programmation et qui a besoin de crédits supplémentaires en attendant l'adoption du programme 21-27.

Un deuxième axe FEDER porté sur la santé vise à poursuivre et amplifier les premiers soutiens intervenus dans le cadre du paquet "CRII / CRII+". Mais alors que les premières interventions étaient liées à une réaction directe à la crise sanitaire, l'autorité de gestion vise ici une intervention plus structurante. La crise a en effet révélé des besoins du système de santé du territoire pour faire face au mieux à d'éventuelles crises de ce type. Ainsi un premier volet d'intervention concerne la modernisation et l'adaptation du parc immobilier, et un second volet concerne l'acquisition d'équipements de pointe. Ces investissements ont vocation à s'insérer dans une démarche de réponse aux insuffisances que la crise a révélées : plus de distanciation sociale, retour des patients plus rapide à leur domicile, adaptation d'espaces d'accueil des patients, égalité d'accès sur le territoire, etc.

Un troisième axe FEDER vise le développement d'une économie numérique. La poursuite partielle de l'activité durant la crise a été rendue possible par le recours accru aux outils numériques. Le contexte a obligé les structures publiques et privées à adapter leur mode de fonctionnement et leurs outils numériques. Aussi, l'autorité de gestion souhaite poursuivre ce développement en soutenant à la fois les infrastructures numériques (immobilier, réseaux), les équipements, et les usages numériques. L'objectif étant de poursuivre l'objectif initial du programme opérationnel du développement d'un territoire numérique (axe prioritaire 2) dans un contexte qui le rend d'autant plus nécessaire.

Enfin, concernant la mobilisation du FSE, l'autorité de gestion prévoit de soutenir les marches de formation de demandeurs d'emploi du territoire. Cette action figurait déjà au cœur de la stratégie initiale de l'autorité de gestion. L'objectif est donc de la poursuivre pour permettre une pleine transition avec le prochain programme 2021-2027 tout en répondant à un nouveau contexte de crise. Ainsi, alors que l'action initiale était destinée aux demandeurs d'emploi les moins qualifiés, l'autorité de gestion soutiendra dans le cadre de REACT EU les formations à destination des demandeurs d'emploi d'un niveau de qualification allant jusqu'à bac +2, répondant ainsi au constat de massification du chômage.

Sur la base de l'ensemble de ces interventions, l'autorité de gestion déploie donc une stratégie répondant aux besoins présents du territoire tout en accompagnant les acteurs vers une reprise tenant compte des constats opérés dans le cadre de la pandémie sanitaire.

Dans le cadre de la préparation des nouveaux axes REACT EU, l'autorité de gestion s'est efforcée d'établir une stratégie ambitieuse mais réaliste. Les objectifs spécifiques retenus et les actions proposées sont le fruit de nombreux échanges avec les acteurs du territoire pour identifier les domaines où un besoin concret du territoire existait avec des projets dont le calendrier de réalisation est compatible avec celui de la période 2014-2020.

Par ailleurs l'absence de mobilisation de l'allocation supplémentaire REACT EU aux actions pour lutter contre le changement climatique ne témoigne pas d'un désengagement de l'autorité de gestion sur cette thématique.

Sur le programme Franche-Comté Massif du Jura, les crédits consacrés à l'économie décarbonnée représentent 26,10% (=38,03 M€ / 145,69 M€) de la maquette FEDER (hors AT, hors REACT EU), au-delà des 20% réglementaires, et des crédits restent encore à programmer sur cette thématique.

En parallèle la préparation du programme 21-27 se poursuit et l'autorité de gestion projette toujours la sélection des premiers projets début 2022. La clôture du programme 2014-2020 et le lancement du programme 2021-2027 permettra donc de poursuivre le soutien aux actions pour lutter contre le changement climatique.

Enfin, sur ce thème il apparaissait que la ligne de partage avec le Plan de relance et résilience aurait été difficile à tracer. L'autorité de gestion a donc souhaité éviter tout risque de double financement européen.

1.1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement correspondantes, compte tenu de l'accord de partenariat, à partir de la mise en évidence des besoins régionaux et, le cas échéant, des besoins nationaux, y compris la nécessité de relever les défis énoncés dans les recommandations par pays adoptées en vertu de l'article 121, paragraphe 2, du TFUE et dans les recommandations correspondantes du Conseil adoptées conformément à l'article 148, paragraphe 4, du TFUE, en tenant compte de l'évaluation ex ante.

Justification précisant les effets escomptés du programme opérationnel en vue de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

**Tableau 1: Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement**

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance intelligente) et à l'objectif de 3% du PIB consacré aux dépenses de R&amp;D, priorité affichée dans le Position Paper</p> <p>* mise en œuvre de la RIS3</p> <p>* Faiblesse de la recherche publique en Franche-Comté (18ème rang national dépense intérieure recherche et développement des administrations sur PIB - DIRDA/PIB)</p>
01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance intelligente) et à l'objectif de 3% du PIB consacré aux dépenses R&amp;D, priorité affichée dans le Position Paper</p> <p>* mise en œuvre de la RIS3 pour développer les domaines d'actions prioritaires</p> <p>* continuité avec le plan innovation 2007/2013</p> <p>* cohérence avec le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et les 34 plans industriels</p>
02 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de	* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance intelligente), initiative phare "une

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
communication, leur utilisation et leur qualité	l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)	<p>stratégie numérique pour l'Europe"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* plan France Très Haut Débit (2013) : 100% de la population couverte dans les 10 ans dont 70% en 2020</li> <li>* Faible densité de population en Franche-Comté : maintien des services publics</li> <li>* Peu d'élèves de l'académie ont accès à un environnement numérique de travail (ENT)</li> <li>* Vieillesse de la population (santé)</li> </ul>
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance intelligente), priorité affichée dans le Position Paper</li> <li>* Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi</li> <li>* taux de création inférieur à celui de la France (8,8% en Franche-Comté contre 9,2% en France)</li> <li>* enjeu de transmission d'entreprises : de nombreux dirigeants sur le point de partir en retraite</li> </ul>
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance intelligente), priorité affichée dans le Position Paper</li> <li>* Pacte national pour la croissance,</li> </ul>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
FEAMP)		<p>la compétitivité et l'emploi</p> <p>* soutenir la croissance et l'innovation au sein des entreprises, en leur apportant notamment des instruments financiers à chaque stade de développement</p> <p>* région très industrialisée : enjeu fort des entreprises sur l'emploi local</p> <p>* recommandations du Conseil de l'UE en matière de compétitivité des entreprises</p>
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance durable), priorité affichée dans le Position Paper, initiative phare "une Europe efficace dans l'utilisation des ressources"</p> <p>* cohérence avec le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) qui prévoit un objectif ambitieux de 32% d'ENR en 2020</p> <p>* dépendance énergétique de la Franche-Comté à réduire</p>
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance durable)</p> <p>* cohérence avec le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)</p> <p>* Plan national d'action pour l'efficacité énergétique, objectif du programme national de réforme</p>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
		<p>* besoins de rénovation du parc social d'ici 2050 de 1 900 logements par an (source SRCAE), lutte contre la précarité énergétique</p> <p>* bâtiments universitaires : 10% du parc particulièrement énergivores (&gt;350 kWh/m<sup>2</sup>/an)</p>
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance durable)</p> <p>* cohérence avec le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)</p> <p>* 34% des émissions de GES sont liées aux transports (dont 17% pour la voiture)</p> <p>* augmentation des distances parcourues en raison de l'éloignement des habitats</p> <p>* lutte contre la pollution de l'air</p>
06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel	<p>* cohérence avec le schéma interrégional de Massif</p> <p>* richesse et spécificité du patrimoine naturel et culturel franc-comtois</p> <p>* activité touristique essentielle au développement du territoire du massif du Jura</p> <p>* enjeu fort de diversification de l'offre pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux</p>



Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
		nouveaux modes de tourisme (itinérance, étalement sur les saisons, ...)
06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit	<p>* cohérence avec le Schéma régional d'aménagement durable de développement du territoire (SRADDT), la stratégie régionale de développement économique (SRDE) et le schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)</p> <p>* espaces urbains à revitaliser, limitation de la consommation de foncier</p> <p>* espaces dégradés nombreux sur le territoire</p>
09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance inclusive), priorité affichée dans le Position Paper</p> <p>* intervention renforcée dans les quartiers prioritaires</p> <p>* la Franche-Comté est l'une des deux seules régions françaises à connaître une précarité plus présente dans ses territoires urbains (12,4%) que dans ses espaces ruraux (11%)</p>
10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences	<p>* réponse à l'enjeu de la stratégie UE 2020 (croissance inclusive)</p> <p>* cohérence avec le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)</p> <p>* 10ème région française pour le</p>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
	acquises	<p>nombre de 18-24 ans faiblement diplômés</p> <p>* près de 30% des chômeurs n'ont aucune qualification</p> <p>* niveau global de formation peu élevé en Franche-Comté (niveau V – CITE 0 à 3): 64% des plus de 16 ans</p> <p>* recommandations du Conseil de l'UE en matière de formation professionnelle</p>
<p>13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</p>	<p>13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</p>	<p>Comme l'ensemble du territoire national, la région Bourgogne-Franche-Comté a été fortement touchée par la pandémie sanitaire liée à la Covid-19, avec des conséquences au niveau sanitaire, économique et sociale.</p> <p>Afin d'accompagner la relance de son territoire, la région en tant que collectivité territoriale a multiplié les interventions publiques locales et souhaite mobiliser également les fonds européens à cet effet, dans le prolongement de la stratégie initiale du programme 2014-2020.</p> <p>La logique d'intervention de ce nouvel objectif thématique permettra en effet à l'autorité de gestion d'utiliser les fonds européens pour accompagner la reprise de l'économie, renforcer le système de santé, assurer une reprise économique.</p> <p>Via cet OT, et les ressources supplémentaires qui</p>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise
		l'accompagnent, c'est une action diversifiée – économie, santé, numérique que l'AG souhaite déployer pour assurer une reprise écologique, numérique et résiliente.
13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	<p>Comme l'ensemble du territoire national, la région Bourgogne-Franche-Comté a été fortement touchée par la pandémie sanitaire liée à la Covid-19, avec des conséquences au niveau sanitaire, économique et sociale.</p> <p>Afin d'accompagner la relance de son territoire, la région en tant que collectivité territoriale a multiplié les interventions publiques locales et souhaite mobiliser également les fonds européens à cet effet, dans le prolongement de la stratégie initiale du programme 2014-2020.</p> <p>La logique d'intervention de ce nouvel objectif thématique permettra en effet à l'autorité de gestion d'utiliser les fonds européens pour améliorer la qualification des demandeurs d'emploi, pour les bas niveaux de qualification (IV et V), mais également augmenter le niveau de qualification pour aller vers des formations de niveau II et III.</p> <p>Via cet OT, et les ressources supplémentaires qui l'accompagnent, l'AG souhaite développer la formation pour assurer ce retour vers l'emploi.</p>

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix/Incidence sur l'objectif consistant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise

## 1.2 Justification de la dotation financière

Justification de la dotation financière (c'est-à-dire du soutien fourni par l'Union) pour chaque objectif thématique et, le cas échéant, pour chaque priorité d'investissement, conformément aux exigences liées à la concentration thématique et tenant compte de l'évaluation ex ante.

Justification de l'affectation financière des ressources supplémentaires à l'objectif thématique "Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie" pour le FEDER, le FSE ou le FEAD et de la manière dont ces ressources sont canalisées vers les zones géographiques où elles sont le plus nécessaires, en tenant compte des différences régionales en matière de besoins et de niveaux de développement afin de veiller à continuer à accorder une attention particulière aux régions les moins développées, conformément aux objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale énoncés à l'article 174 du TFUE

### Respect des concentrations thématiques :

Pour les régions en transition, 60% des crédits FEDER doivent être concentrés sur les OT 1 à 4, et l'OT 4 doit représenter au minimum 15% de l'enveloppe. Ces deux conditions sont remplies :

- les OT 1 à 4 représentent 76,6% (115,7M€ / 150,9M€) du montant total FEDER hors REACT EU, Massif et AT inclus
- l'OT 4 sur l'économie décarbonée représente 25,2% (38,03M€ / 150,9M€) du montant total de FEDER hors REACT EU Massif et AT inclus.

L'obligation de concentration sur le FSE est également respectée puisque 100% des crédits sont concentrés sur une seule priorité d'investissement.

Enfin, en conformité avec l'article 7.2 et 7.4 du règlement (UE) n°1301/2013, 13,68 % du montant total de FEDER (Massif inclus) sont consacrés à un axe urbain spécifique, dont 5,77% % sur les quartiers prioritaires.

**Dotation des axes thématiques 2014-2020 (ratios exprimés sur la base de l'enveloppe FEDER, hors enveloppes REACT EU et crédits d'assistance soit 145,69M€)**

***Axe 1 : OT1 (33,15M€ FEDER) - OT3 (34,2M€ FEDER)***

Avec 46,24% des crédits FEDER affectés à l'axe 1 (67,3M€ sur une enveloppe FEDER de 145,69M€), partagés entre l'OT1 et l'OT3, le programme est fortement orienté vers la recherche, l'innovation, le numérique et la compétitivité des PME. L'ensemble de l'axe sera irrigué par la stratégie RIS3, que ce soit dans le développement de ses domaines d'actions stratégiques (OT1) ou dans les composantes transversales de la RIS3 qui irriguent l'ensemble de l'économie franc-comtoise.

***Axe 2 : OT2 (7,5M€ FEDER)***

L'enveloppe attribuée à l'OT 2 – TIC au sein de l'axe 2 représente 5,16% du montant total de FEDER (7,5 M€ sur enveloppe FEDER de 145,69M€) tient compte du choix de ne pas financer les infrastructures avec le FEDER, conformément au Position Paper. Ainsi, le programme permettra de développer les usages du numériques, en matière d'éducation, de e-santé, de culture et de services publics aux usagers.

***Axe 3 : OT4 (38,03M€ FEDER)***

L'axe 3 bénéficiera de la deuxième plus grande enveloppe du PO, faisant ainsi de l'OT 4 l'objectif thématique le plus doté avec 26,10% du montant de total de FEDER (38,03M€ sur enveloppe FEDER de 145,69M€), démontrant ainsi la volonté d'agir en faveur de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables et permettra également de lutter contre les émissions de GES liées aux transports.

***Axe 4 : OT10 (32,4 M€ FSE)***

L'axe 4 ne concernera qu'une seule priorité d'investissement (10c) mobilisant la totalité de l'enveloppe régionale du FSE (32,4M€) autour de la formation tout au long de la vie.

***Axe 5 : OT6 (12,25M€ FEDER) et OT9 (8,9M€ FEDER)***

Les approches urbaines intégrées, articulées autour des deux pôles métropolitains de Franche-Comté, seront traitées dans l'axe 5, qui bénéficiera de 21,2M€ (14,55% de l'enveloppe FEDER), répartis en 2 enveloppes :

- l'une dédiée à la réhabilitation des espaces dégradés par l'intermédiaire de l'OT6, représentant 8,41% de l'enveloppe FEDER (12,25M€ sur enveloppe FEDER de 145,69M€)
- l'autre consacrée aux quartiers prioritaires par l'intermédiaire de l'OT9, représentant 6,14% du montant FEDER. (8,9M€ sur enveloppe FEDER de 145,69M€)

***Axe 6 : OT3 (2,78 M€ FEDER Massif) et OT6 (8,8 M€ FEDER Massif)***

Enfin, l'axe 6 Massif du Jura (territoire couvrant deux régions : Franche-Comté et Rhône Alpes – département de l'Ain), bénéficiera de l'enveloppe attribuée au niveau national, correspondant à 7,95% du FEDER (11,58M€ sur enveloppe FEDER de 145,69M€). La répartition entre les deux catégories de régions est la transcription au niveau local de l'équilibre des enveloppes nationales telles que présentées dans l'accord de partenariat. Cet axe, fortement marqué par l'importance du tourisme dans l'économie du Massif, permettra de soutenir d'une part la qualité de l'hébergement touristique dans le cadre de l'OT3 et d'autre part d'augmenter l'attractivité du Massif, en s'appuyant sur l'OT6.

***Axes 7 et 8 (assistance technique, les ratios inclus ici l'enveloppe d'AT) :***

L'axe 7 assistance technique FEDER correspond à 3,47% de l'enveloppe FEDER pour la partie « Région en transition » (5,065M€/145,99M€) et 3,50% de l'enveloppe FEDER pour la partie « Région développée » du massif du Jura (0,173M€/4,944M€).

Pour l'axe 8, il s'agit de 3,50% de l'enveloppe FSE régionale.

**Dotation des axes thématiques REACT EU (ratios exprimés sur la base de l'enveloppe REACT EU incluant les crédits d'assistance technique):**

L'enveloppe pour le territoire Bourgogne Franche-Comté s'élève à 116,65 M€ de FESI. Le programme opérationnel Franche-Comté Massif du Jura accueillant 58,18 M€

supplémentaires en deux temps : 49,25M€ sur la tranche 2021 et 8,92M€ sur la tranche 2022.

En 2021:

FEDER = 40,35M€ (81,94% de l'enveloppe REACT EU 2021) + 1,61M€ au titre de l'AT (3,28 % de l'enveloppe REACT EU 2021)

FSE = 7M (14,21% de l'enveloppe REACT EU 2021) +0,28M€ au titre de l'AT (0,57% de l'enveloppe REACT EU 2021)

En 2022 :

FEDER = 8,92 M€ (96,15% de l'enveloppe REACT EU 2022) + 0,34M€ au titre de l'AT (3,85% de l'enveloppe REACT EU 2022)

FSE = pas d'abondement

### **Axe 9 – Relancer le territoire regional suite à la crise COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé**

Le territoire franc-comtois n'a pas été épargné par les repercussions sociales et économiques de la crise COVID-19. Les différentes mesures de confinement et autres mesures administratives de lutte contre la propagation du virus ont fortement ralenti l'activité économique du territoire sur une dynamique similaire à celle qui a pu être constatée au niveau national.

Si le second semestre 2020 a permis de reprendre un niveau d'activité économique raisonnable compte tenu du contexte sanitaire qui reste encore difficile, le territoire demeure dans une situation précaire. Il convient donc de mobiliser le FEDER pour assurer une relance efficace sous un angle numérique et résilient.

En parallèle cette crise sanitaire a également relevé des insuffisances dans le système de soin régional qui a été dépassé par la pandémie massive de COVID-19. Les constats ayant été dressés par les acteurs de la santé, il convient également de mobiliser le FEDER dans un objectif de modernisation et d'adaptation du système de soin à l'aune des nouveaux besoins identifiés ou renforcés par la crise. En particulier il convient de garantir une meilleure égalité de soin sur tout le territoire et de créer des conditions permettant d'éviter des situations de "perte de chance" en cas de pandémie comme celle du COVID-19.

### **Les enjeux de l'axe 9**

Sur cet axe, l'autorité de gestion a identifié trois enjeux majeurs :

- l'accompagnement de la reprise de l'économie par un soutien aux besoins de trésorerie des entreprises, et à leurs investissements :
- le renforcement du système de santé régional par un soutien à l'immobilier et aux équipements
- l'accompagnement de la transition numérique par un soutien à l'immobilier, aux réseaux, aux équipements et au développement des usages

### **Axe 10 – Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi**

La pandémie de COVID-19 a fortement impacté l'emploi régional. Si le taux de chômage n'a pas augmenté de façon exponentielle c'est en grande partie en raison du déploiement du dispositif d'activités partielles pris en charge par l'Etat. Mais la relance économique doit s'accompagner par un soutien du FSE à l'emploi via la formation massive des demandeurs d'emploi par la Région.

Ce besoin est d'autant plus prégnant que la crise économique s'accompagne systématiquement de mutations économiques qui transforment les caractéristiques de l'emploi et les besoins sur le marché du travail.

Par ailleurs compte tenu du caractère global de la crise, il convient de soutenir non seulement la formation des plus bas niveaux de qualification mais aussi la formation des demandeurs d'emploi d'un niveau de qualification allant jusqu'à Bac+2.

### **Les enjeux de l'axe 10**

Sur cet axe, l'autorité de gestion souhaite poursuivre le soutien aux actions de formation de demandeurs d'emploi régionaux en tenant compte des conséquences de la crise COVID-19 en termes de domaines de formation et de publics cibles.



## **Analyse de l'évaluation ex ante :**

L'évaluation ex-ante a noté la pertinence de la dotation financière de chacun des axes prioritaires :

- Les financements attribués à l'axe prioritaire 1 permettra de démultiplier les effets escomptés du programme car il est par nature transversal. Cela suit la logique de la RIS3.
- L'axe prioritaire 3 est très fortement doté ce qui traduit un volontarisme en matière d'environnement. Il est pertinent en regard de la cohérence interne et externe.
- A l'inverse, la spécificité de l'axe prioritaire 5 (mise en œuvre du développement urbain durable) justifie sa forte dotation budgétaire car les objectifs sont inédits dans le cadre du programme.
- La dotation financière de l'axe 4 est jugée faible par rapport à la transversalité de l'enjeu, mais son montant est déterminé par l'enveloppe régionale en matière de FSE.
- La faiblesse de l'axe 6 est également soulevée au regard des objectifs larges, mais ici encore la dotation résulte d'une enveloppe limitativement fixée par ailleurs.
- Enfin, l'axe 2 pourrait être davantage doté car ses interactions sont faibles avec les axes voisins. Cependant, le numérique reste soutenu par d'autres axes (notamment l'axe 1) et les infrastructures n'étant pas pris en charge par le FEDER les actions seront moins coûteuses.

L'évaluation ex-ante souligne également le bon effet de levier du FEDER sur l'ensemble du programme.

**Tableau 2: Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel**

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en €)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au programme opérationnel	Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique	Indicateurs communs et spécifiques au programme pour lesquels une valeur cible a été fixée
1	ERDF	67 370 000,00	27.76%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&amp;I) et les capacités à développer l'excellence en R&amp;I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 1.1 - Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche</li> </ul> </li> <li>▼ 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&amp; I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 1.2 - D'une part, augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 et, d'autre part, soutenir le système de santé face à la crise sanitaire du Covid-19</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▼ 03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 1.3 - Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises</li> </ul> </li> <li>▼ 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 1.4 - Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	[IR1, IR2, IR3, IR4]
10	ESF REACT-EU	7 000 000,00	2.88%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 10.1 - Accompagner la formation professionnelle des demandeurs d'emploi</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	[CVR2]
2	ERDF	7 516 260,00	3.10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 02 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 2 - Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	[IR5, IR6, IR7]
3	ERDF	38 030 000,00	15.67%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 3.1 - Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)</li> </ul> </li> <li>▼ 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 3.2 - Réduire la consommation énergétique dans le logement social</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	[IR10b, IR11, IR8b, IR9]

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en €)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au programme opérationnel	Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique	Indicateurs communs et spécifiques au programme pour lesquels une valeur cible a été fixée
				<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 3.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur</li> <li>▼ 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer</li> <li>▼ 3.4 - Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>	
4	ESF	32 397 572,00	13.35%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</li> <li>▼ 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises</li> <li>▼ 4.1 - Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation</li> <li>▼ 4.2 - Augmenter le niveau de qualification des actifs</li> </ul>	[CR03, IR12]
5	ERDF	21 200 000,00	8.74%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources</li> <li>▼ 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit</li> <li>▼ 5.1 - Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains</li> <li>▼ 09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination</li> <li>▼ 9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales</li> <li>▼ 5.2 - Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires</li> </ul>	[IR13b, IR14b]
6	ERDF	11 582 117,00	4.77%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</li> <li>▼ 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation</li> <li>▼ 6.1 - Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura</li> <li>▼ 06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources</li> <li>▼ 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel</li> <li>▼ 6.2 - Augmenter l'attractivité du massif du Jura</li> </ul>	[IR15, IR16]
9	ERDF REACT-EU	48 945 393,00	20.17%	<ul style="list-style-type: none"> <li>▼ 13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</li> <li>▼ 13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</li> <li>▼ 9.1 - Accompagner la reprise de l'économie</li> <li>▼ 9.2 - Renforcer le système de santé régional</li> <li>▼ 9.3 - Accompagner la transition numérique</li> </ul>	[IRCV1, IRCV2, IRCV3]
11	ERDF REACT-EU	1 957 816,00	0.81%	11.1 - Assistance technique FEDER REACT	[]
12	ESF	280 000,00	0.12%	12.1 - Assistance technique FSE REACT	[]

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en €)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au programme opérationnel	Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique	Indicateurs communs et spécifiques au programme pour lesquels une valeur cible a été fixée
	REACT-EU				
7	ERDF	5 239 010,00	2.16%	7.1 - Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER	□
8	ESF	1 175 041,00	0.48%	8.1 - Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel régional FSE	□

## 2. AXES PRIORITAIRES

### 2.A DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

#### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	1
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

#### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

Afin de répondre aux enjeux propres à la région Franche Comté et dans le cadre des priorités et des objectifs européens, il semble pertinent de mobiliser dans le cadre de cet axe prioritaire les deux objectifs thématiques suivants :

Objectif thématique 1 (OT1) : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif thématique 3 (OT3) : renforcer la compétitivité des PME

L'intérêt du regroupement, au sein d'un axe unique, de l'objectif thématique 1 et de l'objectif thématique 3 est de concentrer les soutiens sur les domaines d'actions stratégiques de la RIS3 dont bénéficiera l'ensemble du tissu économique franc-comtois.

Cette combinaison a par ailleurs été jugée vertueuse par l'évaluation ex ante.

La Franche-Comté, forte de son potentiel de RDI porté par le secteur privé, doit cependant travailler à améliorer le transfert et l'application des résultats de la recherche vers toutes les entreprises pour accroître les débouchés sur les marchés et sur l'emploi.

L'intervention du FEDER dans le cadre de l'OT1 (RIS3) pourrait prendre la forme schématique présentée page 19 de l'Annexe 1 (RIS3).

Les actions relevant de l'OT3 permettront de soutenir la création et le développement de la compétitivité des entreprises, notamment liées aux domaines d'action stratégiques soutenus dans l'OT1.

Au titre des mesures de réponse à la crise Covid-19, l'autorité de gestion Bourgogne-Franche-Comté (AG BFC) projette d'une part de soutenir exceptionnellement l'achat de matériels médicaux et sanitaires, d'autre part d'abonder un instrument financier pour soutenir les PME en besoin de financement.

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ERDF	En transition	Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	1a
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	1.1
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	Le résultat attendu est de faire émerger des projets RIS3 : cela passe par l'augmentation des capacités des centres de recherche : moyens humains, équipement, plateformes.

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		1.1 - Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR1	DIRDA (dépense intérieure de recherche des administrations)	€	En transition	108 550 000,00	2011	130 000 000,00	MESR/INSEE	4 fois sur la période



## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
----------------------------------	---

#### *Types d'actions*

- Mise en place de plateformes à vocation technologique et économique dans le cadre de la démarche RIS3: aide à la mise en place, au fonctionnement et à l'investissement (création, rénovation d'infrastructures de recherche, acquisition d'équipements...). Cela s'adresse notamment aux centres de recherche, établissements de l'enseignement supérieur et aux établissements hébergeant des plateformes technologiques.
- Soutien au développement des ressources humaines de la recherche dans les domaines identifiés dans le cadre de la démarche RIS3 : participation aux salaires, soutien à la mobilité et l'accueil de chercheurs
- Actions de structuration et de coopération de la recherche à l'échelle régionale, interrégionale et transfrontalière dans le cadre de la démarche RIS3: projets de regroupement des centres de recherche et accompagnement des opérations scientifiques structurantes ;
- Soutien aux projets d'excellence technologique, notamment dans le cadre du programme investissement d'avenir, afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la recherche : compétences et équipement ;
- Valorisation de la recherche à destination des entreprises ou de la société dans le cadre de la démarche RIS3 : projets de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, projets de maturation des projets issus de la recherche.

#### *Bénéficiaires*

Etablissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, établissements hébergeant des plateformes, fondations de coopérations scientifiques,

<b>Priorité d'investissement</b>	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
fondations partenariales, ...	
<b>Contribution à l'OS</b>	
Ces actions participeront à l'émergence de projets RIS3, sur les 3 volets : mise en place d'infrastructures de recherche (plateformes technologiques), renforcement du capital humain, acquisition de matériel performant.	

#### **2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

<b>Priorité d'investissement</b>	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Les projets seront identifiés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Une première vague a été lancée dès le premier semestre 2014.	
Les opérations soutenues devront s'inscrire dans la stratégie de spécialisation intelligente et dans une démarche structurée génératrice de retombées économiques pour la Franche-Comté. Seront privilégiées celles qui mettent en œuvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation, de la recherche à la mise sur le marché de produits ou procédés nouveaux, dans une démarche collaborative et de mutualisation des équipements.	
Il s'agit notamment d'inciter les entreprises et les chercheurs à s'unir autour de « grands projets » communs et à mutualiser leurs moyens selon une démarche interdisciplinaire, en tenant compte des préoccupations des entreprises des filières régionales et dans le but d'en améliorer la compétitivité. Les équipements soutenus au titre du FEDER devront être accessibles aux entreprises régionales, et plus particulièrement aux PME, de manière à les soutenir dans le développement de la recherche effectuée au sein des secteurs clés de la RIS3.	

<b>Priorité d'investissement</b>	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
<p><i>Eco-conditionnalité</i> : la présentation annexée à la demande de subvention décrira des éléments sur l'analyse des cycles de vie des matériaux et produits liés à l'activité de recherche soutenue par le programme.</p>	

#### **2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
<p>Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.</p> <p>Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.</p>	

#### **2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	FEDER	En transition			10,00	Autorité de gestion	annuelle
CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	FEDER	En transition			23,00	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	1b
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	1.2
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	D'une part, augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 et, d'autre part, soutenir le système de santé face à la crise sanitaire du Covid-19
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	L'enjeu principal est la structuration de l'écosystème régional de l'innovation. L'objectif est de le faire évoluer afin qu'il contribue à la dynamique RIS3 : « du projet au marché ».

Les résultats attendus sont donc :

- d'augmenter le nombre de projets collaboratifs et de brevets;
- de renforcer l'accès à de nouveaux marchés pour les entreprises en facilitant le transfert de connaissances et de technologies ;
- d'encourager les entreprises à développer de nouveaux produits

Par ailleurs, dans un contexte de crise sanitaire majeure liée au virus Covid-19 intervenue en 2020, le soutien de l'Union au titre de cet objectif spécifique vise également à renforcer les capacités du système de santé à lutter contre l'épidémie

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		1.2 - D'une part, augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 et, d'autre part, soutenir le système de santé face à la crise sanitaire du Covid-19						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR2	Nombre de brevets	Nombre	En transition	319,00	2012	400,00	INPI	4 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	Ib - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

#### *Types d'actions*

- Actions visant à identifier, accompagner, suivre et évaluer, sur toute leur durée de grands projets industriels de R&D, y compris la dimension transfrontalière et interrégionale : expertises, benchmarking, accompagnement ;
- Renforcement des compétences en innovation dans le cadre de la RIS3 : notamment mise en place de formations et mise à disposition de personnel scientifique et/ou technologique dans les entreprises;
- Soutien aux projets RIS3 dans les domaines d'action stratégiques : personnels, équipements, formations, ...
  - portés par des entreprises ou des industriels et impliquant des PME
  - collaboratifs (entreprises – laboratoire de recherche et entreprises-entreprises)
- Soutien aux actions des services de santé en lien avec la lutte contre le COVID-19

#### *Bénéficiaires*

Etablissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, établissements hébergeant des plateformes, fondations de coopérations scientifiques, fondations partenariales, ...

<b>Priorité d'investissement</b>	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

Entreprises (y compris secteur agro-alimentaire)

Instruments financiers

les établissements de santé et leurs groupements, l'établissement français du sang

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Les collectivités publiques (bénéficiaires final des projets de santé : milieu médical ou para-médical)

***Contribution à l'OS***

Ces types d'actions participeront aux résultats attendus :

- en facilitant le transfert de connaissance ou de technologies ;
- en renforçant le capital humain au sein des entreprises, des équipes de recherche et des structures d'accompagnement ;
- en développant l'efficacité du système public d'accompagnement à l'innovation.



<b>Priorité d'investissement</b>	Ib - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

- A partir de février 2020, ces opérations participeront à la réponse à la crise sanitaire lié au Covid-19

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	Ib - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

Les projets seront identifiés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Les opérations soutenues devront s'inscrire dans la stratégie de spécialisation intelligente et dans une démarche structurée génératrice de retombées économiques pour la Franche-Comté. Seront privilégiées celles qui mettent en œuvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation, de la recherche à la mise sur le marché de produits ou procédés nouveaux, dans une démarche collaborative et de mutualisation des équipements.

Il s'agit notamment d'inciter les entreprises et les chercheurs à s'unir autour de « grands projets » communs et à mutualiser leurs moyens selon une démarche interdisciplinaire, en tenant compte des préoccupations des entreprises des filières régionales et dans le but d'en améliorer la compétitivité.

Une attention particulière sera apportée aux initiatives venant des entreprises ainsi qu'aux enjeux sociétaux et à l'économie sociale.

Les critères ci-dessus (appels à manifestation d'intérêt, spécialisation intelligente ...) ne sont pas applicables aux opérations financées au titre de la réponse à la crise du Covid-19 qui bénéficient de conditions d'éligibilité spécifiques

<b>Priorité d'investissement</b>	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

*Eco-conditionnalité* : la présentation annexée à la demande de subvention décrira des éléments sur l'analyse des cycles de vie des matériaux et produits liés à l'activité économique soutenue par le programme.

### **2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.

Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.

### **2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
----------------------------------	---

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	FEDER	En transition			2 100 000,00	Autorité de gestion	annuelle
CV2	Valeur du matériel médical acheté	EUR	FEDER	En transition			1 250 000,00	Autorité de gestion	annuelle
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	En transition			50,00	Autorité de gestion	annuelle
CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	FEDER	En transition			50,00	Autorité de gestion	annuelle
CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	FEDER	En transition			17 311 200,00	Autorité de gestion	annuelle
CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	FEDER	En transition			50,00	Autorité de gestion	annuelle
CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des	Entreprises	FEDER	En transition			50,00	Autorité de gestion	annuelle

<b>Priorité d'investissement</b>		<b>1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&amp; I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé</b>							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
	produits nouveaux pour l'entreprise								

## 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	3a
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	1.3
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'augmenter la création d'entreprises, en lien avec les objectifs de la SRDE, et notamment l'entreprenariat féminin ;</li> <li>• de faciliter la transmission d'entreprises, dans un contexte de nombreux départs en retraite de dirigeants ;</li> <li>• d'améliorer la pérennité de ces nouvelles entreprises et par conséquent les emplois.</li> </ul>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		1.3 - Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR3	Taux de création d'entreprises	%	En transition	13,90	2013	14,50	INSEE	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
----------------------------------	--

#### *Types d'actions*

- **Sensibilisation :**
  - Actions de diffusion de l'entrepreneuriat, sensibilisation et promotion
  - Promotion et développement de l'essaimage[1] et de la transmission
  - Entreprenariat social
  
- **Accompagnement :**
  - Soutien aux pépinières, couveuses, incubateurs d'entreprises : personnel, prestation, équipements, coaching
  - Soutien aux organismes d'accompagnement à la création d'entreprises, dans leurs missions d'accueil des porteurs de projets, de montage et de suivi des nouvelles entreprises : coaching, missions d'accompagnement
  
- **Financement :**
  - Participation au financement des projets de création et de reprise d'entreprises en mobilisant des instruments financiers

<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
----------------------------------	--

[1] Démarche consistant pour une entreprise à aider un (ou plusieurs) de ses salariés à créer sa propre société ou à en reprendre une.

### ***Bénéficiaires***

Structures d'accompagnement et de sensibilisation, chambres consulaires, syndicats professionnels...

Entreprises, associations et réseaux, instruments financiers...

### ***Contribution à l'OS***

En soutenant les structures de sensibilisation et d'accompagnement à la création, ainsi que les instruments financiers permettant de financer les entreprises en création ou reprise transmission, les personnes cibles seront sensibilisées, décideront de créer leur entreprise ou de reprendre une entreprise existante et seront appuyées par les instruments financiers mis à leur disposition, d'une part, et les structures d'accompagnement,

<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
particulièrement nécessaire pour garantir un bon taux de survie des entreprises.	

#### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
<p>Les projets de création d'entreprise devront constituer l'activité principale des porteurs de projet. Une attention particulière sera portée aux publics jeunes et féminins, ainsi qu'aux projets s'intégrant à la RIS3. Pour les projets individuels, l'effet de levier sur les financements privés et l'emploi sera pris en compte.</p> <p>Les projets de création éligibles à l'axe Massif des Vosges seront prioritairement examinés par le PO Lorraine lorsque les champs y sont couverts.</p>	

#### ***2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)***

<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
<p>Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.</p> <p>Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.</p>	



<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
----------------------------------	--

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
----------------------------------	--

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	En transition			3 000,00	Autorité de gestion	annuelle
CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	FEDER	En transition			158,00	Autorité de gestion	annuelle
CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	FEDER	En transition			1 800,00	Autorité de gestion	annuelle
CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	En transition			2 550,00	Autorité de gestion	annuelle
CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	En transition			7 895 00,00	Autorité de gestion	annuelle
CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	FEDER	En transition			122,50	Autorité de gestion	annuelle

#### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	3d
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

#### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	1.4
--	-----

<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les résultats attendus sont d'améliorer la compétitivité des entreprises franc-comtoises grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à une appropriation des résultats de la recherche, en lien avec la démarche de spécialisation intelligente, leur permettant d'innover et de se diversifier ;</li> <li>• au financement de projets de développement ambitieux et économiquement viables des PME ;</li> <li>• à une appropriation des usages numériques dans l'entreprise ;</li> <li>• à une meilleure structuration des filières ;</li> <li>• à un renforcement des activités artisanales, commerciales et de services.</li> </ul> <p>Dans un contexte de crise sanitaire majeure liée au Covid-19 et intervenue en 2020, le soutien de l'Union au titre de cet objectif spécifique vise également à aider les entreprises à surmonter la crise économique consécutive à la pandémie</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		1.4 - Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR4	Taux de valeur ajoutée des PME régionales (VA/CA)	%	En transition	32,80	2011	35,00	INSEE	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
---------------------------	---

#### Types d'actions

- Soutien à la structuration et à l'organisation des filières, clusters territoriaux, grappes : accompagnement des interlocuteurs,... ;
- Soutien à la création et au développement de groupements d'entreprises ;
- Accompagnement aux transferts de technologie renforçant le processus d'innovation dans les entreprises (projets individuels, collaboratifs et d'animation) ;
- Soutien aux investissements de production (matériel et services innovants, formations associées...) ;
- Soutien à l'investissement immatériel (diversification produit/marché, mutations, nouveaux marchés à l'export, capital humain,...) ;
- Soutien au développement des entreprises de l'insertion par l'activité économique : équipements techniques (acquisition de matériel) et aménagement de locaux ;
- Promotion des démarches de qualité, d'économie d'énergie et de matières : actions de sensibilisation des décideurs, aide à l'investissement (y compris pour les systèmes de mesure, suivi et évaluation).
- Soutien aux nouvelles filières locales de ré-emploi, valorisation matière ou énergétique, par le développement d'activités nouvelles ou par des coopérations, dans une perspective de développement d'une économie circulaire[1] et d'écologie industrielle et territoriale créatrice d'emplois.
- Accompagnement à l'appropriation des technologies-clé du numérique (informatique en nuage, calcul intensif, objets connectés et logiciels embarqués[2], sécurisation des informations...) : formations, conseils, matériels, animations collectives et soutien individuel ...
- Soutien aux solutions d'ingénierie et de conception partagées dans la sphère industrielle, de places de marchés, de plateformes de négoce, de sites partagés...
- Soutien au développement du B2B (entre entreprises) et du e-commerce : animations collectives et accompagnement individuel ;
- Développement de ressources et d'usages des TIC innovants (serious games, impression 3D,...) ;
- Soutien au développement du co-working et du télétravail (hors immobilier) ;
- Mise en place de nouveaux services, activités productives et usages dans les PME-TPE (fablabs, e-tourisme, progiciels de gestion intégrée,...).
- Financement des fonds de roulement des PME, y compris des investissements immatériels et des investissements corporels à faible valeur de

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>gage, par l'intermédiaire d'instruments financiers</p> <p>[1] Son objectif est de produire des biens et service tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables</p> <p>[2] Logiciels portés par de l'électronique</p> <p><b><i>Bénéficiaires</i></b></p> <p>Entreprises, instruments financiers, chambres consulaires, syndicats professionnels, clusters, associations et réseaux...</p> <p>Entreprises de l'Industrie Agroalimentaire dans le cadre de projets collaboratifs</p> <p>Structures d'accompagnement et de sensibilisation, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, collectivités locales et établissements publics ayant pour compétences de développer l'usage du numérique pour les acteurs de l'économie.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p><b>Contribution à l'OS</b></p> <p><i>volet individuel</i> : les actions proposées vont permettre de dynamiser le développement commercial et international des entreprises, de renforcer leurs capacités techniques et humaines à produire et commercialiser des produits et services innovants, de renforcer leur fonds propres, de réduire leur facture énergétique, ce qui amènera les entreprises à gagner en compétitivité.</p> <p><i>volet collectif (actions dirigées vers les filières)</i> : La conduite d'actions collectives, portées par les filières, est un moyen de mutualiser les compétences et les ressources, permettant ainsi aux entreprises de petite taille de bénéficier de la visibilité et de la notoriété de la filière à laquelle elles appartiennent. Ces actions collectives profitent bien à l'ensemble de la filière, et pas seulement aux entreprises qui y participent et constituent un moyen de renforcer la compétitivité de toutes les entreprises.</p> <p><i>Volet numérique</i> : Avec l'émergence des concepts d'usine du futur et d'industrie 4.0, il apparaît que la mobilisation du numérique à l'intérieur des entreprises va bien au-delà de la gestion, de la circulation d'information et de l'échange avec l'extérieur pour toucher les process de fabrication eux-mêmes et leur intégration complète avec les autres fonctions de l'entreprise : R&amp;D, prospection, commande, comptabilité, achats, facturation pour tendre à la satisfaction la plus rapide possible de besoins de plus en plus individualisés. Les actions envisagées vont participer à ce mouvement dans les entreprises franc comtoises et contribuer à l'amélioration de leur compétitivité.</p>	

### 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
----------------------------------	---

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>Le dépôt des dossiers se fera tout au long de la programmation (au fil de l'eau). Des appels à projets pourront également être envisagés.</p> <p>Une analyse permettra de vérifier la faisabilité et la pertinence du projet de développement de l'entreprise, son impact sur l'emploi, l'effet levier sur les financements privés ainsi que la capacité de l'entreprise à rembourser les financements octroyés, lorsqu'il ne s'agit pas de subvention.</p> <p>Pour les opérations liées au numérique, les projets concourent à la dimension transversale de la RIS3.</p>	

#### ***2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)***

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.</p> <p>Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.</p>	

#### ***2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)***

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

## 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	En transition			856,00	Autorité de gestion	annuelle
CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	FEDER	En transition			234,00	Autorité de gestion	annuelle
CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	FEDER	En transition			779,00	Autorité de gestion	annuelle
CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	En transition			24 912 106,17	Autorité de gestion	annuelle
CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	FEDER	En transition			227,11	Autorité de gestion	annuelle

## 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

Axe prioritaire	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
-----------------	---

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

Axe prioritaire		1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	En transition			19096339.10			150 63 2 318,0 0	Autorité de gestion	La valeur 2018 de l'indicateur correspond à la part imputable à l'axe 1 pour l'atteinte du seuil de dégagement d'office 2018. La valeur cible 2023 a été modifiée suite aux modifications de maquette opérées en juillet 2020 et mai 2021
CO01	Réalisation	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	En transition			270			3 906,0 0	Autorité de gestion	

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

Ces indicateurs représentent la majeure partie des actions envisagées et des montants affectés de l'axe.



## 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

### Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	058. Infrastructures de recherche et d'innovation (publiques)	12 350 000,00
ERDF	En transition	060. Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics et les centres de compétence, y compris la mise en réseau	2 500 000,00
ERDF	En transition	062. Transfert de technologies et coopération entre universités et entreprises, principalement au profit des PME	10 000 000,00
ERDF	En transition	064. Processus de recherche et d'innovation dans les PME (y compris systèmes de bons, processus, conception, service et innovation sociale)	29 020 000,00
ERDF	En transition	067. Développement commercial des PME, soutien à l'esprit d'entreprise et à l'incubation (y compris le soutien aux entreprises issues de l'essaimage)	10 000 000,00
ERDF	En transition	073. Soutien aux entreprises sociales (PME)	1 000 000,00
ERDF	En transition	082. Services et applications TIC pour les PME (y compris le commerce électronique, le e-Business et les processus d'entreprise en réseau), les laboratoires vivants, les entrepreneurs web, les start-ups en matière de TIC, etc.	2 500 000,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	01. Subvention non remboursable	46 370 000,00
ERDF	En transition	03. Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	7 000 000,00
ERDF	En transition	04. Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	13 000 000,00
ERDF	En transition	05. Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	1 000 000,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	67 370 000,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF		07. Sans objet	67 370 000,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services

### 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	2
Titre de l'axe prioritaire	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ERDF	En transition	Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	2c
Titre de la priorité d'investissement	Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	2
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le développement de l'écosystème numérique éducatif ;</li><li>• l'élargissement de l'offre culturelle numérique et les services permettant d'y accéder ;</li><li>• l'amélioration de la qualité et la proximité de l'action publique et ses relations avec l'utilisateur ;</li><li>• le développement de l'usage du numérique dans le domaine de la santé, notamment le nombre de téléconsultations médicales.</li></ul> <p>Le numérique étant par nature transversal, cela implique une ouverture à différents champs d'usage, dans un esprit de soutien à des applications, démarches ou projets structurants.</p> <p>La Franche-Comté entend donc créer une véritable dynamique régionale autour du numérique pour permettre de franchir des seuils qualitatifs et quantitatifs dans les domaines d'action publique choisis, notamment l'éducation, la santé, la culture, la relations administrations-usagers, ...</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		2 - Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR5	Nombre d'actes de télémedecine	Téléconsultations	En transition	2 455,00	2012	24 000,00	ARS	3 fois sur la période
IR6	Taux d'usage pédagogique numérique des enseignants du second degré	%	En transition	40,00	2016	48,00	Rectorat	2 fois sur la période
IR7	Part des actes télétransmis par les collectivités	%	En transition	19,40	2013	80,00	Préfecture de région Franche-Comté	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
----------------------------------	---

#### *Type d'actions*

#### *Education*

- Généralisation des espaces numériques de travail (ENT) ;
- Consolidation de la plate-forme ENT régionale (développements et intégration de modules applicatifs...)
- Développement des ressources numériques innovantes (serious games, ...)
- Développement des learning centers, de l'innovation pédagogique et de l'enseignement immersif à distance ;
- Mise en place d'un e-portfolio de compétences tout au long de la vie.

#### *Santé*

- Appui à la prise en charge d'affection à distance (maladies chroniques ...) et alternatives à l'hospitalisation;
- Amélioration des systèmes de communication, modernisation des systèmes d'information, et dématérialisation des documents;
- Mutualisation des outils communs (annuaires patients et professionnels de santé, ...).

<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
----------------------------------	---

***Qualité et proximité de l'action publique et des relations usagers-administrations***

- Mise en place de solutions de dématérialisation dans les collectivités ;
- déploiement coordonné de dispositif de visio-guichets ;
- Mise en place d'une plateforme régionale mutualisée d'information géographique (IDG) (ouverture de la donnée publique) ;
- Information en temps réel sur les transports en commun publics, billettique.

***Culture***

- Appui à la numérisation du patrimoine ;
- Aide au développement d'outil de médiation culturelle ;
- Appui à la création numérique culturelle ;
- Soutien à la création de services facilitant les usages culturels (applications pour matériels mobiles, portails de diffusion...) ;
- Aide à l'équipement de conservation pérenne des fichiers numériques.

Et, de manière générale, toute action contribuant à l'objectif spécifique.

Les actions de soutien porteront à la fois sur le volet accompagnement et sur le volet investissement/mise en œuvre.

<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
----------------------------------	---

***Bénéficiaires***

- Education, santé, culture : collectivités locales (et groupements), établissements publics et privés, Etat, entreprises, associations, GIP, GIE... ;
- Qualité et proximité de l'action publique et des relations usagers-administrations : collectivités locales (et groupements), établissements publics et privés exerçant des missions de service public, Etat, GIP ;

***Contribution à l'OS***

- Nombre de téléconsultations médicales : la prise en charge à distance de nouvelles maladies chroniques permettra d'augmenter le nombre de téléconsultations médicales ;
- Part des élèves de l'Académie utilisant un ENT : la consolidation de la plateforme ENT actuelle et sa généralisation progressive à l'ensemble des établissements scolaires permettront d'augmenter la part des élèves utilisant un ENT ;
- Part des actes télétransmis par les collectivités : la mise en place de solutions de dématérialisation permettra à de nouvelles collectivités de



<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
dématérialiser la transmission de leurs actes au contrôle de légalité.	

#### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
<p>Les projets seront sélectionnés au fil de l'eau et éventuellement appels à projets et appels à manifestations d'intérêt.</p> <p>Les opérations aidées devront s'inscrire dans une stratégie plus globale, visant à développer les services numériques proposés sur l'ensemble du territoire franc-comtois. Cette stratégie pourra être portée soit par le bénéficiaire lui-même, soit par un autre organisme ou acteur public.</p> <p>Les projets seront sélectionnés en fonction de leur caractère innovant et structurant pour le territoire régional ainsi que du nombre d'utilisateurs visés. Seront privilégiés les projets ayant une dimension régionale ou les projets pilotes présentant des garanties de répliquabilité sur d'autres territoires.</p>	

#### ***2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)***

<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

#### ***2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)***

<b>Priorité d'investissement</b>	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
IS1	Nombre de nouveaux services numériques éducatifs	Nombre	FEDER	En transition			7,00	Autorité de gestion	annuelle
IS2	Nombre de nouvelles collectivités (ou groupements) transmettant leurs actes par voie dématérialisée	collectivités (ou groupements)	FEDER	En transition			729,00	Autorité de gestion	annuelle
IS3	Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé	services	FEDER	En transition			4,00	Autorité de gestion	annuelle
IS4	Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la culture	services	FEDER	En transition			9,00	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

Axe prioritaire	2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
-----------------	---

### 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

Axe prioritaire		2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	En transition			2714076.28			12 527 12 4,00	Autorité de gestion	La valeur 2018 de l'indicateur correspond à la part imputable à l'axe 2 pour l'atteinte du seuil du dégageant d'office 2018 : seuil DO2018*4.96% Le seuil du dégageant d'office 2018 est calculé comme suit : DO 2018 = [(allocation principale 2014 + allocation principale 2015) - (préfinancement initial 2014 + préfinancement initial 2015 + préfinancement initial 2016+ préfinancement annuel 2016 + préfinancement annuel 2017 + préfinancement annuel 2018)]/42.45
IS1	Réalisation	Nombre de nouveaux services numériques éducatifs	Nombre	FEDER	En transition			2			7,00	Autorité de gestion	
IS3	Réalisation	Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé	services	FEDER	En transition			2			4,00	Autorité de gestion	

## Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

Ces indicateurs représentent la majeure partie des actions envisagées et des montants affectés de l'axe.

### 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

#### Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	078. Services et applications d'administration en ligne (y compris passation des marchés publics en ligne, mesures dans le domaine des TIC soutenant la réforme de l'administration publique, mesures dans le domaine de la cybersécurité, de la confiance et du respect de la vie privée, de la justice et de la démocratie en ligne)	500 000,00
ERDF	En transition	079. Accès aux informations du secteur public (y compris les données ouvertes, la culture en ligne, les bibliothèques numériques, les contenus numériques et le tourisme en ligne)	1 500 000,00
ERDF	En transition	080. Services et applications en matière d'inclusion en ligne, d'accessibilité en ligne, d'apprentissage et d'éducation en ligne, culture numérique	2 916 260,00
ERDF	En transition	081. Solutions TIC relevant le défi du vieillissement actif et en bonne santé et services et applications de santé en ligne (y compris les soins en ligne et l'assistance à l'autonomie à domicile)	2 600 000,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF		01. Subvention non remboursable	7 516 260,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire	2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société

Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	7 516 260,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	7 516 260,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:	2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société

### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	3
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ERDF	En transition	Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	4a
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	3.1
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	Le résultat attendu est d'augmenter la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté, conformément aux objectifs du SRCAE.

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		3.1 - Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR8b	Production d'énergie de source renouvelable (bois méthanisation, géothermie)	MWh	En transition	3 979 786,00	2008	4 619 000,00	OPTEER	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animations collectives pour informer, prospecter, conseiller les porteurs de projets et accompagner le montage de projets, encourager le développement des EnR à partir des ressources locales</li><li>• Investissements nécessaires au développement du bois-énergie : Projets de chaufferies-bois, publiques ou privées, limitant les rejets de particules fines et création ou extension de réseaux de chaleur; plates-formes de stockage en adéquation avec les besoins définis dans le cadre des plans d'approvisionnement territoriaux (Equipements mobiles ou mutualisés privilégiés) ;</li><li>• Investissements nécessaires pour les installations de méthanisation pour des porteurs de projets publics et privés et création ou extension de réseaux de chaleur ;</li><li>• Investissements nécessaires pour les installations de géothermie sur eaux de nappe, sur champs de sondes et sur eaux usées pour des porteurs de projet publics et privés et création ou extension de réseaux de chaleur;</li><li>• Aide au montage de projets expérimentaux en matière d'énergies renouvelables : appui technico-économique, expérimentation sur la technologie ou sur le montage, organisation économique, ...</li></ul> <p><i>Bénéficiaires</i></p>	



<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="197 293 376 322">• <b>Animation</b></li> <li data-bbox="129 494 1048 529">Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes et syndicats d'énergie</li> <li data-bbox="129 596 658 632">Bailleurs et notamment bailleurs sociaux</li> <li data-bbox="129 699 443 734">Organismes consulaires</li> <li data-bbox="129 801 860 836">Entreprises et leurs groupements, exploitations agricoles</li> <li data-bbox="129 903 300 938">Associations</li>  <li data-bbox="197 1107 434 1136">• <b>Investissement</b></li></ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p>Secteur public</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes et syndicats d'énergie</li><li>- Bailleurs sociaux</li><li>- Secteur résidentiel collectif et secteur tertiaire</li></ul> <p>Secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bailleurs privés</li><li>- Entreprises</li><li>- SCI non éligibles au crédit d'impôt</li><li>- EARL, GAEC, coopératives agricoles</li><li>- Associations</li></ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
- Etablissements d'enseignement	

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p>Les projets seront déposés au fil de l'eau, et éventuellement sous forme d'appel à projets sur des projets plus qualitatifs.</p> <p>Toutes les actions seront cohérentes avec le SRCAE.</p> <p>Tout investissement sera précédé d'une étude de faisabilité.</p> <p><u>Méthanisation :</u></p> <p>Les projets de méthanisation seront financés au titre de ce programme si la puissance de l'installation est supérieure ou égale à 300 kWe (puissance électrique) ou 90 Nm<sup>3</sup>/h. Les unités d'une puissance inférieure à 300 kWe (puissance électrique) ou 90 Nm<sup>3</sup>/h pourront être financées avec le FEADER.</p> <p>Le porteur devra présenter un plan de gestion des digestats. Par ailleurs, une attention particulière sera apportée à la limitation du recours aux cultures dérobées et au taux de valorisation énergétique.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p><u>Bois énergie :</u></p> <p>Les projets de bois énergie subventionnés devront faire appel à une ressource certifiée (PEFC/FSC...) pour au minimum 50%. Les équipements subventionnés devront faire l'objet de limitation des rejets de poussières.</p> <p><u>Géothermie :</u></p> <p>Les projets sélectionnés seront des projets pilotes, notamment dans les agglomérations urbaines, permettant à la géothermie de se développer sur le territoire.</p>	

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
<p>Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.</p> <p>Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.</p>	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
---------------------------	--

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition			27,00	Autorité de gestion	annuelle
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	FEDER	En transition			27 000,00	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	4c
Titre de la priorité d'investissement	Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

Identificateur de l'objectif spécifique	3.2
Intitulé de l'objectif spécifique	Réduire la consommation énergétique dans le logement social
Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union	<p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une réduction de la quantité d'énergie consommée (et par voie de conséquence du poids des charges pour le locataire d'un logement social)</li> <li>• une amélioration de la qualité de vie sans préjudice sur le pouvoir d'achat des habitants concernés (en termes de</li> </ul>

	<p>classement énergétique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une diminution de la production de gaz à effet de serre</li> </ul> <p>De façon globale, il s'agit d'inciter les bailleurs sociaux publics (OPHLM, collectivités) à adopter des démarches de rénovation thermique performante, presque exclusivement au niveau BBC, afin de réduire de façon importante les consommations d'énergie des logements et la précarité énergétique des habitants.</p>
<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	3.3
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une réduction de la quantité d'énergie consommée</li> <li>• une diminution de la production de gaz à effet de serre</li> </ul> <p>Il s'agit de concentrer l'intervention des fonds européens en faveur de la rénovation énergétique de bâtiments de l'enseignement supérieur, sur les seuls projets les plus énergivores. Ces bâtiments, au sein d'un lieu public d'enseignement, peuvent jouer un rôle d'exemplarité, d'expérimentation et de diffusion des bonnes pratiques.</p> <p>En ce sens, les éco-campus s'inscrivent, à la fois dans une stratégie de développement durable, mais aussi dans une logique d'attractivité et de notoriété de la région Franche-Comté, pour attirer étudiants et chercheurs, renforcer les liens entre les laboratoires et les entreprises, notamment dans les domaines de la spécialisation intelligente.</p>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		3.2 - Réduire la consommation énergétique dans le logement social						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR9	Part des logements sociaux les plus énérgivores	%	En transition	31,00	2013	27,00	SOeS - DREAL	3 fois sur la période

Objectif spécifique		3.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR10b	Consommation énergétique des bâtiments publics d'enseignement supérieur	GWhep/an	En transition	98,72	2015	85,00	Université et CROUS	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

#### *Type d'actions*

- Investissements
  - en matière de rénovation énergétique BBC des logements sociaux existants, y compris outils de suivi et de comptage ;
  - en matière de rénovation énergétique BBC des bâtiments de l'enseignement supérieur, y compris outils de suivi et de comptage ;
  - en matière de rénovation énergétique permettant un saut qualitatif important dans les logements sociaux les plus énergivores, de façon exceptionnelle ;
  
- Ingénierie technique :
  - Actions de conseil, de retour d'expériences, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi des performances, de contrôle des résultats et des usages ;
  - Actions d'accompagnement en matière de rénovation énergétique BBC des logements sociaux publics.

#### *Bénéficiaires*



<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

Pour les investissements :

OS 3.2 : Bailleurs des logements sociaux publics

OS 3.3 : Etablissements publics d'enseignement supérieur, Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, CROUS, bailleurs sociaux

Pour l'ingénierie technique :

Bailleurs des logements sociaux publics

Etablissements publics d'enseignement supérieur, Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, CROUS, bailleurs sociaux

Associations

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

### ***Contribution à l'OS***

En améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, les consommations d'énergie liées au chauffage des bâtiments diminueront ce qui aura pour effet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

*Eco-conditionnalité* : une note présentant les modalités de sensibilisation des futurs occupants des logements ou des bâtiments publics doit être jointe à la demande de subvention.

#### Pour les logements sociaux :

Compte tenu des objectifs quantitatifs issus du SRCAE, de la relative maturité du secteur (dynamique régionale lancée depuis 6 ans) et du niveau d'exigence retenu pour la programmation précédente, le niveau minimal de performance pour bénéficier des fonds européens sera celui du BBC. Des appels à projets pourront être mis en place.

Une étude thermique réglementaire prévisionnelle sera demandée, ainsi qu'une note présentant l'impact des travaux envisagés sur le couple « Loyer + charges » pour les logements sociaux. La performance énergétique après travaux sera vérifiée.

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<p><u>Pour les bâtiments de l'enseignement supérieur :</u></p> <p>Compte tenu de l'enveloppe destinée à l'OS 3.3, les opérations de rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur seront sélectionnées suite à appel à projets et se concentreront sur les bâtiments les plus énergivores.</p> <p>Une étude thermique réglementaire prévisionnelle sera demandée au dépôt du dossier. La performance énergétique après travaux sera vérifiée.</p>	

#### ***2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers*** (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
<p>Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.</p> <p>Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.</p>	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
----------------------------------	--

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	FEDER	En transition			3 536,00	Autorité de gestion	annuelle
CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	FEDER	En transition			1 980 000,00	Autorité de gestion	annuelle
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	FEDER	En transition			8 601,10	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	4e
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	3.4
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	Le résultat attendu est une limitation de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail en encourageant les projets de mobilité durable alternative à la voiture individuelle et les connexions multimodales avec les systèmes de transport existants.

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		3.4 - Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR11	Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail	%	En transition	78,80	2011	78,80	DREAL/INSEE	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
----------------------------------	--

#### *Type d'actions*

#### **Animation, études**

- Actions (ingénierie, études) sur la mobilité durable hors infrastructure : conseil en mobilité en milieu rural (hors AOTU), étude d'organisation de système de transports à la demande (hors fonctionnement) ;
- promotion et animation du covoiturage ;
- organisation des systèmes d'auto-partage ;
- actions de promotion d'une mobilité durable au quotidien : accompagnement des démarches d'élaboration de Plan de Déplacement Entreprises (PDE) et Plans de Déplacements Inter-entreprises (PDIE) ;
- actions de promotion des modes actifs: mise en place de schémas directeurs cyclables (organisation, infrastructures, signalétique des itinéraires cyclables et des services associés, stationnements, location, réparation etc.)... ;
- réduction des besoins de mobilité par des organisations innovantes : regroupement géographique de services et commerces, aménagement d'espaces de travail mutualisés, offre alternative à la voiture particulière pour « les premiers ou derniers km » dans les agglomérations de taille critique, notamment les liaisons centre-ville/gare ...

<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
----------------------------------	--

### **Investissements en matière de mobilité :**

- Aménagement multimodaux des gares et points d'arrêt : connexion avec les transports en commun existants, emplacements privilégiés de l'auto-partage et du vélo-partage (proximité, lisibilité), stationnement pour les voitures et vélos...
- Développement des transports en commun en site propre (TCSP), par exemple bus à haut niveau de service... ;
- Liaisons douces entre les stations et les centre-bourgs et centre-ville pour le rabattement vers les gares et haltes ferroviaires;
- Covoiturage : aménagement d'aires de covoiturage et signalétique ;
- Organisation d'une offre alternative à la voiture particulière pour « les premiers ou derniers km » (infrastructure de la logistique périphérique) : parking-relais, auto-partage et vélo-partage, modification de l'offre de transports, ...

Ces actions seront éligibles uniquement dans les aires urbaines (définition INSEE).

### ***Bénéficiaires***

Collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises, associations, syndicats ayant pour compétence l'organisation des déplacements, groupements, parcs naturels ...

<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
----------------------------------	--

### ***Contribution à l'OS***

Par les actions d'animation, les organismes seront sensibilisés à la démarche de promotion de la mobilité douce. Les investissements réalisés permettront de réduire le nombre d'usagers de la voiture personnelle et de les inciter à utiliser un mode de déplacement alternatif (mobilité douce, transports en commun) ce qui aura pour conséquence de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
----------------------------------	--

Le FEDER interviendra sur les investissements en milieu urbain (défini sur la base de la définition INSEE de l'aire urbaine).

En revanche, l'animation et les études seront éligibles au FEDER et pourront couvrir tout le périmètre régional.

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- Dans l'attente du futur schéma régional d'intermodalité prévu par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles n°2014-58 du 27 janvier 2014, les actions éligibles doivent s'inscrire dans des stratégies globales de développement et seront conditionnées à l'engagement dans une démarche type PDU (plan de déplacement urbain).
- Mutualisation de places de parking avec d'autres usages, à titre d'exemple
- Participation à la multi-modalité autour des gares et points d'arrêt, à titre d'exemple
- Impact direct sur la réduction des gaz à effet de serre



<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation avec une stratégie « bas carbone » locale ou régionale</li> </ul>	
Des appels à manifestation d'intérêts thématiques pourront être lancés.	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
----------------------------------	--

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
----------------------------------	--

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)**

Priorité d'investissement		4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
IS5	Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt	opérations	FEDER	En transition			10,00	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

<b>Axe prioritaire</b>	3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique
------------------------	--

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)**

Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	En transition			17363723.62			94 500 000,00	Autorité de gestion	La valeur 2018 de l'indicateur correspond à la part imputable à l'axe 3 pour l'atteinte du seuil du dégagement d'office 2018. La valeur cible 2023 a été modifiée suite à la modification de maquette opérée en juillet 2020
IS5	Réalisation	Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt	opérations	FEDER	En transition			3			10,00	Autorité de gestion	
CO31	Réalisation	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	FEDER	En transition			1323			3 536,00	Autorité de gestion	la valeur cible 2023 a été modifiée au prorata de la modification de maquette opérée en juillet 2020 (diminution de 16.76%)

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

Ces indicateurs représentent la majeure partie des actions envisagées et des montants affectés de l'axe.

## 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

### Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
ERDF	En transition	011. Énergies renouvelables: énergie de la biomasse		7 000 000,00

Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	012. Autres types d'énergies renouvelables (y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique et marine) et intégration des énergies renouvelables (y compris stockage, infrastructures de production de gaz et d'hydrogène renouvelable à partir de l'électricité)	1 000 000,00
ERDF	En transition	013. Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques, projets de démonstration et actions de soutien	1 500 000,00
ERDF	En transition	014. Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et actions de soutien	14 030 000,00
ERDF	En transition	036. Transports multimodaux	14 500 000,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	01. Subvention non remboursable	38 030 000,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	38 030 000,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

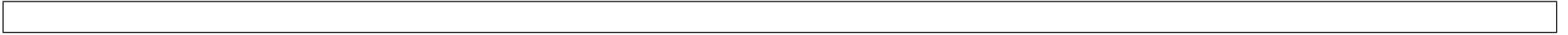
Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	38 030 000,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:	3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique
------------------	--



### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	4
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ESF	En transition	Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	10iii
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	10iii
	validation des compétences acquises

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	4.1
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les résultats attendus sont d'améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées (de niveau de qualification CITE 1 à 4) afin d'augmenter les chances d'intégration dans une action qualifiante pour les demandeurs d'emploi ou les détenus et de diminuer le risque de sorties anticipées des parcours de formation par apprentissage pour les apprentis.</p> <p>Dans une logique évolutive, cet objectif spécifique permettra aux participants d'intégrer les dispositifs mis en place dans le cadre de l'objectif spécifique 4.2 dans des conditions satisfaisantes.</p> <p>Le rôle du FSE consiste à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour améliorer l'accès à la qualification des personnes qui en sont le plus éloignées. Cela passe par un approfondissement du projet professionnel et dans l'acquisition d'un socle de compétences générales dans le cadre d'un accompagnement individualisé. Il s'agit de consolider les connaissances essentielles, pour permettre d'éviter une rupture en cours de formation ou faciliter une poursuite de parcours en formation qualifiante dans le cadre éventuellement d'une action présentée au titre de l'objectif spécifique 4.2.</p> <p><u>Articulation avec le PO national FSE :</u></p> <p>Les actions proposées au titre de cet objectif peuvent correspondre à une des étapes du parcours de jeunes décrochés, ou des publics en difficulté d'insertion professionnelle. Dans ce deuxième cas, les Départements viennent en appui aux</p>

	prescripteurs de formation.
<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	4.2
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Augmenter le niveau de qualification des actifs
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Le principal résultat attendu est l'adaptation des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, détenus et apprentis aux besoins des entreprises, pour faciliter leur insertion sur le marché du travail.</p> <p>Compte-tenu du contexte franc-comtois de sous-qualification, il s'agit avec l'apport du FSE, de miser massivement sur la formation avec une attention particulière pour les personnes les moins qualifiées. Ainsi, il est attendu dans le cadre d'un parcours vers la qualification qu'une partie des participants de l'objectif spécifique 4.1 intègre une action de l'objectif spécifique 4.2. Le public cible est celui de l'axe.</p> <p><u>Articulation avec le PO national FSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de la définition des besoins de compétences en lien avec le marché du travail et la définition de l'achat de formation :</li> </ul> <p>Le FSE dans le cadre du PO national est mobilisé pour améliorer la connaissance du marché du travail par et pour les acteurs intervenant en faveur de l'emploi.</p> <p>Par ailleurs, un travail conjoint entre Pôle emploi et la Région Franche-Comté est organisé à partir de diagnostics locaux établis par le CARIF-OREF régional (EFIGIP), permettant de cibler les besoins de formation des</p>

demandeurs d'emploi en lien avec les besoins exprimés par l'économie régionale.

- Par la coordination des intervenants dans le parcours vers l'emploi :

L'offre de formation régionale doit être connue de tous les prescripteurs pour permettre une orientation ajustée aux besoins des bénéficiaires. C'est dans cet objectif qu'une base de données recensant l'offre de formation est développée en région et pourra être soutenue par le FSE national.

- Le service public de l'emploi est traité au niveau du PO national FSE, la dimension « accompagnement vers l'emploi » s'y retrouve. Les participants aux opérations de l'OS 4.2 pourront ainsi en bénéficier à leur sortie de formation qualifiante.



**Tableau 4: indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique (par priorité d'investissement et par catégorie de région) (pour le FSE et REACT-EU au titre du FSE)**

Priorité d'investissement : 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises														
Identificateur	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Valeur de référence			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T			M	F	T		
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Nombre	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			38,00	Proportion (%)	2013			40,00	Autorité de gestion - participants des actions de l'OS 4.2 uniquement	3 fois sur la période
IR12	Taux de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	%				19,00	Proportion (%)	2013			23,00	Autorité de gestion - participants des actions de l'OS 4.1 uniquement	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
----------------------------------	---

#### AU TITRE DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4.1

#### Type d'actions

- Actions de formation permettant l'acquisition des savoirs de base indispensables à l'entrée en formation qualifiante ou actions de soutien des apprentis en cours de formation :
- Actions de formation visant la lutte contre l'illettrisme;
- Actions de formation visant l'acquisition des savoirs de base dans l'objectif d'une mise à niveau générale en lien avec le projet de qualification;

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de pré-qualification : remise à niveau générale et technique liée à un secteur professionnel donné accompagnée d'une mise en situation professionnelle dans le secteur visé, dans l'objectif d'atteindre les pré-requis nécessaires pour entrer en parcours de certification ou dans l'objectif d'atteindre le niveau requis pour présenter et réussir les concours du secteur visé;</li> <li>• Actions spécifiques en direction des apprentis : soutien scolaire et psychologique en direction des apprentis présentant des difficultés en centre de formation ou en entreprise d'accueil, actions de mise à niveau permettant la préparation à la poursuite de parcours;</li>   <li>• Actions permettant l'élaboration de diagnostics individualisés :</li>   <li>• Action de définition de projet professionnel : action s'appuyant sur une alternance entre un accompagnement/formation en centre et des mises en situation professionnelle dans le cadre de stage entreprise;</li> <li>• Actions de positionnement : individualisation du parcours de formation;</li>   <li>• Accompagnement au montage de dossier de VAE[1] ;</li> <li>• Actions particulières en direction de publics fragilisés, notamment les personnes sous main de justice.</li> </ul>	
<p>[1] Validation des acquis de l'expérience</p>	
<p><b>Bénéficiaires</b></p> <p>Conseil régional, collectivités territoriales, partenaires sociaux, organismes consulaires, associations, établissements d'enseignement public ou privé,</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
----------------------------------	---

écoles de la deuxième chance, organismes de formation, administration pénitentiaire.

## **AU TITRE DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4.2**

### ***Type d'actions***

- Actions de formation qualifiante;
- Modules courts de formation permettant d'améliorer immédiatement les chances d'accès à l'emploi, y compris pour les apprentis au cours de leur formation;
- Modules courts de formation permettant la validation des acquis de l'expérience;
- Modules de formation visant à mettre en œuvre des passerelles entre les compétences acquises dans les secteurs confrontés à des pertes d'emploi et celles nécessaires dans les secteurs d'activités qui offrent des perspectives d'embauche.

### ***Bénéficiaires***

Conseil régional, collectivités territoriales, partenaires sociaux, organismes consulaires, associations, établissements d'enseignement public ou privé, organismes de formation, administration pénitentiaire.

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
<p><b>• OS 4.1</b></p> <p>Le territoire régional franc-comtois est visé par cet objectif spécifique.</p> <p>Les publics cibles sont les demandeurs d'emploi, les apprentis et les personnes sous main de justice, avec une attention particulière pour les personnes pas ou faiblement qualifiées.</p> <p>Le FSE permet notamment de financer les actions de formation sous maîtrise d'ouvrage régionale, conduites à travers des marchés portés par la Région dans le cadre de ses compétences.</p> <p>Pour ces opérations (marchés publics ou autres formes d'achat de prestations), plusieurs appels à projets annuels (entre 1 et 3) sont lancés par la Région afin de répondre aux différentes logiques de calendrier de réalisation des actions de formation (année civile, année scolaire, pluriannuelles ou ponctuelles).</p> <p>Pour les participants qui ne rentrent pas dans une procédure d'achat de formation par la Région (les apprentis, les jeunes et les détenus), des appels à projet spécifiques pourront être lancés tout au long de la programmation à destination des bénéficiaires potentiels (les centres de formation d'apprentis, les centres en charge des personnes sous main de justice et l'école de la deuxième chance). A défaut, les demandes de subvention au fil de l'eau seront</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
<p>étudiées.</p> <p>• <b>OS 4.2</b></p> <p>Le territoire régional franc-comtois est visé par cet objectif spécifique.</p> <p>Les publics cibles sont les demandeurs d'emploi, les apprentis et les personnes sous main de justice, Pour ces trois catégories, une attention particulière est portée sur les personnes faiblement qualifiées.</p> <p>Le FSE permet notamment de financer les actions de formation sous maîtrise d'ouvrage régionale, conduites à travers des marchés portés par la Région dans le cadre de ses compétences.</p> <p>Pour ces opérations (marchés publics ou autres formes d'achat de prestations), plusieurs appels à projets annuels (entre 1 et 2) sont lancés par la Région afin de répondre aux différentes logiques de calendrier de réalisation des actions de formation (année civile, année scolaire, pluriannuelles ou ponctuelles).</p> <p>Pour les participants qui ne rentrent pas dans une procédure d'achat de formation par la Région (les apprentis et les détenus), des appels à projet spécifiques pourront être lancés tout au long de la programmation à destination des bénéficiaires potentiels (les centres de formation d'apprentis et les centres en charge des personnes sous main de justice). A défaut, les demandes de subvention au fil de l'eau seront étudiées.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
----------------------------------	---

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
----------------------------------	---

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)**

Priorité d'investissement		10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
IS7	Nombre de participants	participants	FSE	En transition			19 000,00	Autorité de gestion	annuelle
IS8	Participants de plus de 45 ans (demandeurs d'emploi)	nombre	FSE	En transition			1 755,00	Autorité de gestion – participants de l'OS 4.2 uniquement	annuelle
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Nombre	FSE	En transition	3 416,00	3 416,00	6 832,00	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois</b>
------------------------	---

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)**

Axe prioritaire		4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FSE	En transition			13884685			64 795 200,00	Autorité de gestion	
IS7	Réalisation	Nombre de participants	participants	FSE	En transition			11000			19 000,00	Autorité de gestion	Nombre de participants attendus au terme de 3 années de programmation. Les participants sont comptés à leur entrée en formation.

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

Ces indicateurs représentent la majeure partie des actions envisagées et des montants affectés de l'axe.

La valeur intermédiaire de l'indicateur financier a été calculée sur une base de programmation d'une année et demie, considérant que certaines formations peuvent durer jusqu'à 18 mois.

## 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

### Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
ESF	En transition	117. Amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises		32 397 572,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF	En transition	01. Subvention non remboursable	32 397 572,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF	En transition	07. Sans objet	32 397 572,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF	En transition	07. Sans objet	32 397 572,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF	En transition	08. Sans objet	32 397 572,00

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:	4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois



## 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	5
Titre de l'axe prioritaire	Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

## 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

Cet axe prioritaire nécessite de mobiliser deux objectifs thématiques en vue de soutenir des approches territoriales intégrées concernant la problématique urbaine spécifiquement. L'intervention du FEDER régional se fera en complémentarité avec la mobilisation du FSE national en matière d'inclusion.

Il permet ainsi d'intervenir sur les deux ensembles de coopération urbaine de la région éligibles :

- le **Pôle métropolitain Centre Franche-Comté**, composé des 4 agglomérations de Besançon, Lons le Saunier, Dole, Vesoul et la communautés de communes du Larmont (Pontarlier), soit 320 339 habitants (INSEE 2010);

- le **pôle métropolitain Nord Franche-Comté**, autour des agglomérations de Belfort (95 214 habitants, INSEE 2010) et Montbéliard (117 513 habitants, INSEE 2010).

L'intervention du FEDER se fera dans le cadre des stratégies intégrées portées par les ensembles urbains pré-cités. Les modalités d'organisation et de gouvernance seront précisées en section IV et dans les « principes directeurs de sélection des opérations ».

Ces territoires urbains pourront par ailleurs mobiliser l'ensemble des axes thématiques du PO.

Cet axe répond aux obligations réglementaires d'affecter 5% du FEDER-FSE au développement urbain durable. La répartition financière contribue également à l'atteinte des objectifs fixés par l'accord-cadre conclu le 13 février 2013 entre l'association des Régions de France et le Ministre délégué à la Ville (voir section IV).

Cet axe se décline en deux objectifs spécifiques mobilisant deux objectifs thématiques complémentaires : le premier (5.1) est à l'échelle de chaque ensemble métropolitain, le deuxième (5.2) est spécifique pour les quartiers prioritaires (c'est-à-dire sur le quartier ou plus largement s'il existe un lien avec un quartier), à l'échelle du pôle.

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ERDF	En transition	Total	

## 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	6e
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	5.1
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>L'objectif est d'améliorer l'environnement des ensembles urbains en limitant la consommation de foncier et en réhabilitant les espaces dégradés.</p> <p>Il s'agit de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, notamment grâce au renforcement de l'attractivité résidentielle, de l'économie de proximité et de la qualité de l'environnement urbain.</p> <p>Il s'agit plus largement d'accompagner les opérations de renouvellement urbain, dans une logique de consommation raisonnée du foncier. Cela passe par exemple par l'accompagnement des changements d'usage des espaces (reconversion des friches), et la diversification des fonctions au sein de ces espaces réhabilités.</p> <p>On entend par « <b>espace dégradé</b> » ou « <b>friche</b> » tout site (bâti ou partiellement bâti) ayant hébergé par le passé, ou hébergeant encore des activités qui ont potentiellement impacté la qualité paysagère, environnementale (du sol, des eaux et/ou de l'air), économique ou sociale du site. Sa fonction initiale ayant cessé ou étant en cours de cessation, le site de taille extrêmement variable demeure aujourd'hui abandonné ou partiellement abandonné. Sa requalification est rendue délicate par des difficultés à la fois foncière, culturelle, sociale et économique technique qui peuvent occasionner des incertitudes dans la réalisation même des projets de reconversion ou de revitalisation (restructuration de l'habitat dégradé</p>

	par exemple).
--	---------------

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		5.1 - Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR13b	Superficie d'espaces dégradés des pôles métropolitains	ha	En transition	1 168,16	2015	1 000,00	ARD	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
----------------------------------	--

#### **Type d'actions**

- Réhabilitation de quartiers existants : opérations de réhabilitation d'habitat, reconstruction–densification du tissu existant (friches urbaines, industrielles, ferroviaires, changement d'usage, lotissement vieillissant) ;
- Opérations de renouvellement urbain, comblement de dent creuse (= espace non urbanisé entouré d'urbanisation) ou greffe sur l'existant;
- Requalifications de friches urbaines et espaces économiques vieillissants pour permettre l'accueil d'habitants ou d'activités nouvelles;
- Protection et valorisation de l'environnement naturel en milieu urbain;
- Création d'équipements permettant l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité...

#### **Bénéficiaires**

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, SEM et SPL

#### **Contribution à l'OS**

La requalification d'espaces dégradés et l'encouragement de la mixité des fonctions dans les nouvelles destinations de ces espaces concourent à optimiser la consommation de foncier dans ces zones et améliorer la qualité de vie des habitants (pas l'offre de nouveaux services et par la suppression ou transformation de zones dégradées en proximité).

### 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

<b>Priorité d'investissement</b>	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
<p>Les actions ne seront éligibles que dans le cadre d'une stratégie globale de développement à l'échelle de chaque ensemble urbain prenant en compte des critères et objectifs environnementaux et s'inscrivant en cohérence avec les orientations du SRADDT, du SRCAE, et de la SRDE. Cette stratégie intégrée s'appuiera sur un diagnostic à l'échelle de l'ensemble urbain concerné et comportera un plan prévisionnel d'investissements et de projets. Les autorités urbaines seront responsables de la sélection des opérations (<i>voir section IV pour la méthodologie et la gouvernance.</i>)</p> <p>Les critères de sélection seront présentés en comité de suivi par l'autorité de gestion. Les modalités de définition seront précisées dans la convention-cadre conclue entre l'autorité urbaine et l'autorité de gestion.</p> <p>Un bonus sera attribué au titre de la capitale régionale.</p> <p><i>Eco-conditionnalité</i> : la subvention des projets sera conditionnée à l'engagement de mise en œuvre d'un accompagnement des opérations sur la prise en compte de l'environnement.</p>	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Non concerné.	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	FEDER	En transition			533 000,00	INSEE	annuelle
CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	FEDER	En transition			87 500,00	Autorité de gestion	annuelle

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	9b
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	5.2
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, notamment par le développement d'activités et de services et par l'amélioration de l'aménagement urbain pour désenclaver les quartiers et rendre leur environnement plus agréable et fonctionnel. Cela doit contribuer aux objectifs plus globaux de la politique de la ville à l'échelle nationale, notamment grâce au concours du FSE dans son volet inclusion.</p> <p>Cet objectif spécifique est dédié aux quartiers prioritaires des autorités urbaines désignées (pôles métropolitains).</p> <p>Dans ce cadre, les actions mises en œuvre sont destinées à la restructuration de ces quartiers, dans une logique d'intervention globale (stratégie de territoire). L'accent est également mis sur l'activité de proximité, sur le</p>



développement de services dans ces espaces, et sur leur intégration à la dynamique du centre-ville.

On entend par « services de proximité » la définition INSEE des « services de gamme de proximité » qui comporte 29 types de services (exemple : pharmacie, poste, ...). Sont concernés les services aux particuliers (marchands et non marchands), les commerces, la santé, l'action sociale, les loisirs, la culture...

L'éducation relève d'une politique nationale et des interventions spécifiques étant prévue par ailleurs elle est exclue du champ.

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		5.2 - Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR14b	Perception de la qualité du cadre de vie	%	En transition	64,60	2015	68,00	Enquête	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
<b>Type d'actions</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réhabilitation des quartiers prioritaires mettant l'accent sur des problématiques de développement durable (consommation optimisée du foncier, mixité, préservation ou restauration de la biodiversité, maîtrise de l'énergie, économie circulaire[1])</li><li>• Aménagement d'espaces publics permettant d'améliorer la vie sociale du quartier (dont la tranquillité publique) : jardins publics, parcs urbains,...</li><li>• Equipements de services de proximité (services publics et privés et à la population, commerces, ...) : équipements, accompagnement, ...</li><li>• Actions permettant le développement économique et la création d'emplois sur les quartiers</li><li>• Ingénierie pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires et moyens innovants visant à animer les quartiers</li></ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	
Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, SEM et SPL	
<b>Contribution à l'OS</b>	
L'ensemble de ces actions concourent à améliorer l'activité, y compris économique des quartiers, la qualité de vie et l'attractivité. In fine et grâce à l'action conjointe du FSE sur l'inclusion, cela devrait permettre de réduire la pauvreté dans les quartiers prioritaires.	

<b>Priorité d'investissement</b>	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
<p>[1] Son objectif est de produire des biens et service tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables</p>	

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
<p>Cet objectif est spécifique aux quartiers prioritaires (c'est-à-dire sur le quartier ou plus largement si lien avec le quartier), au sens large (voir définition dans le descriptif de l'OS).</p> <p>Les actions ne seront éligibles que dans le cadre d'une stratégie globale de développement à l'échelle de chaque ensemble urbain prenant en compte des critères et objectifs environnementaux et s'inscrivant en cohérence avec les orientations du SRADDT, du SRCAE, et de la SRDE. Les autorités urbaines seront responsables de la sélection des opérations (<i>voir section IV pour la méthodologie et la gouvernance</i>).</p> <p>Les critères de sélection seront présentés en comité de suivi par l'autorité de gestion. Les modalités de définition seront précisées dans la convention-cadre conclue entre l'autorité urbaine et l'autorité de gestion.</p> <p>L'intervention du FEDER régional se fera en coordination avec la mobilisation du FSE national et notamment celui géré par les Départements pour la thématique « inclusion ».</p> <p>L'articulation se fera également avec les contrats de ville et le CPER.</p> <p><i>Eco-conditionnalité</i> : la subvention des projets sera conditionnée à l'engagement de mise en œuvre d'un accompagnement des opérations sur la prise</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
en compte de l'environnement	

#### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Non concerné.	

#### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

#### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	FEDER	En transition			9 950,00	autorité de gestion	annuelle

#### 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

<b>Axe prioritaire</b>	5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)**

Axe prioritaire		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	En transition			9471121.97			49 016 567,00	Autorité de gestion	La valeur 2018 de l'indicateur correspond à la part imputable à l'axe 5 pour l'atteinte du seuil du dégagement d'office 2018. La valeur cible 2023 a été modifiée suite à la modification de maquette opérée en juillet 2020.
CO38	Réalisation	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	FEDER	En transition			20000			87 500 ,00	autorité de gestion	
CO39	Réalisation	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	FEDER	En transition			200			9 950, 00	Autorité de gestion	la valeur cible 2023 a été modifiée au prorata de la modification de maquette opérée en juillet 2020 (diminution de 12.68%).

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

Ces indicateurs représentent la majeure partie des actions envisagées et des montants affectés de l'axe.

## 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

### Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	055. Autres infrastructures sociales contribuant au développement régional et local	9 000 000,00
ERDF	En transition	072. Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels)	1 500 000,00
ERDF	En transition	089. Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés	10 700 000,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	01. Subvention non remboursable	21 200 000,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	01. Grandes zones urbaines (forte densité de population > 50 000 habitants)	21 200 000,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	02. Autres approches intégrées pour un développement urbain durable	21 200 000,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:		5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	

## 2.A.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	6
Titre de l'axe prioritaire	Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

## 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

Le développement de l'activité touristique du massif du Jura passe par un renforcement de son attractivité, basée sur son patrimoine naturel et culturel (OT6). Une offre d'hébergements touristiques de qualité est une condition nécessaire pour répondre aux exigences des clientèles (OT3).

Le massif du Jura s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort), couvrant deux régions : la Franche-Comté, région en transition et Rhône Alpes, région développée. Concernant la mobilisation de l'axe multi catégorie de région, le massif du Jura constitue une échelle particulièrement pertinente pour la mise en œuvre d'une stratégie touristique. L'un des enjeux du secteur du tourisme est effectivement de s'affranchir des limites administratives traditionnelles pour développer des destinations pertinentes et lisibles pour les clientèles touristiques (à l'image des contrats de destination encouragés par l'Etat). Le massif du Jura, par sa situation géographique (zone frontalière à proximité de plusieurs bassins d'importance) et



surtout par l'homogénéité de son patrimoine naturel, culturel, architectural ou gastronomique constitue à ce titre une destination touristique en tant que telle. Il est donc important que les efforts de développement, de structuration et de mise en réseau de l'offre soient effectués à cette échelle.

Le patrimoine naturel du massif du Jura (sites, paysages, espèces emblématiques) constitue un véritable attrait touristique. La valorisation de cet environnement préservé ne peut se passer d'une démarche de protection. Par exemple, les aménagements de sites naturels contribuent à leur protection en canalisant les clientèles.

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ERDF	En transition	Total	
ERDF	Plus développées	Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	3d
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	6.1
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la poursuite de l'étalement des séjours en dehors des fortes fréquentations sur les périodes de vacances scolaires d'hiver et d'été, en lien avec l'objectif spécifique 6.2 ;</li> <li>• une montée en gamme de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air au niveau du massif avec un développement des 3* et 4* nécessaires pour attirer la clientèle, notamment étrangère ;</li> <li>• une requalification des centres et des villages de vacances à caractère social qui sont essentiellement tournés vers une clientèle familiale ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• un développement des établissements d'hébergement touristique à haute valeur ajoutée accompagnant la diversification de l'offre dans les zones à fort enjeu touristique.</li></ul>
--	--

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		6.1 - Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR15	Nombre d'hébergements touristiques (hôtels, campings, villages vacances) ayant le label qualité France	Nombre	En transition	51,00	2013	62,76	DGCIS	3 fois sur la période
IR15	Nombre d'hébergements touristiques (hôtels, campings, villages vacances) ayant le label qualité France	Nombre	Plus développées	13,00	2013	21,24	DGCIS	3 fois sur la période

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
----------------------------------	---

#### **Type d'actions**

- Etudes et actions de création, extension, requalification et transmission d'hébergements touristiques notamment d'hôtels, de campings et de gîtes d'étape, résidences de tourisme.
- Accompagnement (études et investissements) lors de la création, l'extension, et la requalification des villages et centres de vacances.
- Accompagnement d'hébergement à forte valeur ajoutée visant à la diversification de l'offre dans les zones à fort enjeu touristique

#### **Bénéficiaires potentiels**

Tous porteurs publics et privés, notamment les établissements d'hébergements touristiques, les collectivités publiques, les associations...

#### **Contribution à l'OS**

La montée en gamme des hébergements touristiques, dont les campings et les hôtels, apparaît comme un excellent levier pour améliorer la compétitivité des hébergements touristiques qui impactent fortement l'emploi et l'économie locale. En effet, la crise actuelle qui touche l'hôtellerie

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>démontre un fort besoin d'investissements pour répondre aux exigences accrues des clientèles en matière de services et de confort mais aussi pour favoriser la transmission des établissements.</p> <p>La sauvegarde d'établissements de tourisme associatif est indispensable pour l'économie touristique puisqu'ils représentent un très grand nombre de nuitées touristiques dans le massif du Jura. Les retombées économiques et le nombre d'emplois générés sont très importants. De plus, ils permettent d'offrir des services de qualité aux familles à revenus modestes et pour les jeunes en classe de découverte ou en centre de vacances.</p>	

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<p>La sélection des projets se fera au fil de l'eau ou éventuellement par le biais d'appels à projets.</p> <p>Les projets devront être cohérents avec les orientations de développement du schéma interrégional de massif 2014-2020.</p> <p>Les projets seront sélectionnés à l'aide des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'intégration paysagère du projet ;</li> <li>• Seuil de capacité d'accueil (20 lits pour les hébergements innovants, 30 pour les hôtels et 75 emplacements pour les campings) ;</li> <li>• Qualité des prestations (hébergement, services annexes, labellisation...) ;</li> <li>• Amplitude d'ouverture de l'établissement sur l'année ;</li> <li>• Recherche des économies d'énergie et d'eau ;</li> <li>• Prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...</li> </ul>	

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
<i>Eco conditionnalité</i> : Les porteurs de projets doivent s'engager à intégrer un volet « préservation de l'environnement » dans leur projet.	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Les interventions au moyen d'instruments financiers sont envisagées pour certains types d'actions proposés dans le cadre de cet investissement prioritaire.	
Une évaluation ex-ante est engagée, elle définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au moyen d'instruments financiers.	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
IS9	Nombre de lits créés ou réhabilités	lits	FEDER	En transition			235,20	Autorité de gestion	annuelle
CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	FEDER	En transition			17,05	Autorité de gestion	annuelle

Priorité d'investissement		3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
IS9	Nombre de lits créés ou réhabilités	lits	FEDER	Plus développées			164,80	Autorité de gestion	annuelle
CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	FEDER	Plus développées			11,95	Autorité de gestion	annuelle

#### 2.A.4 Priorité d'investissement

ID de la priorité d'investissement	6c
Titre de la priorité d'investissement	Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

#### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

Identificateur de l'objectif spécifique	6.2
Intitulé de l'objectif spécifique	Augmenter l'attractivité du massif du Jura
Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union	<p>Il s'agit d'augmenter la notoriété de la destination « massif du Jura ». Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de l'offre d'activités touristiques, sur toute l'année ;</li> <li>• La valorisation du patrimoine naturel et culturel, y compris le tourisme industriel ;</li> <li>• La promotion de la destination « Montagnes du Jura ».</li> </ul>

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		6.2 - Augmenter l'attractivité du massif du Jura						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR16	Notoriété de la destination touristique "Montagnes du Jura"	%	En transition	54,00	2013	60,00	Enquête Montagnes du Jura	3 fois sur la période
IR16	Notoriété de la destination touristique "Montagnes du Jura"	%	Plus développées	54,00	2013	60,00	Enquête Montagnes du Jura	3 fois sur la période



## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<b>Type d'actions</b>	
<b>Diversification de l'offre</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement et équipements des stations, des pôles touristiques, développement des sites : sports de pleine nature (escalade, randonnée, VTT, équitation, activités nautiques, activités nordiques....) ;</li><li>• Actions visant à améliorer les conditions d'accueil des pratiquants de l'itinérance : amélioration de la signalétique, des conditions d'hébergement, développement des transports, actions ciblées à destination des jeunes... ;</li><li>• Développement des modes d'itinérances doux avec la création de voies vertes et de pistes cyclables ;</li><li>• Animation et ingénierie de projets interrégionaux, structuration de l'offre de produits touristiques ;</li><li>• Extension, réaménagement de musées, d'équipements culturels et valorisation des savoir-faire.</li></ul>	
<b>Patrimoine naturel et culturel</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudes et investissements relatifs à la protection, aux aménagements et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Par exemple, aménagement de sites naturels, actions de préservation et de mise en valeur des espèces emblématiques du massif, actions visant à la</li></ul>	

**Priorité d'investissement**

6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

suppression de pollutions visuelles, .... ;

- Etudes et travaux relatifs à la restauration de la morphologie des cours d'eau et des continuités écologiques aquatiques pour quelques projets exemplaires...

**Promotion de la destination « Montagnes du Jura »**

- Actions de promotion et de communication externe et interne de la destination « Montagnes du Jura ».

***Bénéficiaires***

Tous porteurs publics ou privés, notamment les musées, les collectivités publiques, les associations, les SEM, les entreprises, ...

***Contribution à l'OS***

Toutes les actions présentées ci-dessus concourent à l'attractivité du massif du Jura, par la diversification et le renforcement de l'offre touristique ; par la préservation et la mise en valeur des atouts naturels et culturels du territoire et plus directement, par les campagnes de communication.

En effet, le développement de l'attractivité du massif du Jura s'appuie sur :

- le développement d'une offre touristique variée et accessible sur toute l'année. La mise en place d'équipements structurants au sein des stations et des pôles touristiques du massif vise la diversification de l'offre par la création d'équipements propices aux activités de pleine nature, tant en hiver avec le développement de l'ensemble des activités nordiques, qu'en intersaisons avec le VTT, la randonnée, les activités nautiques, l'équitation et l'ensemble du tourisme lié à l'itinérance, et permet d'améliorer fortement l'attractivité de la destination. Cette consommation touristique du massif plaide également pour un développement des modes d'itinérance doux avec la création de voies vertes et de pistes cyclables ;
- la qualité de son environnement préservé et la richesse de son patrimoine naturel et culturel, en valorisant les nombreux sites naturels et culturels présents sur le territoire ;
- la mise en place d'actions de promotion de la destination dans le cadre du collectif « Montagnes du Jura ». L'objectif est de rendre la

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
destination plus attractive en valorisant son image et sa notoriété pour développer sa clientèle.	

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
<p>La sélection des projets se fera au fil de l'eau ou éventuellement par le biais d'appels à projets.</p> <p>Les projets devront être cohérents avec les orientations de développement du schéma interrégional de massif 2014-2020.</p> <p>Les projets seront sélectionnés à l'aide des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration et articulation des opérations dans un projet territorial de développement ;</li> <li>• Contribution de l'opération à la diversification de l'offre touristique et à l'amélioration de l'attractivité du massif du Jura ;</li> <li>• Adéquation de l'opération avec les attentes des clientèles cibles de la stratégie marketing « Montagnes du Jura » ;</li> <li>• Intégration du projet à un réseau et partenariat ;</li> <li>• Prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...</li> </ul> <p>Les études seront financées uniquement si elles sont préalables à un projet.</p> <p>Les équipements liés aux pratiques hivernales seront financés en priorité lorsqu'ils seront conçus de manière à pouvoir être redéployés et rentabilisés sur les autres saisons.</p> <p>Pour les actions dans le domaine de l'eau, en cas d'intervention sur ouvrage, seules les dépenses strictement liées à l'amélioration de la continuité</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
seront éligibles.	
<i>Eco conditionnalité</i> : Les porteurs de projets doivent s'engager à intégrer un volet « préservation de l'environnement » dans leur projet.	

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

<b>Priorité d'investissement</b>		<b>6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel</b>							
<b>Identificateur</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région (le cas échéant)</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>			<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>
					<b>M</b>	<b>F</b>	<b>T</b>		
IS10	Nombre de campagnes de promotion	campagnes	FEDER	En transition			8,82	Autorité de gestion	annuelle
IS11	nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux	nombre	FEDER	En transition			8,82	Autorité de gestion	annuelle
IS12	Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons	équipements	FEDER	En transition			11,76	Autorité de	annuelle

Priorité d'investissement		6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
								gestion	
CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	FEDER	En transition			43 808,94	Autorité de gestion	annuelle
IS10	Nombre de campagnes de promotion	campagnes	FEDER	Plus développées			6,18	Autorité de gestion	annuelle
IS11	nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux	nombre	FEDER	Plus développées			6,18	Autorité de gestion	annuelle
IS12	Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons	équipements	FEDER	Plus développées			8,24	Autorité de gestion	annuelle
CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	FEDER	Plus développées			30 696,06	Autorité de gestion	annuelle

## 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

Axe prioritaire	6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura
-----------------	---

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)**

Axe prioritaire		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	En transition			3583395.02			22 703 900.00	Autorité de gestion	La valeur 2018 de l'indicateur correspond à la part imputable à l'axe 6 pour l'atteinte du seuil du dégageement d'office 2018 : seuil DO2018*11.13% Le seuil du dégageement d'office 2018 est calculé comme suit : DO 2018 = [(allocation principale 2014 + allocation principale 2015) - (préfinancement initial 2014 + préfinancement initial 2015 + préfinancement initial 2016+ préfinancement annuel 2016 + préfinancement annuel 2017 + préfinancement annuel 2018)]/42.45
IF1	Financier	Montant de dépenses certifiées	€	FEDER	Plus développées			2510814.20			15 903 200.00	Autorité de gestion	
IS11	Réalisation	nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux	nombre	FEDER	En transition			2.35			8,82	Autorité de gestion	
IS11	Réalisation	nombre de sites aménagés : naturels,	nombre	FEDER	Plus			1.65			6,18	Autorité	

Axe prioritaire		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura									
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)	Source des données de gestion	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
		culturels et patrimoniaux			développées						
IS12	Réalisation	Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons	équipements	FEDER	En transition			2.94		11,76	Autorité de gestion
IS12	Réalisation	Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons	équipements	FEDER	Plus développées			2.06		8,24	Autorité de gestion

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

Ces indicateurs représentent la majeure partie des actions envisagées et des montants affectés de l'axe.

Les valeurs de l'indicateur financier région transitoire / région développée tiennent compte de la clé nationale de répartition : 58.8% à la catégorie "Transition" et 41.2% à la catégorie "Développée".

### 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

### Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
ERDF	En transition	074. Développement et promotion des actifs touristiques dans les PME		1 636 094,00
ERDF	Plus développées	074. Développement et promotion des actifs touristiques dans les PME		1 146 022,00
ERDF	En transition	091. Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels		5 175 063,00
ERDF	Plus développées	091. Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels		3 624 938,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura
-----------------	---

Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	01. Subvention non remboursable	6 511 157,00
ERDF	Plus développées	01. Subvention non remboursable	4 570 960,00
ERDF	En transition	04. Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	300 000,00
ERDF	Plus développées	04. Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	200 000,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	6 811 157,00
ERDF	Plus développées	07. Sans objet	4 770 960,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF	En transition	07. Sans objet	6 811 157,00
ERDF	Plus développées	07. Sans objet	4 770 960,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:		6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	



### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	9
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ERDF		Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	13i
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	(FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

Identificateur de l'objectif spécifique	9.1
Intitulé de l'objectif spécifique	Accompagner la reprise de l'économie
Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union	<p>La pandémie COVID-19 et les mesures successives de confinement qui ont été déployées pour l'enrayer ont fortement impacté le niveau d'activité économique sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, à l'occasion du premier confinement intervenu au printemps 2020, comme au niveau national, l'activité économique a été réduite de 31% sur le territoire régional (source : INSEE conjoncture Bourgogne-Franche-Comté n° 23, juillet 2020). Si à l'occasion du premier déconfinement cette contraction se serait réduite à hauteur de 4% par rapport à la situation d'avant crise, les nouvelles mesures intervenues en début d'automne et en hiver ont de nouveau ralenti l'activité économique positionnant les entreprises régionales dans une situation de fragilité importante.</p> <p><i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i></p> <p>Cette situation de précarité invite les pouvoirs publics à apporter des mesures de soutien massif à destination des entreprises. La région Bourgogne Franche-Comté, dans son rôle d'autorité de gestion, mobilise le FEDER afin d'accompagner la relance de l'économie régionale pour lui faire retrouver une situation d'avant-crise et reprendre la dynamique de développement initialement envisagé dans la stratégie du programme opérationnel.</p> <p>Les différentes actions envisagées pour atteindre cet objectif intègre à la fois des actions déjà déployées depuis le lancement du programme 2014-2020 (investissements des PME), des actions déployées dans le cadre des règlements CRII-CRII+ (ingénierie financière dans le fonds de roulement des entreprises), et de nouvelles actions dont le besoin a été identifié plus récemment (prêt innovation, garantie). Le périmètre de ces actions permettra d'assurer une intervention globale et variée auprès des entreprises du territoire dans le but de leur offrir des possibilités d'accompagnements allant des besoins en termes de trésorerie jusqu'aux investissements matériels, en passant par la phase d'innovation.</p> <p>Le résultat de ces interventions globales et variées pourra être mesuré par le volume d'emploi salarié largement dépendant de la dynamique économique et de la santé financière des entreprises. Au troisième trimestre 2020, l'emploi salarié a reculé</p>

	<p>de 1,4% sur le territoire régional par rapport à la même période en 2019. Du fait du soutien du FEDER, il est attendu que cette valeur atteigne en 2022 son niveau d'avant crise.</p> <p>Aussi, la mobilisation du FEDER porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le soutien aux fonds de roulement des entreprises (prêt rebond) ;</li> <li>• la garantie offerte aux entreprises ;</li> <li>• les investissements des PME.</li> </ul>
<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	9.2
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Renforcer le système de santé régional
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>La pandémie COVID-19 a mis en exergue la nécessité de renforcer le système de santé régional. Face à l'afflux des patients contaminés certaines caractéristiques du système de santé se sont en effet révélées insuffisantes pour traiter non seulement les patients contaminés par le coronavirus, mais aussi pour maintenir une offre de soin performante pour traiter les autres pathologies dans une perspective d'égalité d'accès au soin de tous les citoyens.</p> <p><i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i></p> <p>Cette situation conduit la région Bourgogne Franche-Comté, dans son rôle d'autorité de gestion, à mobiliser le FEDER afin d'assurer un soutien aux investissements destinés à renforcer l'offre de soin régional suite aux constats qui ont pu être dressés au cours de la crise sanitaire : infrastructures vétustes, difficultés à isoler les patients contagieux, équipements obsolètes, etc.</p>

	<p>Les différentes actions envisagées permettront de développer un système de santé plus performant, et plus à même de répondre notamment aux crises sanitaires d'ampleur pour lesquelles le traitement des patients demande des conditions d'accueil spécifiques.</p> <p>L'indicateur de résultat proposé « l'accessibilité potentielle localisée » permettra de mesurer le niveau d'accessibilité aux soins de la population largement dépendant de la qualité et de la performance des équipements présents sur le territoire. L'objectif étant de maintenir cette moyenne (qui est supérieure à la moyenne nationale s'élevant à 3,16 pour l'année 2020) par le renforcement et la modernisation des structures et des équipements en place.</p> <p>Aussi, la mobilisation du FEDER porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• investissements immobiliers visant à renforcer les capacités du système de santé ;</li> <li>• équipements destinés à renforcer les capacités du système de santé.</li> <li>• Projets d'innovation pour le développement d'outils visant à renforcer le système de santé</li> </ul>
<b>Identificateur de l'objectif spécifique</b>	9.3
<b>Intitulé de l'objectif spécifique</b>	Accompagner la transition numérique
<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>La pandémie COVID-19 a plus que jamais rendu nécessaire la mobilisation d'outils numériques performants permettant notamment de poursuivre une activité économique minimum tout en respectant les mesures de distanciation sociale.</p> <p>Le déploiement, parfois dans l'urgence, de nouveaux outils et services numériques doit absolument se poursuivre par un soutien public, non seulement pour anticiper d'éventuelle crises sanitaires futures mais aussi pour favoriser le développement de l'économie du numérique qui apparaît au cœur de la relance de l'activité du territoire.</p>

*Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne*

Cette nécessité de disposer d'outils et de services numériques performants conduit la région Bourgogne Franche-Comté, dans son rôle d'autorité de gestion, à mobiliser le FEDER afin d'accompagner la relance dans une perspective de reprise numérique de l'activité régionale.

Les différentes actions envisagées pour atteindre cet objectif intègre à la fois un soutien aux infrastructures et réseaux, mais aussi aux équipements numériques. Ces éléments étant la condition sine qua none à un développement et une utilisation massive des nouveaux usages numériques.

L'objectif est de massifier le recours aux services numériques pour l'ensemble des citoyens et des acteurs de l'économie.

L'indicateur de résultat proposé permettra de mesurer le taux d'usage numérique de la population dans ses démarches quotidiennes (achats, santé, relations avec les administrations, éducation,...). L'objectif étant d'atteindre le taux moyen national qui s'élève à 65% pour l'année 2019.

Aussi, la mobilisation du FEDER porte sur :

- le soutien aux investissements immobiliers et réseaux en faveur du déploiement et de la sécurité des usages numériques ;
- le soutien aux investissements dans les usages et matériels numériques ;

**Tableau 3: indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER)**

Objectif spécifique		9.1 - Accompagner la reprise de l'économie						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IRCV1	Emploi salarié dans les PME de Bourgogne Franche-Comté (excepté emploi intérim)	Millier		216,20	2020	220,39	INSEE	Tous les ans

Objectif spécifique		9.2 - Renforcer le système de santé régional						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IRCV2	Accessibilité Potentielle Localisée APL en Bourgogne Franche-Comté	Nbre/an		3,20	2019	3,30	INSEE / Observatoire ARS	Tous les ans

Objectif spécifique		9.3 - Accompagner la transition numérique						
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IRCV3	Taux d'usage des services numériques en Bourgogne Franche-Comté	pourcentage		62,00	2019	65,00	Source : enquête ARCEP. Cible fixée compte tenu de l'évolution moyenne par an constatée	Tous les ans

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
---------------------------	--

#### Objectif spécifique 9.1

##### *Action 1 – investir dans le fonds de roulement des entreprises via l'ingénierie financière*

Cette action concerne le « prêt rebond » déployé par BPI France. Cet instrument a déjà fait l'objet d'un abondement du PO Franche-Comté Massif du Jura à hauteur de 5M€ dans le cadre des nouvelles actions inscrites dans la version 6.2 du programme opérationnel FEDER FSE Franche-Comté Massif du Jura. Il vise à renforcer la structure financière des entreprises.

Le contexte économique demeure incertain et les périodes de ralentissement important de l'activité économique pendant les périodes de confinements ou couvre feu ont créé de forts besoins de trésorerie des entreprises.

Le réabondement de cet instrument financier permettra au FEDER d'accompagner les entreprises dans leurs besoins financiers à court et moyen terme

##### *Action 2 – fonds de garantie*

Face à la dégradation anticipée de l'accès des entreprises à la dette consécutive à la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, il importe d'accroître l'accès des entreprises (TPE/PME) à la dette et de sécuriser les prêts pour les banques afin de conserver leur capacité de fonctionnement et d'investissement par des mécanismes de garantie.

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

La crise sanitaire du Covid-19 a considérablement fait évoluer le panel d'aides à l'économie du territoire. Les outils existants ont ainsi été renforcés et de nouveaux outils spécifiques nationaux et régionaux ont été mis en place, y compris en garantie : PGE, Prêt Rebonds.

### ***Action 3 – investissements matériel et immatériels pour le développement des PME et soutien à leur fonctionnement***

Cette action est similaire à celle déjà existante sur l'OS 1.4. Face au succès de celle-ci depuis le début de la programmation et la consommation très avancée des crédits disponibles, l'autorité de gestion considère qu'il est indispensable de poursuivre ce soutien, notamment afin d'assurer une transition optimale avec la prochaine génération de programme.

Cette action recouvre en effet un besoin fort du territoire régional, besoin qui s'est renforcé dans le contexte actuel de crise sanitaire. Les efforts d'investissement des entreprises sont au cœur de leur croissance et la relance économique suppose de minimiser la réduction de ces efforts d'investissement. Compte tenu de la crise il convient de poursuivre ce soutien pour afin de contribuer à réparer les dégâts économiques de la crise sanitaire.

En complément et de façon cohérente avec l'action du FEDER mis en œuvre sur le PO Bourgogne, le financement de l'immobilier d'entreprises est désormais éligible au programme au titre de cette action. L'aide à l'investissement immobiliser vise à accompagner les PME dans l'agrandissement, l'amélioration de l'outil de production, en accompagnement d'un investissement matériel.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes concernant les périodes ultérieurs de confinements ou autres mesures administratives réduisant l'activité économique des entreprises, il convient de prévoir également la possibilité d'aider les entreprises à couvrir leurs charges d'exploitation, notamment les loyers.

principaux groupes cibles : TPE, PME



<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

territoires spécifiques ciblés : sans objet

bénéficiaires : à titre d'exemple, TPE, PME, BPI France ou autre organisme de gestion d'instruments financiers, organismes consulaires, associations, régies...

## **Objectif spécifique 9.2**

### *Action 1 – investissements immobiliers visant à renforcer les capacités du système de santé*

Cette action vise à accompagner les acteurs de la santé dans leur investissements immobiliers (construction et réhabilitation) qui ont été identifiés ou renforcés suite à la pandémie COVID-19.

Les plans d'investissements ont en effet été ajustés récemment pour tenir compte des nouveaux besoins identifiés et des nouvelles caractéristiques nécessaires pour traiter au mieux les crises pandémiques. Ces investissements permettront aussi de réduire les disparités territoriales d'accès au soin que la pandémie COVID-19 a pu accentuer.

Il s'agit notamment d'améliorer les capacités d'accueil de patients et les conditions de fonctionnement des établissements.

Ces projets d'investissements immobilisiers structurants à l'échelle régionale s'inscriront dans la stratégie portée par l'Agence Régionale de Santé.

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

En effet, même si le travail mené par l'autorité de gestion avec l'agence régionale de santé n'a pas débouché sur une stratégie formalisée strictement limitée à l'intervention du FEDER, elle s'inscrit dans une dynamique d'investissement plus global dont une partie se retrouve dans le FRR et une autre dans les fonds de cohésion. La distinction est ici temporelle avec un financement à 100% par le FEDER des projets les plus matures (temporalité d'engagement 2021/2022) puis une prise de relais par le FRR sur les années suivantes. L'autorité de gestion rappelle que ce volet du programme a été élaboré en pleine concertation avec l'ARS et que le financement par le FEDER à 100% permet d'éviter tout risque de double financement européen.

Sur le volet santé du programme le taux de soutien FEDER envisagé est de 100%. Aussi l'articulation avec le FRR se fera projet par projet en concertation avec l'ARS et l'Etat. Le financement à 100% permettant d'éviter tout risque de double financement. Les projets identifiés pour bénéficier des fonds de cohésion seront programmés à court terme, avant une prise de relais par le FRR sur d'autres projets.

### ***Action 2 – équipements destinés à renforcer les capacités du système de santé***

Dans le cadre des règlements CRII-CRII+ l'autorité de gestion a déjà soutenu l'achat d'équipements destinés à lutter contre la crise COVID-19 via l'objectif spécifique 1.2 du programme opérationnel.

Il s'agit donc ici de poursuivre cette action mais cette fois-ci dans une perspective de renforcement du système de soin régional en soutenant des investissements dans des équipements structurants dont la nécessité a été accentuée pendant la période de crise sanitaire. Ces équipements permettront non seulement de moderniser le système de soin régional mais aussi de tenir compte des nouveaux besoins identifiés : réduire le temps de présence à l'hôpital, insuffisance de certains équipements pour traiter certaines pathologies, permettre une meilleure distanciation sociale, etc.

### ***Action 3 – Projets d'innovation pour le développement d'outils visant à renforcer le système de santé***

Il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire dans leur contribution au renforcement des capacités du système de santé régional, à travers le soutien

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<p>à des projets innovants.</p> <p><u>principaux groupes cibles</u> : patients et praticiens hospitaliers,</p> <p><u>territoires spécifiques ciblés</u> : sans objet</p> <p><u>bénéficiaires</u> : à titre d'exemple, groupements territoriaux hospitaliers, centre hospitaliers, établissement français du sang, collectivités territoriales, PME, établissement d'enseignements supérieurs...</p> <p><b>Objectif spécifique 9.3</b></p> <p><i>Action 1 – Investissements immobiliers et réseaux en faveur du déploiement et de la sécurité des usages numériques</i></p> <p>Le développement des usages et leur appropriation par l'ensemble de la population supposent le développement de lieux emblématiques concentrant l'information et offrant des services en la matière. Il suppose également la mise en place de réseaux performants permettant de mobiliser des services numériques sans contrainte.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

### ***Action 2 – investissements dans les usages et matériels numériques***

En complément des investissements immobiliers, il convient de soutenir l'achat d'équipements numériques par les entreprises et les acteurs publics (dans le cadre de l'éducation notamment) pour réduire la fracture numérique sur le territoire. A ce titre il est prévu un projet d'achat d'ordinateurs par la région pour une mise à disposition auprès des lycéens du territoire.

Enfin il convient de poursuivre le déploiement des usages numériques qui est une action soutenue depuis le début de la programmation à travers l'objectif spécifique 2.1 dont la consommation des crédits est presque achevée. Cette action recouvre en effet un besoin fort du territoire régional, besoin qui s'est renforcé dans le contexte actuel de crise sanitaire. Ces investissements doivent donc être poursuivis a fortiori notamment dans le domaine de l'e-santé, l'e-éducation et l'e-tourisme pour lesquels des besoins forts ont émergés pendant la crise sanitaire.

Le renforcement de la sécurité des usages numériques, notamment à travers le soutien au CSIRT régional (*computer security incident response team /centre de réponse d'urgence aux incidents cyber*), apparaît comme une priorité afin de permettre une montée en compétence et en équipements des acteurs régionaux

principaux groupes cibles : collectivités territoriales, entreprises, citoyens...

territoires spécifiques ciblés : sans objet

bénéficiaires : à titre d'exemple, TPE, PME, collectivités territoriales, établissements publics, associations, GIP...

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<p>Pour les 3 objectifs spécifiques, pour être éligibles les actions devront s'insérer dans l'objectif de réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.</p> <p>De plus les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité hommes-femmes, et développement durable.</p> <p><b><i>Objectif spécifique 9.1</i></b></p> <p>Pour les projets d'investissements immatériels et matériels des PME, seront priorisés les projets qui favoriseront le passage de caps de développement pour l'entreprise.</p> <p>Le Programme soutiendra les porteurs disposant des capacités requises (technique, organisationnelle, budgétaire, administrative...) pour mener l'opération et assurer le reporting et la bonne gestion des financements FEDER attribués.</p> <p><b><i>Objectif spécifique 9.2</i></b></p> <p>Les projets devront s'inscrire dans un effort d'investissement répondant à des besoins identifiés ou renforcés suite à la crise COVID-19 ?</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

### **Objectif spécifique 9.3**

Les projets devront s'inscrire dans une démarche de relance numérique de l'activité régionale suite à la crise COVID-19, en répondant à des besoins identifiés ou renforcés suite à la crise.

Principales dépenses exclues : les frais de gestion (hors instrument financier) ainsi que les salaires et toutes autres dépenses non directement rattachées au projet

#### **2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

L'objectif spécifique 9.1 sera en partie mis en œuvre grâce aux instruments financiers.

Cette utilisation sera réalisée dans le respect des réglementations européennes en la matière et conditionnée par la finalisation de l'évaluation ex ante en cours de réalisation permettant d'identifier précisément les besoins sur le territoire régional.

#### **2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)**

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

Priorité d'investissement		13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CV2	Valeur du matériel médical acheté	EUR	FEDER REACT-EU				16 586 197,00	SYNERGIE	1/an
ISCV1	Nombre de PME soutenues par le fonds de garantie (Amorçage et hors amorçage)	nombre	FEDER REACT-EU				60,00	SYNERGIE	1/an
CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises	FEDER REACT-EU				113,00	SYNERGIE	1/an
ISCV2	Valeur du soutien financier aux PME via le fonds de garantie	euros	FEDER REACT-EU				4 650 000,00	SYNERGIE	1/an
CV9	Nombre de laboratoires bénéficiant d'un soutien pour les tests de dépistage de la COVID-19	Laboratoires	FEDER REACT-EU				1,00	SYNERGIE	1/an
ISCV3	Nbre de réseaux de travail développés permettant la continuité de l'activité et ou du service	nombre	FEDER REACT-EU				3,00	SYNERGIE	1/an
CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	EUR	FEDER REACT-EU				7 700 720,00	SYNERGIE	1/an
CV4a	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour les PME	EUR	FEDER REACT-EU				1 500 000,00	SYNERGIE	1/an
CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	EUR	FEDER REACT-EU				925 000,00	SYNERGIE	1/an
CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR	FEDER REACT-EU				2 700 000,00	SYNERGIE	1/an
ISCV4	Nbre d'équipements éducatifs soutenus (ordinateurs,...)	nombre	FEDER REACT-EU				5 814,00	SYNERGIE	1/an
CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	EUR	FEDER REACT-EU				22 500 000,00	SYNERGIE	1/an
CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	FEDER REACT-EU				27,00	SYNERGIE	1/an
CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	FEDER REACT-EU				17 946 444,00	SYNERGIE	1/an
CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	FEDER REACT-EU				1 180 395,00	SYNERGIE	1/an

### 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

Axe prioritaire	9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé
-----------------	---

Axe prioritaire	9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		

## Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

### 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

## Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF REACT- EU		001. Investissement productif générique dans les petites et moyennes entreprises («PME»)	19 858 476,00
ERDF REACT- EU		048. TIC: Autres types d'infrastructures TIC/ressources informatiques à grande échelle/équipements (y compris les infrastructures en ligne, les centres de données et les capteurs; également lorsqu'ils sont incorporés dans d'autres infrastructures telles que des installations de recherche, des infrastructures environnementales et sociales)	5 275 720,00
ERDF REACT- EU		053. Infrastructures de santé	19 586 197,00
ERDF REACT- EU		078. Services et applications d'administration en ligne (y compris passation des marchés publics en ligne, mesures dans le domaine des TIC soutenant la réforme de l'administration publique, mesures dans le domaine de la cybersécurité, de la confiance et du respect de la vie privée, de la justice et de la démocratie en ligne)	500 000,00
ERDF		080. Services et applications en matière d'inclusion en ligne, d'accessibilité en ligne, d'apprentissage et d'éducation en ligne, culture numérique	2 800 00



Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
REACT-EU			0,00
ERDF REACT-EU		081. Solutions TIC relevant le défi du vieillissement actif et en bonne santé et services et applications de santé en ligne (y compris les soins en ligne et l'assistance à l'autonomie à domicile)	925 000,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF REACT-EU		01. Subvention non remboursable	36 795 393,00
ERDF REACT-EU		04. Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	7 500 000,00
ERDF REACT-EU		05. Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	4 650 000,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF REACT-EU		01. Grandes zones urbaines (forte densité de population > 50 000 habitants)	48 945 393,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ERDF REACT-EU		07. Sans objet	48 945 393,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:	9 - Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé
------------------	---

Sans objet.

### 2.A.1 Axe prioritaire

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	10
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.
- Pour le FEDER: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).
- L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise au titre de REACT-EU
- L'ensemble de l'axe prioritaire répondra aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, y compris en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013
- L'ensemble de l'axe prioritaire fera usage de ressources REACT-EU pour répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire russe, en vertu de l'article 98, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013

### 2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

### 2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)	Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)
ESF		Total	

### 2.A.4 Priorité d'investissement

<b>ID de la priorité d'investissement</b>	13i
<b>Titre de la priorité d'investissement</b>	(FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

## 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

Identificateur de l'objectif spécifique	10.1
Intitulé de l'objectif spécifique	Accompagner la formation professionnelle des demandeurs d'emploi
Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union	<p>Le développement d'une formation professionnelle de qualité comme voie d'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi est un enjeu fort pour le territoire. Depuis le début de la programmation 2014-2020, le FSE soutient donc de manière massive les actions de la région dans l'amélioration de la qualification des demandeurs d'emploi</p> <p>Les dispositifs nationaux d'activité partielle ont permis de ne pas faire exploser le taux de chômage sur le territoire mais un fort repli de l'emploi privé s'est constaté en 2020 avec 22 600 emplois perdus au cours du premier trimestre 2020 et 8 400 au cours du deuxième semestre (source : INSEE conjoncture Bourgogne Franche-Comté, n° 23 et 24, juillet et octobre 2020).</p> <p>Si la crise a davantage touché certains secteurs que d'autres (bâtiments, tourisme, etc.), toutes les catégories socio-professionnelles s'avèrent concernées.</p> <p>De plus les crises sont des périodes de forte mutation économique, le développement des formations et donc des compétences, est un donc un enjeu d'autant plus majeur.</p> <p><i>Situation de référence du programme et résultats à atteindre grâce au soutien de l'Union européenne</i></p> <p>Cette situation invite la région Bourgogne Franche-Comté, dans son rôle d'autorité de gestion, à mobiliser le FSE afin de réparer les conséquences économiques et sociales de la crise COVID-19 sur l'emploi régional.</p> <p>L'action envisagée concerne le soutien aux marchés de formation des demandeurs d'emploi sous maîtrise d'ouvrage régional. Mais il convient d'élargir le soutien à des demandeurs d'emploi de qualification allant jusqu'à un Bac + 2.</p>

	<p>En effet, la logique d'intervention du programme jusqu'alors était en effet de soutenir prioritairement les plus bas niveaux de qualification, public le plus éloigné de l'emploi. Cependant, la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie et sur l'emploi conduisent à considérer le public le plus éloigné de l'emploi concerne non seulement les plus bas niveaux de qualification mais aussi ceux dont le niveau de qualification est plus élevé. Cet élargissement du public cible permet au programme opérationnel d'ajuster sa logique d'intervention à l'aune du nouveau contexte économique et social. Ce public plus qualifié qui n'était pas considéré comme prioritaire lors de l'élaboration de la stratégie initiale du programme l'est devenu suite à la crise sanitaire. Le soutien du FSE permettra, via leur formation, d'accompagner ce public dans une logique d'adaptation des compétences pour répondre aux mutations économiques et sociales engendrées par la crise. L'objectif est de répondre à la crise globale de l'emploi par une intervention globale du FSE, touchant un public plus large que celui initialement envisagé.</p>
--	--

**Tableau 4: indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique (par priorité d'investissement et par catégorie de région) (pour le FSE et REACT-EU au titre du FSE)**

Priorité d'investissement : 13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie														
Identificateur	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Valeur de référence			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T			M	F	T		
CVR2	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation (COVID-19)		Personnes				409,00	Nombre	2019			509,00	SYNERGIE	1/an

## 2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d'investissement choisie)

### 2.A.6.1 Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<b>Objectif spécifique 10.1</b>	
<p>Seront soutenues avec le FSE les actions de formation professionnelle et de qualification des demandeurs d'emplois, visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi (pour des demandeurs d'emploi dont la qualification va jusqu'à bac+ 2)</p> <p>L'objectif est de tenir compte des effets de la crise sanitaire pour notamment soutenir les actions dans des domaines dont le besoin a été identifié ou renforcé avec la crise.</p> <p>Il convient en effet de tenir compte des mutations économiques engendrées par la crise pour orienter efficacement les demandeurs d'emploi vers les formations les plus porteuses.</p> <p>L'élargissement du public cible pour des demandeurs d'emploi dont la qualification va jusqu'au bac + 2 se justifie par la crise de l'emploi liée à la pandémie COVID-19 qui touche toutes les catégories de demandeurs d'emploi.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<p><u>principaux groupes cibles</u> : demandeurs d'emploi dont la qualification va jusqu'au bac + 2</p> <p><u>territoires spécifiques ciblés</u> : Il n'est pas envisagé de territorialisation des actions de cette priorité</p> <p><u>types de bénéficiaires</u> : conseil régional Bourgogne Franche-Comté</p> <p><u>contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant</u> : augmenter le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi dont la qualification va jusqu'au bac + 2 pour les conduire vers une insertion durable</p>	

#### ***2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations***

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
<p>Pour être éligibles les actions devront s'insérer dans l'objectif de réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.</p> <p>De plus les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité hommes-femmes, et développement durable.</p> <p>Le Programme soutiendra les porteurs disposant des capacités requises (technique, organisationnelle, budgétaire, administrative...) pour mener l'opération et assurer le reporting et la bonne gestion des financements FSE attribués.</p>	

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
----------------------------------	--

### 2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Le recours aux instruments financiers n'est pas prévu au titre de cet objectif thématique.	

### 2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

<b>Priorité d'investissement</b>	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Aucun grand projet identifié au titre de cet objectif spécifique lors de la rédaction du PO.	

### 2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)**

Priorité d'investissement		13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie							
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					M	F	T		
CV31	Nombre de participants soutenus dans la lutte contre ou pour atténuer les effets de la pandémie COVID-19	Personnes	FSE REACT- EU				1 273,0 0	Synergie	1/an
CV30	Valeur des actions du FSE visant à lutter contre la COVID-19 ou ses effets	EUR	FSE REACT- EU				7 000 0 00,00	SYNERGIE	1/an

### 2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n°s 1 à 7 et 13

<b>Axe prioritaire</b>	10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi
------------------------	---



Axe prioritaire	10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi
<p>Dans le cadre de l'axe 10, les actions financées par le FSE sont axées sur les publics en difficultés et éloignés de l'emploi. Le recours au FSE participe à l'innovation sociale en ce qu'il contribue à l'émergence de modalités/démarches innovantes, en termes de formation : solutions nouvelles et en adéquation avec les attentes et les besoins du marché. Ces actions contribuent au développement de l'innovation sociale ; une innovation recherchée dans l'individualisation du parcours de formation.</p>	

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)**

Axe prioritaire		10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						M	F	T	M	F	T		

## Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

### 2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

## Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
ESF REACT- EU		117. Amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises		7 000 00 0,00

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire	10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi
-----------------	---

Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF REACT-EU		01. Subvention non remboursable	7 000 000,00

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF REACT-EU		07. Sans objet	7 000 000,00

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

Axe prioritaire		10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF REACT-EU		07. Sans objet	7 000 000,00

**Tableau 11: dimension 6 – Thème secondaire du FSE et de REACT-EU au titre du FSE (FSE et IEJ uniquement)**

Axe prioritaire		10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
ESF REACT-EU		01. Soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources	1 000 000,00
ESF REACT-EU		06. Non-discrimination	1 000 000,00
ESF REACT-EU		07. Égalité entre les hommes et les femmes	1 000 000,00
ESF REACT-EU		08. Sans objet	4 000 000,00

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)**

Axe prioritaire:	10 - Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi
Sans objet.	

## 2.B DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

### 2.B.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	7
Titre de l'axe prioritaire	Assistance technique FEDER

L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'assistance technique financée au titre de REACT-EU

### 2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant)

Le massif du Jura s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort), couvrant deux régions : la Franche-Comté, région en transition et Rhône-Alpes, région développée. Concernant la mobilisation de l'axe multi-catégorie de région, le massif du Jura constitue une échelle particulièrement pertinente pour la mise en œuvre d'une stratégie touristique. L'un des enjeux du secteur du tourisme est effectivement de s'affranchir des limites administratives traditionnelles pour développer des destinations pertinentes et lisibles pour les clientèles touristiques (à l'image des contrats de destination encouragés par l'Etat). Le massif du Jura, par sa situation géographique (zone frontalière à proximité de plusieurs bassins émetteurs d'importance) et surtout par l'homogénéité de son patrimoine naturel, culturel, architectural ou gastronomique constitue à ce titre une destination touristique en tant que telle. Il est donc important que les efforts de développement, de structuration et de mise en réseau de l'offre soient effectués à cette échelle.

### 2.B.3 Fonds et catégorie de région

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
FEDER	En transition	Total
FEDER	Plus développées	Total

### 2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

Identificateur	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
7.1	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER	Le résultat attendu est de garantir une gestion du FEDER efficace et sécurisée en soutenant notamment des actions visant à la préparation, à l'animation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, à la communication et aux contrôles du Programme Opérationnel et des actions visant à renforcer les capacités administratives nécessaires

Identificateur	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
		à la mise en œuvre du Programme.

## 2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques au programme (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		7.1 - Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER									
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence			Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			M	F	T		M	F	T		

## 2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

### 2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FEDER
<p>Les crédits d'assistance technique seront réservés à l'initiative de l'autorité de gestion.</p> <p>Les actions lancées via l'assistance technique s'articulent avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en oeuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique (PNAT) inter fonds Europ'act 2014-2020.</p> <p><i>Types d'actions :</i></p> <p><b>Renforcement des capacités administratives (humaines et matérielles) pour assurer la mission d'Autorité de gestion:</b></p>	

- Dépenses de rémunération et frais de mission des agents en charge du FEDER,
- Frais de fonctionnement : locations immobilières, équipements informatiques et mobiliers, fournitures...,
- Organisation de sessions de formation et d'information des personnels en charge du FEDER,
- Sécuriser les procédures,
- Réseautage...

**Préparation, animation, gestion et suivi du Programme :**

- Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des instances et comités nécessaire à la gestion et à la mise en œuvre du programme (Comités, instance de concertation, rencontres partenariales, groupes de travail, ...),
- Aide au montage administratif et financier du dossier et appui au aux porteurs de projets,
- Conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion, y compris informatique...

**Evaluation du Programme :**

- Dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes,...

**Information et Communication (connaître et faire connaître le programme) :**

- Animation, information et communication sur les potentialités offertes par le Programme Opérationnel,
- Stratégie de communication, élaboration de plan de communication,
- Outils et actions de communication,
- Organisation de séminaires...

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FEDER
<b>Respect des obligations de contrôle :</b>  - Externalisation possible des contrôles de service fait...	

### 2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats

**Tableau 13: indicateurs de réalisation (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par axe prioritaire) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		7 - Assistance technique FEDER				
Identificateur	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible (2023) (facultatif)			Source des données
			M	F	T	
IS14	AT - Nombre d'actions de communication?????	nombre			20,00	Autorité de gestion
IS15	AT - Nombre d'évaluations thématiques conduites?????	nombre			5,00	Autorité de gestion
IS16	AT - ETP financés?????	ETP			20,00	Autorité de gestion

### 2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire)

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

### Tableaux 14-16: Catégories d'intervention

**Tableau 14: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		7 - Assistance technique FEDER	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FEDER	En transition	121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	3 000 000,00
FEDER	Plus développées	121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	173 040,00
FEDER	En transition	122. Évaluation et études	500 000,00
FEDER	En transition	123. Information et communication	1 565 970,00

**Tableau 15: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		7 - Assistance technique FEDER	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FEDER	En transition	01. Subvention non remboursable	5 065 970,00
FEDER	Plus développées	01. Subvention non remboursable	173 040,00

**Tableau 16: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		7 - Assistance technique FEDER	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FEDER	En transition	07. Sans objet	5 065 970,00
FEDER	Plus développées	07. Sans objet	173 040,00

**2.B.1 Axe prioritaire**

<b>ID de l'axe prioritaire</b>	8
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Assistance technique FSE

L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'assistance technique financée au titre de REACT-EU

**2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant)**

**2.B.3 Fonds et catégorie de région**

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
FSE	En transition	Total

**2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés**

Identificateur	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
8.1	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel régional FSE	Le résultat attendu est de garantir une gestion du FSE efficace et sécurisée en soutenant notamment des actions visant à la préparation, à l'animation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, à la communication et aux contrôles du Programme Opérationnel et des actions visant à renforcer les capacités administratives nécessaires à la mise en œuvre du Programme.



## 2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques au programme (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		8.1 - Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel régional FSE									
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence			Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			M	F	T		M	F	T		

## 2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

### 2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FSE
<p>Les crédits d'assistance technique seront réservés à l'initiative de l'autorité de gestion.</p> <p>Les actions lancées via l'assistance technique s'articulent avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en oeuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique (PNAT) inter fonds Europ'act 2014-2020.</p> <p><b>Types d'actions :</b></p> <p><b>Renforcement des capacités administratives (humaines et matérielles) pour assurer la mission d'Autorité de gestion:</b></p> <p>- Dépenses de rémunération et frais de mission des agents en charge du FEDER,</p>	

- Frais de fonctionnement : locations immobilières, équipements informatiques et mobiliers, fournitures...,
- Organisation de sessions de formation et d'information des personnels en charge du FEDER,
- Sécuriser les procédures...

**Préparation, animation, gestion et suivi du Programme :**

- Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des instances et comités nécessaire à la gestion et à la mise en œuvre du programme (Comités, instance de concertation, rencontres partenariales, groupes de travail, ...),
- Aide au montage administratif et financier du dossier et appui au aux porteurs de projets,
- Conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion, y compris informatique...

**Evaluation du Programme :**

- Dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes...

**Information et Communication (connaître et faire connaître le programme) :**

- Animation, information et communication sur les potentialités offertes par le Programme Opérationnel,

- Stratégie de communication, élaboration de plan de communication,

- Outils et actions de communication,

- Organisation de séminaires

- Implication des ONG et partenaires sociaux en matière d'animation et communication...

**Respect des obligations de contrôle :**

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FSE
- Externalisation possible des contrôles de service fait...	

### 2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats

**Tableau 13: indicateurs de réalisation (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par axe prioritaire) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		8 - Assistance technique FSE				
Identificateur	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible (2023) (facultatif)			Source des données
			M	F	T	
IS14	AT - Nombre d'actions de communication?????	nombre			5,00	Autorité de gestion
IS15	AT - Nombre d'évaluations thématiques conduites?????	nombre			2,00	Autorité de gestion
IS16	AT - ETP financés?????	ETP			4,00	Autorité de gestion

### 2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire)

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

### Tableaux 14-16: Catégories d'intervention

**Tableau 14: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		8 - Assistance technique FSE	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FSE	En transition	121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	800 000,00
FSE	En transition	122. Évaluation et études	200 000,00
FSE	En transition	123. Information et communication	175 041,00

**Tableau 15: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		8 - Assistance technique FSE	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €

Axe prioritaire		8 - Assistance technique FSE	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FSE	En transition	01. Subvention non remboursable	1 175 041,00

**Tableau 16: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		8 - Assistance technique FSE	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FSE	En transition	07. Sans objet	1 175 041,00

### 2.B.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	11
Titre de l'axe prioritaire	Assistance technique FEDER REACT

L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'assistance technique financée au titre de REACT-EU

### 2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant)

### 2.B.3 Fonds et catégorie de région

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
FEDER		Total

### 2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

Identificateur	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
11.1	Assistance technique FEDER REACT	<p>L'enveloppe REACT EU allouée au programme se décompose entre les fonds FEDER et FSE. Au sein de chacun deux, une part de l'allocation est dédiée à la mise en œuvre des actions d'assistance technique nécessaires à la bonne mise en œuvre du Programme.</p> <p>Ainsi 1,61M€ de FEDER et 280K€ de FSE sont alloués à l'autorité de gestion sous forme d'assistance technique, mobilisable en utilisant le taux forfaitaire règlementaire de 4%.</p> <p>Ces crédits permettront à l'autorité de gestion de mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, afin de</p>

Identificateur	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
		répondre à l'ensemble de la piste d'audit. (programmation, paiements, suivi, évaluation, pilotage, contrôles....)

## 2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques au programme (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		11.1 - Assistance technique FEDER REACT									
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence			Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			M	F	T		M	F	T		

## 2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

### 2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

Axe prioritaire	11 - Assistance technique FEDER REACT
<p>Les crédits d'assistance technique seront réservés à l'initiative de l'autorité de gestion.</p> <p>Les actions lancées via l'assistance technique s'articulent avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en oeuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique (PNAT) inter fonds Europ'act 2014-2020.</p> <p><b>Types d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les actions concernant le pilotage du programme : organisation et fonctionnement des différents comités, fonctionnement de l'autorité de gestion, échanges d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme, qualité des rapports d'exécution du programme, la mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs UE2020, le déploiement d'outils informatiques pour le pilotage du programme, en complémentarité</li> <li>avec les outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc.), participation aux actions de réseautage et d'échanges</li> </ul>	

d'expériences (notamment le réseau « Territorial » soutenu par le programme national d'assistance technique)

- les actions concernant la qualité des projets cofinancés : ingénierie de l'autorité de gestion pour les personnels impliqués dans le mise en oeuvre du programme , mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets, la professionnalisation, la formation, et l'information des personnels, y compris les agents de l'autorité de certification, assistance pour une meilleure mobilisation des programmes d'actions communautaires, assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets, les mesures de lutte anti-fraude et anti-corruption
- les actions concernant la qualité de l'évaluation du programme : élaboration des rapports d'évaluation de la totalité du programme ou sur des sujets spécifiques liés au FEDER, pour la révision du programme si nécessaire, tableau de bord de suivi du cadre de performance, formation des agents notamment à l'appropriation des indicateurs pour optimiser leur saisie dans SYNERGIE, rédaction du plan d'évaluation du programme, guide des indicateurs du programme accompagné d'une méthodologie de collecte harmonisée des données des indicateurs de réalisation, recours à des prestations pour des études spécifiques, publication et diffusion des rapports..., les actions concernant la qualité des contrôles : mise en place d'une procédure claire pour les différents types de contrôle et le respect de celle-ci, formation des agents en charge des contrôles, et chaque contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant :

· un système efficient et efficace pour le pilotage du programme et des projets, la mise en place d'un système d'évaluation efficace du programme et des projets cofinancés s'appuyant sur le logiciel de suivi SYNERGIE, une meilleure prise en compte des évaluations dans la mise en oeuvre et l'adaptation de la stratégie régionale,

· un renforcement de la notoriété de la politique de cohésion, par la dissémination de l'information sur les opportunités de cofinancement et les réalisations du programme, une sélectivité des projets permettant de démontrer la valeur ajoutée du cofinancement communautaire, la mise en place de « canaux de distribution » de l'information afin de valoriser auprès des acteurs de la Franche-Comté les travaux conduits par le niveau régionalfois que nécessaire, externalisation du contrôle de service fait.

## 2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats

**Tableau 13: indicateurs de réalisation (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par axe prioritaire) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		11 - Assistance technique FEDER REACT				
Identificateur	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible (2023) (facultatif)			Source des données
			M	F	T	
ISCV5	AT - Nombre d'outils de communication créés?????	Nombre			3,00	Autorité de gestion
ISCV6	AT - Nombre de vecteurs de communication déployés pour la transmission des outils de communication créés?????	Nombre			4,00	Autorité de gestion

## 2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire)

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

### Tableaux 14-16: Catégories d'intervention

**Tableau 14: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		11 - Assistance technique FEDER REACT		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
FEDER REACT-EU		121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle		1 957 816,00

**Tableau 15: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		11 - Assistance technique FEDER REACT		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
FEDER REACT-EU		01. Subvention non remboursable		1 957 816,00

**Tableau 16: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		11 - Assistance technique FEDER REACT		
Fonds	Catégorie de région	Code		Montant en €
FEDER REACT-EU		07. Sans objet		1 957 816,00

## 2.B.1 Axe prioritaire

ID de l'axe prioritaire	12
-------------------------	----



<b>ID de l'axe prioritaire</b>	12
<b>Titre de l'axe prioritaire</b>	Assistance technique FSE REACT

L'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'assistance technique financée au titre de REACT-EU

## 2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant)

### 2.B.3 Fonds et catégorie de région

Fonds	Catégorie de région	Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)
FSE		Total

### 2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

Identificateur	Objectif spécifique	Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union
12.1	Assistance technique FSE REACT	<p>L'enveloppe REACT EU allouée au programme se décompose entre les fonds FEDER et FSE. Au sein de chacun deux, une part de l'allocation est dédiée à la mise en œuvre des actions d'assistance technique nécessaires à la bonne mise en œuvre du Programme.</p> <p>Ainsi 1,61M€ de FEDER et 280K€ de FSE sont alloués à l'autorité de gestion sous forme d'assistance technique, mobilisable en utilisant le taux forfaitaire règlementaire de 4%.</p> <p>Ces crédits permettront à l'autorité de gestion de mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, afin de répondre à l'ensemble de la piste d'audit. (programmation, paiements, suivi, évaluation, pilotage, contrôles....)</p>

## 2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques au programme (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire		12.1 - Assistance technique FSE REACT									
Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence			Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			M	F	T		M	F	T		

## 2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

### 2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FSE REACT
<p>Les crédits d'assistance technique seront réservés à l'initiative de l'autorité de gestion.</p> <p>Les actions lancées via l'assistance technique s'articulent avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en oeuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique (PNAT) inter fonds Europ'act 2014-2020.</p> <p><i>Types d'actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les actions concernant le pilotage du programme : organisation et fonctionnement des différents comités, fonctionnement de l'autorité de gestion, échanges d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme, qualité des rapports d'exécution du programme, la mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs UE2020, le déploiement d'outils informatiques pour le pilotage du programme, en complémentarité</li> <li>• avec les outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc.), participation aux actions de réseautage et d'échanges d'expériences (notamment le réseau « Territorial » soutenu par le programme national d'assistance technique)</li> <li>• les actions concernant la qualité des projets cofinancés : ingénierie de l'autorité de gestion pour les personnels impliqués dans la mise en oeuvre du programme, mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets, la professionnalisation, la formation, et l'information des personnels, y compris les agents de l'autorité de certification,</li> </ul>	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FSE REACT
<p>assistance pour une meilleure mobilisation des programmes d'actions communautaires, assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets, les mesures de lutte anti-fraude et anti-corruption</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les actions concernant la qualité de l'évaluation du programme : élaboration des rapports d'évaluation de la totalité du programme ou sur des sujets spécifiques liés au FSE, pour la révision du programme si nécessaire, tableau de bord de suivi du cadre de performance, formation des agents notamment à l'appropriation des indicateurs pour optimiser leur saisie dans SYNERGIE, rédaction du plan d'évaluation du programme, guide des indicateurs du programme accompagné d'une méthodologie de collecte harmonisée des données des indicateurs de réalisation, recours à des prestations pour des études spécifiques, publication et diffusion des rapports... , les actions concernant la qualité des contrôles : mise en place d'une procédure claire pour les différents types de contrôle et le respect de celle-ci, formation des agents en charge des contrôles, et chaque contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondant :</li> </ul> <p>· un système efficient et efficace pour le pilotage du programme et des projets, la mise en place d'un système d'évaluation efficace du programme et des projets cofinancés s'appuyant sur le logiciel de suivi SYNERGIE, une meilleure prise en compte des évaluations dans la mise en oeuvre et l'adaptation de la stratégie régionale,</p> <p>· un renforcement de la notoriété de la politique de cohésion, par la dissémination de l'information sur les opportunités de cofinancement et les réalisations du programme, une sélectivité des projets permettant de démontrer la valeur ajoutée du cofinancement communautaire, la mise en place de « canaux de distribution » de l'information afin de valoriser auprès des acteurs de la Franche-Comté les travaux conduits par le niveau régionalfois que nécessaire, externalisation du contrôle de service fait.</p>	

2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats

**Tableau 13: indicateurs de réalisation (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion/REACT-EU au titre du FEDER/REACT-EU au titre du FSE) (par axe prioritaire) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FSE REACT					
Identificateur	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible (2023) (facultatif)			Source des données
ISCV7	AT - Nombre d'outils de communication créés?????	Nombre	M	F	T	2,00 Autorité de gestion

ISCV8	AT - Nombre de vecteurs de communication déployés pour la transmission des outils de communication créés?????	Nombre			2,00	Autorité de gestion
-------	---	--------	--	--	------	---------------------

### 2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire)

Catégories d'intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union

#### Tableaux 14-16: Catégories d'intervention

**Tableau 14: Dimension 1 - Domaine d'intervention**

Axe prioritaire		12 - Assistance technique FSE REACT	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FSE REACT-EU		121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	280 000,00

**Tableau 15: Dimension 2 - Forme de financement**

Axe prioritaire		12 - Assistance technique FSE REACT	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FSE REACT-EU		01. Subvention non remboursable	280 000,00

**Tableau 16: Dimension 3 -Type de territoire**

Axe prioritaire		12 - Assistance technique FSE REACT	
Fonds	Catégorie de région	Code	Montant en €
FSE REACT-EU		07. Sans objet	280 000,00

### 3. PLAN DE FINANCEMENT

#### 3.1 Enveloppe financière envisagée pour chacun des Fonds et montants pour la réserve de performance

**Tableau 17**

Fonds	Catégorie de région	2014		2015		2016		2017		2018	
		Dotation principale	Réserve de performance	Dotation principale	Réserve de performance	Dotation principale	Réserve de performance	Dotation principale	Réserve de performance	Dotation principale	Réserve de performance
FEDER	En transition	18 458 673,00	1 178 213,00	18 828 232,00	1 201 802,00	19 205 135,00	1 225 860,00	19 589 501,00	1 250 394,00	19 981 547,00	1 275 418,00
FEDER	Plus développées	625 094,00	39 900,00	637 610,00	40 698,00	650 373,00	41 513,00	663 390,00	42 344,00	676 666,00	43 191,00
<b>Total FEDER</b>		<b>19 083 767,00</b>	<b>1 218 113,00</b>	<b>19 465 842,00</b>	<b>1 242 500,00</b>	<b>19 855 508,00</b>	<b>1 267 373,00</b>	<b>20 252 891,00</b>	<b>1 292 738,00</b>	<b>20 658 213,00</b>	<b>1 318 609,00</b>
FSE	En transition	4 244 752,00	270 943,00	4 329 737,00	276 366,00	4 416 410,00	281 898,00	4 504 798,00	287 540,00	4 594 953,00	293 295,00
<b>Total FSE</b>		<b>4 244 752,00</b>	<b>270 943,00</b>	<b>4 329 737,00</b>	<b>276 366,00</b>	<b>4 416 410,00</b>	<b>281 898,00</b>	<b>4 504 798,00</b>	<b>287 540,00</b>	<b>4 594 953,00</b>	<b>293 295,00</b>
FEDER REACT-EU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSE REACT-EU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total REACT-EU</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>23 328 519,00</b>	<b>1 489 056,00</b>	<b>23 795 579,00</b>	<b>1 518 866,00</b>	<b>24 271 918,00</b>	<b>1 549 271,00</b>	<b>24 757 689,00</b>	<b>1 580 278,00</b>	<b>25 253 166,00</b>	<b>1 611 904,00</b>

Fonds	Catégorie de région	2019		2020		2021	2022	Total	
		Dotation principale	Réserve de performance	Dotation principale	Réserve de performance	Dotation principale	Dotation principale	Dotation principale	Réserve de performance
FEDER	En transition	20 381 425,00	1 300 942,00	20 789 270,00	1 326 975,00		0,00	137 233 783,00	8 759 604,00
FEDER	Plus développées	690 208,00	44 056,00	704 020,00	44 937,00		0,00	4 647 361,00	296 639,00
<b>Total FEDER</b>		<b>21 071 633,00</b>	<b>1 344 998,00</b>	<b>21 493 290,00</b>	<b>1 371 912,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>141 881 144,00</b>	<b>9 056 243,00</b>
FSE	En transition	4 686 909,00	299 164,00	4 780 697,00	305 151,00		0,00	31 558 256,00	2 014 357,00
<b>Total FSE</b>		<b>4 686 909,00</b>	<b>299 164,00</b>	<b>4 780 697,00</b>	<b>305 151,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 558 256,00</b>	<b>2 014 357,00</b>
FEDER REACT-EU		0,00	0,00	0,00	0,00	41 973 564,00	8 929 645,00	50 903 209,00	0,00
FSE REACT-EU		0,00	0,00	0,00	0,00	7 280 000,00	0,00	7 280 000,00	0,00
<b>Total REACT-EU</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 253 564,00</b>	<b>8 929 645,00</b>	<b>58 183 209,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>25 758 542,00</b>	<b>1 644 162,00</b>	<b>26 273 987,00</b>	<b>1 677 063,00</b>	<b>49 253 564,00</b>	<b>8 929 645,00</b>	<b>231 622 609,00</b>	<b>11 070 600,00</b>

### 3.2 Enveloppe financière totale par Fonds et cofinancement national (en €)

Tableau 18a: Plan de financement

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base pour le calcul du soutien de l'Union (coût total éligible ou coût public éligible)	Soutien de l'Union (a)	Contrepartie nationale (b) = (c) + (d)	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Financement total (e) = (a) + (b)	Taux de cofinancement (f) = (a) / (e) (2)	TAUX DE COFINANCEMENT DE 100 % POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2020-2021 (3)	100% CO-FINANCING RATE FOR ACCOUNTING YEAR 2021-2022 (4)	Contributions BEI (g)	Dotation principale		Réserve de performance		Montant de la réserve de performance en proportion du total du soutien de l'Union (l) = (j) / (a) * 100
						Financement national public (c)	Financement national privé (d) (1)						Soutien de l'Union (i) = (b) - (k)	Contrepartie nationale (j)	Soutien de l'Union (j)	Contrepartie nationale (k) = (b) * ((j) / (a))	
1	FEDER	En transition	Total	67 370 000,00	83 262 318,00	45 176 768,00	38 085 550,00	150 632 318,00	44,7247980344%			0,00	63 523 024,00	78 507 855,00	3 846 976,00	4 754 463,00	5,71%
10	FSE REACT-EU		Total	7 000 000,00	0,00	0,00		7 000 000,00	100,0000000000%				7 000 000,00	0,00		0,00	0,00%
2	FEDER	En transition	Total	7 516 260,00	5 010 864,00	4 509 778,00	501 086,00	12 527 124,00	59,9998850494%				7 516 260,00	5 010 864,00	0,00	0,00	0,00%
3	FEDER	En transition	Total	38 030 000,00	56 470 000,00	50 248 000,00	6 222 000,00	94 500 000,00	40,2433862434%				35 086 042,00	52 098 575,00	2 943 958,00	4 371 425,00	7,74%
4	FSE	En transition	Total	32 397 572,00	32 397 627,00	31 749 675,00	647 952,00	64 795 199,00	49,9999575586%				30 383 215,00	30 383 267,00	2 014 357,00	2 014 360,00	6,22%
5	FEDER	En transition	Total	21 200 000,00	27 816 567,00	27 168 615,00	647 952,00	49 016 567,00	43,2506829783%				19 640 000,00	25 769 688,00	1 560 000,00	2 046 879,00	7,36%
6	FEDER	En transition	Total	6 811 157,00	15 892 743,00	13 360 677,00	2 532 066,00	22 703 900,00	29,9999427411%				6 402 487,00	14 939 177,00	408 670,00	953 566,00	6,00%
6	FEDER	Plus développées	Total	4 770 960,00	11 132 240,00	9 358 630,00	1 773 610,00	15 903 200,00	30,0000000000%				4 474 321,00	10 440 082,00	296 639,00	692 158,00	6,22%
9	FEDER REACT-EU		Total	48 945 393,00	26 355 212,00	13 267 088,00	13 088 124,00	75 300 605,00	64,9999996680%				48 945 393,00	26 355 212,00		0,00	0,00%
11	FEDER REACT-EU		Total	1 957 816,00	1 305 211,00	1 305 211,00		3 263 027,00	59,9999938707%				1 957 816,00	1 305 211,00			
12	FSE REACT-EU		Total	280 000,00	186 667,00	186 667,00		466 667,00	59,9999571429%				280 000,00	186 667,00			
7	FEDER	En transition	Total	5 065 970,00	3 377 314,00	3 377 314,00	0,00	8 443 284,00	59,9999952625%				5 065 970,00	3 377 314,00			
7	FEDER	Plus développées	Total	173 040,00	173 040,00	173 040,00	0,00	346 080,00	50,0000000000%				173 040,00	173 040,00			
8	FSE	En transition	Total	1 175 041,00	783 361,00	783 361,00		1 958 402,00	59,9999897876%				1 175 041,00	783 361,00			
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>145 993 387,00</b>	<b>191 829 806,00</b>	<b>143 841 152,00</b>	<b>47 988 654,00</b>	<b>337 823 193,00</b>	<b>43,2159159066%</b>				<b>137 233 783,00</b>	<b>179 703 473,00</b>	<b>8 759 604,00</b>	<b>12 126 333,00</b>	<b>6,00%</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>4 944 000,00</b>	<b>11 305 280,00</b>	<b>9 531 670,00</b>	<b>1 773 610,00</b>	<b>16 249 280,00</b>	<b>30,4259634888%</b>				<b>4 647 361,00</b>	<b>10 613 122,00</b>	<b>296 639,00</b>	<b>692 158,00</b>	<b>6,00%</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>En transition</b>		<b>33 572 613,00</b>	<b>33 180 988,00</b>	<b>32 533 036,00</b>	<b>647 952,00</b>	<b>66 753 601,00</b>	<b>50,2933362351%</b>				<b>31 558 256,00</b>	<b>31 166 628,00</b>	<b>2 014 357,00</b>	<b>2 014 360,00</b>	<b>6,00%</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER REACT-EU</b>			<b>50 903 209,00</b>	<b>27 660 423,00</b>	<b>14 572 299,00</b>	<b>13 088 124,00</b>	<b>78 563 632,00</b>	<b>64,7923316478%</b>				<b>50 903 209,00</b>	<b>27 660 423,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>FSE REACT-EU</b>			<b>7 280 000,00</b>	<b>186 667,00</b>	<b>186 667,00</b>		<b>7 466 667,00</b>	<b>97,4999956473%</b>				<b>7 280 000,00</b>	<b>186 667,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>REACT-EU</b>			<b>58 183 209,00</b>	<b>27 847 090,00</b>	<b>14 758 966,00</b>	<b>13 088 124,00</b>	<b>86 030 299,00</b>	<b>67,6310668175%</b>				<b>58 183 209,00</b>	<b>27 847 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total général</b>				<b>242 693 209,00</b>	<b>264 163 164,00</b>	<b>200 664 824,00</b>	<b>63 498 340,00</b>	<b>506 856 373,00</b>	<b>47,8820474454%</b>			<b>0,00</b>	<b>231 622 609,00</b>	<b>249 330 313,00</b>	<b>11 070 600,00</b>	<b>14 832 851,00</b>	

(1) À remplir uniquement si les axes prioritaires sont exprimés en coûts totaux.

(2) Ce taux peut être arrondi dans le tableau. Le taux précis utilisé pour le remboursement des paiements est le ratio (f).

(3) En cochant cette case, l'État membre demande, conformément à l'article 25 bis, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013, l'application d'un taux de cofinancement de 100 % aux dépenses déclarées dans les demandes de paiement au cours de l'exercice comptable commençant le 1er juillet 2020 et prenant fin le 30 juin 2021 pour [tous les] [certains] axes prioritaires du programme opérationnel.

(4) En cochant la case, l'État membre demande l'application, conformément à l'article 25 bis, paragraphe 1a, du règlement (UE) n° 1303/2013, d'un taux de cofinancement de 100 % aux dépenses déclarées dans les demandes de paiement au cours de l'exercice comptable commençant le 1er juillet 2021 et prenant fin le 30 juin 2022 pour un ou plusieurs des axes prioritaires du programme opérationnel.

**Tableau 18b: initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) – dotations spécifiques au FSE, à REACT-EU au titre du FSE et à l'IEJ, à REACT-EU au titre de l'IEJ (le cas échéant)**

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base pour le calcul du soutien de l'Union (coût total éligible ou coût public éligible)	Soutien de l'Union (a)	Contrepartie nationale (b) = (c) + (d)	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Financement total (e) = (a) + (b)	Taux de cofinancement (f) = (a)/(e) (2)
						Financement national public (c)	Financement national privé (d) (1)		
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00%</b>

Proportion	%
<b>Ratio du FSE pour les régions moins développées</b>	<b>0,00%</b>
<b>Ratio du FSE pour les régions en transition</b>	<b>0,00%</b>
<b>Ratio du FSE pour les régions plus développées</b>	<b>0,00%</b>

(1) À remplir uniquement si les axes prioritaires sont exprimés en coûts totaux.

(2) Ce taux peut être arrondi dans le tableau. Le taux précis utilisé pour le remboursement des paiements est le ratio (f).

**Tableau 18c: Ventilation du plan de financement par axe prioritaire, Fonds, catégorie de région et objectif thématique**

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Objectif thématique	Soutien de l'Union	Contrepartie nationale	Financement total
Assurer le développement et la pérennité de l'économie franco-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	FEDER	En transition	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	33 152 111,25	31 548 092,00	64 700 203,25
Assurer le développement et la pérennité de l'économie franco-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	FEDER	En transition	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	34 217 888,75	51 714 226,00	85 932 114,75
Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	FEDER	En transition	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	7 516 260,00	5 010 864,00	12 527 124,00
Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	FEDER	En transition	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	38 030 000,00	56 470 000,00	94 500 000,00
Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	FSE	En transition	Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage	32 397 572,00	32 397 627,00	64 795 199,00

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Objectif thématique	Soutien de l'Union	Contrepartie nationale	Financement total
			tout au long de la vie			
Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	FEDER	En transition	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	12 250 000,00	18 544 378,00	30 794 378,00
Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	FEDER	En transition	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	8 950 000,00	9 272 189,00	18 222 189,00
Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	En transition	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	1 636 094,00	3 817 606,00	5 453 700,00
Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	En transition	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	5 175 063,00	12 075 137,00	17 250 200,00
Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	Plus développées	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	1 146 022,00	2 674 078,00	3 820 100,00
Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	Plus développées	Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	3 624 938,00	8 458 162,00	12 083 100,00
Relancer le territoire régional suite à la crise de COVID-19 en soutenant l'économie et le système de santé	FEDER		Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	48 945 393,00	26 355 212,00	75 300 605,00
Relancer le territoire régionale suite à la crise COVID-19 en soutenant la formation professionnelle des demandeurs d'emploi	FSE		Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00
<b>Total</b>				<b>234 041 342,00</b>	<b>258 337 571,00</b>	<b>492 378 913,00</b>

**Tableau 19: Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique**

Axe prioritaire	Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique (en €)	Proportion de la dotation totale pour le programme opérationnel (en %)
3	29 330 000,00	12,09%
10	1 000 000,00	0,41%
<b>Total REACT-EU</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,41%</b>
<b>Total</b>	<b>30 330 000,00</b>	<b>12,50%</b>



#### **4. APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Description de l'approche intégrée de développement territorial, prenant en considération le contenu et les objectifs du programme opérationnel, au regard de l'accord de partenariat, et indiquant comment le programme opérationnel contribue à la réalisation des objectifs du programme opérationnel et aux résultats escomptés.

La stratégie de programmation, pour qu'elle soit efficace, se doit de concilier plusieurs approches :

- la prise en compte de l'interrelation des enjeux entre les différents types de territoires ;
- le fait que les approches territoriales intégrées visent à préciser la prise en compte des enjeux thématiques concernés par les axes sectoriels du PO ;
- l'articulation des fonds européens avec les stratégies nationales et régionales de prise en compte de ces spécificités territoriales.

##### **4.1 Développement local mené par les acteurs locaux (le cas échéant)**

Approche suivie pour l'utilisation des instruments de développement local mené par les acteurs locaux et principes permettant d'identifier les zones dans lesquelles ces instruments seront appliqués

##### **4.2 Actions intégrées en faveur du développement urbain durable (le cas échéant)**

S'il y a lieu, le montant indicatif du soutien du FEDER aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable à mettre en œuvre conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1301/2013, et la répartition indicative du soutien du FSE aux actions intégrées

La répartition financière du PO FEDER-FSE Franche-Comté réserve 22,5M€ au développement urbain durable (OS 5.1 et 5.2), soit 14,91% de l'enveloppe FEDER (dont massif du Jura). L'article 7 paragraphe 2 du règlement UE n°1301/2013 qui impose d'y réserver 5% est donc respecté.

Cette mobilisation du FEDER sera faite en complémentarité de celle du FSE, et notamment du volet inclusion porté par les Départements. Le Comité Etat-Région institué au niveau régional veillera à cette mise en cohérence. Le Comité de suivi plurifonds sera également l'occasion de constater cette synergie.

Le développement urbain durable concerne les deux pôles urbains du territoire (pôle métropolitain Centre Franche-Comté et pôle en cours de constitution sur le Nord Franche-Comté). Les modalités de mise en œuvre et de gouvernance seront arrêtées dans

le cadre d'une convention entre les autorités urbaines et l'autorité de gestion qui définira les rôles et responsabilités de chacun.

Il est proposé de fonctionner comme suit :

### **1) Sélection des territoires organisés sur la base d'une stratégie (appel à projets)**

Il s'agira pour les territoires de proposer une stratégie globale de territoire, à l'échelle de chacun des ensembles urbains.

Cette stratégie devra s'appuyer sur un diagnostic du territoire, présenter les types de projets envisagés et leur articulation, proposer des éléments financiers et de calendrier. Les modalités de fonctionnement et de gouvernance, et notamment les moyens attribués devront également être précisés.

Les autorités urbaines doivent aller jusqu'à la sélection des dossiers : les modalités de cette sélection devront être détaillées dans la stratégie déposée.

La stratégie présentée sera plus large que le seul périmètre de l'axe urbain : autres axes du PO FEDER-FSE (notamment mobilité durable), PO FSE national (notamment volet inclusion), futurs contrats de ville, CPER, ...

Ces stratégies seront examinées par l'autorité de gestion, qui portera une attention particulière au caractère intégré et à la gouvernance mise en place pour la sélection des projets. A l'issue de cette première étape, une convention sera signée entre l'autorité de gestion et les autorités urbaines.

*Calendrier* : l'appel à projets pour la stratégie sera ouvert en septembre 2014 jusqu'en janvier 2015.

### **2) Sélection des projets par les autorités urbaines, au regard de critères qui garantiront l'inscription dans la stratégie intégrée**

L'autorité de gestion, dans sa dimension « animation », pourra être associée à ces réunions.

### **3) Instruction par l'autorité de gestion**

L'autorité de gestion analysera l'éligibilité des dossiers, au regard des règles applicables au programme.

#### **4) Passage des dossiers en Comité de programmation**

La responsabilité finale de la programmation de FEDER relève de l'autorité de gestion.

**Tableau 20: Actions intégrées en faveur du développement urbain durable - montants indicatifs du soutien du FEDER et du FSE**

Fonds	Soutien du FEDER et du FSE (à titre indicatif) (en €)	Proportion de la dotation totale du fonds pour le programme
Total FSE Sans REACT-EU	0,00	0,00%
Total FEDER Sans REACT-EU	21 200 000,00	14,05%
<b>Total FEDER+FSE Sans REACT-EU</b>	<b>21 200 000,00</b>	<b>11,49%</b>

#### **4.3 Instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) (le cas échéant)**

Approche suivie pour l'utilisation des instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) [tels que définis à l'article 36 du règlement (UE) n° 1303/2013], dans les cas autres que ceux couverts par le point 4.2, et dotation financière indicative de chaque axe prioritaire

**Tableau 21: Dotation financière indicative pour l'utilisation de l'ITI, dans les cas autres que ceux couverts au point 4.2 (montants agrégés)**

Axe prioritaire	Fonds	Dotation financière indicative (soutien de l'Union) (en €)
Total		<b>0,00</b>

#### **4.4 Modalités des actions interrégionales et transnationales, au sein du programme opérationnel, faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre État membre (le cas échéant)**

#### **4.5 Contribution des actions prévues au titre du programme aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, en fonction des besoins de la zone couverte par le programme, identifiés par l'État membre (le cas échéant)**

(lorsque l'État membre et les régions participent à des stratégies macrorégionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes)

Les actions soutenues dans le cadre de ce programme seront étudiées en complémentarité avec la stratégie macro-alpine en cours de structuration.

Elle s'organise autour de trois axes :

- Assurer une croissance durable et promouvoir le plein emploi, la compétitivité et l'innovation en consolidant et diversifiant les activités économiques spécifiques, en vue de renforcer la solidarité entre espaces de montagne et espaces urbains
- Favoriser un développement territorial axé sur une politique de mobilité respectueuse de l'environnement, renforçant la coopération universitaire, le développement des services et des infrastructures de transport et de communication ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources énergétiques, naturelles et culturelles et protéger l'environnement en préservant la biodiversité et les espaces naturels.



**5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE (LE CAS ÉCHÉANT)**

**5.1 Zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale**

**5.2 Stratégie visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale et, le cas échéant, contribution à l'approche intégrée définie dans l'accord de partenariat**

**Tableau 22: Actions en vue de répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale**

Groupe cible/zone géographique	Principaux types d'actions prévues dans le cadre de l'approche intégrée	Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Priorité d'investissement
--------------------------------	---	-----------------	-------	---------------------	---------------------------

## **6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES QUI SOUFFRENT DE HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES GRAVES ET PERMANENTS (LE CAS ÉCHÉANT)**

L'axe interrégional 6 est consacré au territoire du massif du Jura.

Le Jura, un des cinq massifs français de métropole, se situe entre le Rhône et le Rhin, de part et d'autre de la frontière entre la France et la Suisse. Montagne douce s'étirant sur environ 300 kilomètres, sa superficie est de 14 000 km<sup>2</sup>, dont les 2/3 environ sont situés en territoire français (9 900 km<sup>2</sup>). Il s'étend sur deux régions françaises : Rhône-Alpes, région développée et Franche-Comté, région en transition. Il couvre quatre départements, l'Ain, le Jura, le Doubs et le Territoire de Belfort.

L'ensemble de la population du massif s'élève à 574 255 habitants en 2008 (+9% par rapport à 1999 et +15% par rapport à 1990), dont 337 957 habitants sur la zone montagne proprement dite. A l'image de la France, la population du massif vieillit, en raison de l'allongement de la durée de vie. Toutefois, si l'on s'intéresse à l'indice de jeunesse (nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 habitants de plus de 60 ans), on constate que le massif du Jura est le plus jeune des cinq massifs avec un indice de 123,3 en 2008, supérieur à la moyenne nationale de 111,5% et à l'indice des autres massifs. Le massif est bien équilibré en population puisque seule une commune dépasse 20 000 habitants (Oyonnax) et que 119 communes ont plus de 1 000 habitants. Celles-ci représentent des pôles d'activités et de services bien répartis sur l'ensemble du massif.

Le tourisme est une composante importante de l'économie, même si les emplois sont beaucoup plus diffus que dans les autres secteurs d'activité, mais la présence de cette activité touristique dans de nombreuses zones géographiques du massif assure le maintien de nombreux commerces et services au public et est donc à l'origine d'un grand nombre d'emplois induits.

Enfin, le massif du Jura bénéficie d'un environnement bien préservé, avec des paysages encore ouverts dans de nombreux secteurs, un relief karstique remarquable et des ressources en eau importantes, se traduisant par de nombreux lacs, sources, cascades, rivières et grottes, à l'origine d'activités sportives tout au long de l'année, venant s'ajouter aux activités liées à la neige, importantes dans la partie haute du massif. L'activité économique du massif du Jura est fortement dépendante du tourisme local, lui-même très lié à la qualité de l'environnement.



## 7. AUTORITÉS ET ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT, ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS

### 7.1 Autorités et organismes compétents

**Tableau 23: Autorités et organismes compétents**

Autorité/organisme	Nom de l'autorité/l'organisme, et du service ou de l'unité	Responsable de l'autorité/l'organisme (titre ou fonction)	Adresse	Courriel
Autorité de gestion	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	Madame la Présidente	4 square Castan - CS 51857 - 25031 Besançon Cedex	europe-bfc@bourgognefranche-comte.fr
Autorité de certification	Direction Départementale des finances publiques du Doubs (DDFIP)	Monsieur le Directeur départemental	63 quai Veil Picard - 25030 BESANCON Cedex	ddfip25@dgfip.finances.gouv.fr
Autorité d'audit	Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)	Madame la Présidente	5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12	cicc@finances.gouv.fr
Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements	CBCM Finances	Monsieur le Directeur	PARIS	dcm947000europe@dgfip.finances.gouv.fr

### 7.2 Participation des partenaires concernés

#### *7.2.1 Mesures prises pour associer les partenaires concernés à l'élaboration du programme opérationnel et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme*

#### **Implication des partenaires dans le processus d'élaboration du programme opérationnel - cf section 12.3**

Depuis le début de l'élaboration du programme, l'ensemble du dispositif est copiloté par l'Etat et la Région, par l'intermédiaire de comités de pilotage coprésidés par le Préfet de région et la Présidente du Conseil régional et de comités techniques. Toutes les réunions, qu'elles soient techniques ou politiques, sont coprésidées par l'Etat et la Région.

La concertation a été réalisée de façon large dès la phase de réalisation du diagnostic, et tout au long de l'élaboration du programme.

Différents niveaux de concertation/consultation ont été mis en place:

- **Une concertation institutionnelle :**

**Comité d'orientation stratégique (COS - cf section 12.3) :** 6 réunions, organisées à chaque temps fort de la préparation du programme (validation du diagnostic, validation de la stratégie, choix des priorités, des différentes versions intermédiaires du programme...)

*Composition :* coprésidence Présidente du Conseil Régional et Préfet de Région ; présidents des Conseils généraux du territoire ; Préfets de Départements ; présidents des agglomérations du territoire; un représentant de communautés de communes par départements ; un(e) représentant(e) des Pays pour la région.

Chaque Comité d'orientation stratégique est précédé d'un pré-Comité (Pré COS), qui réunit les représentants administratifs de chacune de ces structures.

Les deux derniers comités de 2013 ont été élargis aux principaux cofinanceurs du FEADER tels que la Chambre d'agriculture, l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et les partenaires de l'axe du massif du Jura (Conseil régional de Rhône Alpes et Conseil général de l'Ain). Des présentations des travaux de l'évaluation ex ante ont été faites à ces comités.

Ces validations successives par le COS s'accompagnent également de présentations et d'informations aux élus régionaux, porteurs d'une vision de terrain et relais du programme auprès des concitoyens.

- **Une consultation plus large :**

**Journées des « forces vives » régionales (cf section 12.3) :** réunit les principaux acteurs sociaux-économiques, associatifs, représentants de la société civile impliqués sur le territoire : 3 réunions ont eu lieu sur la période de préparation (1 pour la réalisation du diagnostic territorial stratégique et 2 pour la préparation des programmes).

Une centaine de participants (associations, organismes professionnels, chambres consulaires, syndicats, collectivités, services de l'Etat et du Conseil régional...) ont été associés à ces réunions. Le périmètre défini au départ a été maintenu malgré des choix stratégiques qui ont conduit à ne plus intervenir sur certaines thématiques.

**Réunions spécifiques :** ciblées sur une thématique ou un type d'acteurs socio-économiques : réunions spécifiques avec les chambres consulaires régionales (chambre

d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie) et la chambre régionale d'économie sociale et solidaire, les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, les acteurs de l'environnement ...

**Consultations du CESER** : Deux consultations du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ont également été organisées, afin d'obtenir une expertise et un avis constructif, représentatifs de la société civile régionale.

**Consultation par le grand public** : à mesure de l'avancée des travaux, la consultation du projet de PO par le grand public, a été rendue possible par l'intermédiaire du site internet de la Région Franche-Comté et du site internet « l'Europe en Franche-Comté ».

**Contributions écrites** : 62 contributions écrites ont été reçues, provenant de collectivités, de services de l'Etat, d'associations, d'acteurs du monde économique et de l'environnement,....

Le rapport d'évaluation ex-ante souligne la bonne prise en compte des contributions faites par les partenaires dans le processus de rédaction du programme.

- **Une co-construction Etat Région :**

**Réunions hebdomadaires avec le groupe chargé d'élaborer la RIS3**, réunissant les acteurs de l'innovation (Etat, Région, CCI, BpiFrance, bureau d'étude expert).

Une réunion d'information a été organisée, à destination des industriels, des filières, et de tous les acteurs potentiellement concernés par la démarche RIS3 dans la prochaine programmation.

**Réunions des binômes d'experts Etat Région** : pour chaque axe prioritaire, un binôme d'expert de l'Etat et de la Région se sont rencontrés, afin de rédiger la partie concernée du programme opérationnel. Les travaux des binômes ont été intégrés à chaque version du programme opérationnel (objectifs, actions, indicateurs,...).

**Prise en compte des priorités transversales et des lignes de complémentarité entre les fonds :**

Des groupes de travail spécifiques ont été mis en place sur les priorités transversales (Etat, Région et organismes concernés) afin de rédiger ensemble ces rubriques du programme. Cette démarche a également été suivie pour la définition des lignes de complémentarité entre les différents programmes (PDR FEADER, PO FEDER/FSE régional, PO FSE national).

- Tableau récapitulatif des dates importantes dans l'élaboration du programme : voir Annexe 10.

### **Implication des partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel**

- **Comité de suivi :**

Le comité de suivi se réunit deux fois par an sous la coprésidence de la Présidente du Conseil régional et du Préfet de région. Le premier comité de suivi aura lieu dans les 3 mois suivant la notification d'approbation du programme opérationnel.

Le recours à une procédure de consultation écrite pourra être envisagé de manière exceptionnelle pour tenir compte de l'urgence appréciée par l'autorité de gestion de certains points à l'ordre du jour.

Une fois par an, un comité de suivi plurifonds sera organisé, commun aux programmes FEDER/FSE et FEADER, dans une configuration élargie à l'ensemble des partenaires consultés dans le cadre de la concertation.

Le comité de suivi comprend des membres de droit avec voix délibérative et des membres associés avec voix consultative :

#### **Membres de droit (voix délibérative) - Comité de suivi**

La Région Franche-Comté

Le Préfet de Région

Le Préfet du Jura

Le Préfet de Haute-Saône

Le Préfet du Territoire de Belfort

Le Secrétaire général du Doubs

Le Président du Conseil Général du Doubs

Le Président du Conseil Général du Jura

Le Président du Conseil Général de Haute-Saône

Le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort

L'Autorité de certification (DRFIP)

L'Autorité environnementale, représentée par la DREAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Le Président du Pays de Montbéliard Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération Belfortaine

Le Président de l'Espace Communautaire Lons Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Un représentant d'une communauté de communes de chaque département

Un représentant d'un Pays

Un membre du Comité de Massif

**Pour l'axe Massif:**

Le Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes

Le Préfet de l'Ain

Le Président du Conseil général de l'Ain

**Membres associés ou experts (voix consultative) - Comité de suivi**

Une représentation des DG Commission européenne (DG Regio, DG Emploi, DG Agri)

Un représentant du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Un représentant du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (DGEFP)

Un représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)

Les Parlementaires européens

Le Président du CESER

Le Président de l'Université

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR)

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)

Le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA)

Le Président de la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS)

Le Sous-Préfet du territoire où se déroule le comité

Un représentant de BPIFRANCE

Un représentant de l'ADEME

Un représentant de l'Agence de l'eau RMC

Un représentant des associations régionales agréées pour la protection de l'environnement

Un représentant de la DRJSCS

Représentants des services techniques de la Région, de l'Etat, du Massif du Jura, de l'ASP...

Partenaires techniques issus des forces vives selon les thématiques abordées

Experts en tant que de besoin

Afin de les rendre plus attractifs pour les partenaires, une présentation concrète des projets cofinancés sera effectuée en séance et/ou lors de visites de terrain organisées à l'occasion des comités de suivi. Les crédits d'assistance technique seront mobilisés pour le financement de l'organisation des réunions et des visites de terrain, notamment pour véhiculer les membres sur les lieux. Le site internet dédié sera utilisé pour la diffusion des documents de séance.

Par ailleurs, une journée de sensibilisation au rôle de membre du comité de suivi pourra être organisée, afin de rendre aussi riches que possibles les échanges avec les partenaires au cours des comités de suivi.

- **Comité de programmation :**

Dans un souci de complémentarité entre les fonds, un comité de programmation commun à l'ensemble des fonds se réunit au moins 4 fois par an et en tant que de besoin jusqu'à la fin de la période de programmation.

Le comité de programmation est présidé par la Présidente du Conseil régional ou ses représentants et comprend les membres suivants :

### **Membres de droit (voix délibérative) - Comité de programmation**

La Présidente du Conseil régional, ou son représentant

Le Préfet de Région, ou son représentant

Le Secrétaire général du Doubs, ou son représentant,

Le Préfet du Jura, ou son représentant,

Le Préfet de la Haute-Saône, ou son représentant,

Le Préfet du Territoire de Belfort, ou son représentant,

Le Président du Conseil Général du Doubs, ou son représentant,

Le Président du Conseil Général du Jura, ou son représentant,

Le Président du Conseil Général de la Haute-Saône, ou son représentant,

Le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, ou son représentant,

Le DIRECCTE, ou son représentant, au titre du PO national FSE

L'Autorité environnementale, représentée par le DREAL

Un représentant de la DRJSCS



Un représentant de la DRDFE

Un représentant de chaque pôle métropolitain

Services instructeurs

**Pour l'axe Massif, en tant que de besoin :**

Commissaire de massif

Le Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes

Le Préfet de l'Ain ou son représentant,

Le Président du Conseil général de l'Ain ou son représentant,

**Membres associés ou experts (voix consultative) - Comité de programmation**

Experts thématiques et/ou financiers en fonction de la nature des projets examinés

Chaque comité de programmation est précédé d'un pré-comité technique. Les dossiers sont examinés par ce pré-comité d'un point de vue technique, afin de faciliter la prise de décision du comité de programmation. Un suivi de la vie des projets et de l'avancement des programmes est également effectué dans cette instance.

• **Poursuite de l'association des forces vives régionales :**

Au-delà de l'invitation au Comité de suivi élargi, les forces vives régionales (voir section 12.3) sont tenues régulièrement informées des temps forts du programme. Par le biais

d'une liste de diffusion électronique, l'autorité de gestion continuera à communiquer sur le dépôt du programme, sa validation, le lancement de la programmation...

Il s'agit tout à la fois de solliciter l'écosystème régional pour recueillir leurs contributions et réactions, que d'en faire de véritables relais du PO.

- **Le partenariat au-delà du territoire régional :**

L'échange de bonnes pratiques entre autorités de gestion sera facilité par la participation à des réseaux nationaux (associations d'élus telles que l'ARF, participation technique aux réunions nationales portées par le CGET), et au-delà par le bureau à Bruxelles (Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe). Les porteurs de projets et les territoires sont également incités à développer les échanges, à travers le réseau rural pour le FEADER ou un réseautage entre villes durables pour le FEDER.

***7.2.2 Subventions globales (pour le FSE et REACT-EU au titre du FSE, le cas échéant)*** (pour le FSE, le cas échéant)

***7.2.3 Allocation dédiée au renforcement des capacités (pour le FSE et REACT-EU au titre du FSE, le cas échéant)*** (pour le FSE, le cas échéant)

Considérant que :

- les ONG ou les partenaires sociaux ne mettent pas en œuvre des actions de formation, au sens du présent programme et selon ses priorités et critères de sélection ;

- les partenaires sociaux sont, par ailleurs, partie intégrante de la gouvernance du CPRDFP et qu'à ce titre, ils sont donc totalement intégrés au système de définition des orientations régionales en matière de formation ;

- le seul levier de financement que le programme pourrait destiner aux ONG ou partenaires sociaux se situe au sein de l'axe "assistance technique";

si ces ONG ou partenaires sociaux devaient porter des initiatives relatives au programme, notamment en matière d'animation ou de communication, alors celles-ci pourraient être financièrement soutenues par l'autorité de gestion, au titre de l'axe 8 "assistance technique FSE". A titre indicatif, une somme de 20 000 € pourrait être consacrée à ces actions. Par ailleurs, le PO national FSE propose une enveloppe de 15 000 € par an et par région en transition sur ce point.

## **8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER, LE FEAMP ET D'AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UNION OU NATIONAUX, AINSI QU'AVEC LA BEI**

Mécanismes qui assurent la coordination entre les Fonds, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et d'autres instruments de financement de l'Union et nationaux, ainsi qu'avec la Banque européenne d'investissement (BEI), en tenant compte des dispositions pertinentes du cadre stratégique commun.

Cette partie présente les synergies, complémentarités et mécanismes de coordination entre les différents fonds structurels, les autres financements européens (COSME, Horizon 2020, ...) et la BEI.

Sur la période 2014-2020, la Région Franche-Comté est autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE (volet régional du FSE), du programme de développement rural FEADER et du programme de coopération territoriale INTERREG France-Suisse. L'articulation et la complémentarité entre ces programmes en est facilitée.

Au niveau de la mise en œuvre, les comités de programmation et de suivi seront plurifonds, FEDER, FEADER et FSE, de manière à assurer la coordination des interventions entre ces différents fonds et sur l'ensemble du FSE, volet régional, volet national géré par l'Etat et volet national sous l'autorité de gestion des Départements. Les acteurs du territoire interrégional du Massif du Jura (Rhônes-Alpes et Ain) seront également associés à ces Comités.

La cohérence et la complémentarité est également recherchée avec les dispositifs d'intervention régionaux et nationaux (ex : CPER) à travers la poursuite d'une coprésidence des comités, Présidente de Région et Préfet, et l'association des services de l'Etat porteurs de dispositifs propres (ex : Commissariat de Massif).

### **8.1. Au sein du PO FEDER-FSE**

ip 3-d :

L'ip 3d est mobilisé à deux reprises dans le PO Franche-Comté, dans les axes 1 et 6, mais l'objet est différent. Dans l'axe 6, il s'agit exclusivement de soutenir les hébergements touristiques, situé sur le territoire du massif du Jura, dans une perspective de montée en gamme. Ainsi, lorsqu'un porteur répond à ces caractéristiques, il sera accompagné sur cet axe.

ip 3-a (création d'entreprises) et axe 4(formation - OT10) : les formations spécifiquement liées à un projet de création d'entreprises seront directement éligibles à l'axe 1 (ip 3a).

Ip 4-e et 2-c :

Quand la dimension « billettique numérique » est partie intégrante d'un projet plus global, elle pourra être prise en compte au titre de l'Ip 4-e.

## **8.2. Avec les autres fonds structurels gérés par la Région Franche-Comté**

### **PDR FEADER**

#### Axe 1

OT1 et Mesure 4.2.1: Les industries agroalimentaires dans le cadre de projets collaboratifs sont éligibles au FEDER (OT1).

OT 3 et Mesure 4.2.1 : Le FEDER mobilisé pour les IAA lorsque l'entrée est un produit non agricole (hors annexe 1). A l'inverse, lorsque l'entrée est un produit agricole, le soutien à l'investissement relève du FEADER.

#### Axe 2

La thématique de l'OT2 est entièrement traitée à travers le FEDER. Le FEADER n'intervient pas en matière d'usages numériques, cette thématique a également été exclue des champs ouverts pour les stratégies LEADER. Les projets d'infrastructures seront pour leur part pris en charge par des fonds régionaux.

#### Axe 3

Ip 4a FEDER et Mesures 4.3 B, 8.5 A, 8.6 A et 8.6 B : pour la thématique du bois, le FEDER intervient sur la transformation, la commercialisation et le bois-énergie (dont plateformes de stockage). Le FEADER prend en charge la sylviculture et les exploitations jusqu'à la première transformation (non comprise).

Ip 4a FEDER et Mesure 6.4B : en matière de méthanisation, une répartition par seuil de puissance a été définie : les unités de méthanisation dont la puissance électrique est inférieure à 300 kWe ou 90 Nm<sup>3</sup>/h seront traitées par le FEADER. Celles de 300 kWe ou 90 Nm<sup>3</sup>/h ou plus relèveront du FEDER. Le parallélisme sera encouragé au maximum.

Ip 4e FEDER et priorité 6 : en matière de mobilité, une répartition géographique a été arrêtée : le FEDER intervient sur les investissements en milieu urbain (défini sur la base de la définition INSEE de l'aire urbaine), le FEADER sur les investissements en milieu rural. Les études et actions d'animation sur tout le territoire seront éligibles au FEDER.

#### Axe 4

Ip 10iii : La ligne de complémentarité entre le FEADER et le FSE national est définie par le caractère qualifiant ou non: le FEADER ne traite que de formations non-qualifiantes. D'autre part, c'est le public cible qui définit la ligne de partage entre le FEADER et le FSE régional: le FEADER vise exclusivement les actifs des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers.

#### Axe 5

Ip 6e : une mesure « espaces dégradés » est également ouverte dans le PDR FEADER (priorité 6 développement local). Le double financement est rendu impossible : d'une part il s'agit de deux mesures « zonées », et d'autre part, dans le cas où un territoire serait couvert par les deux zonages, il a été décidé pour cette mesure que s'il était éligible à l'axe urbain du FEDER il ne le serait pas pour le FEADER.

#### Axe 6

Ip 3a et Mesure 6.4.A (soutien à l'hébergement touristique) : pour assurer la complémentarité avec les mesures agrotourisme et hébergement du FEADER, les ménages agricoles ne pourront bénéficier des mêmes soutiens sur le FEDER;

Ip 6c et mesures 7, 4.4B (biodiversité) : les actions en matière de préservation et de protection de la biodiversité soutenues via l'axe massif du Jura du FEDER sont strictement liées à la promotion touristique de la destination et à l'aménagement de sites. Les interventions plus globales ou spécifiquement intégrées dans le cadre Natura 2000 relèveront du FEADER.

### **Programme de coopération INTERREG France-Suisse**

Les programmes ont été construits en complémentarité. Le PO INTERREG France-Suisse mobilise quatre objectifs thématiques dont deux sont communs avec le PO FEDER, l'OT 1 et l'OT 6, que l'on retrouve dans les axes 1 et 6 du FEDER.

Une règle générale a été définie pour la complémentarité avec le programme INTERREG France-Suisse pour encourager la coopération : lorsque la thématique est ouverte sur les programmes régionaux mais que le projet répond aux critères du programme INTERREG alors il sera étudié par ce programme.

### **8.3. Avec les autres fonds à l'échelle nationale**

## **PO et PDR Rhône alpes**

L'articulation avec le PO FEDER-FSE et le PDR FEADER portés par la Région Rhône Alpes est pertinente pour l'axe interrégional massif du Jura, dont une partie du territoire est également couverte par ces deux programmes.

Seul l'ip 3d est mobilisé à la fois par cet axe et par le PO FEDER-FSE Rhône-Alpes. La logique d'intervention sera la même que pour l'articulation avec l'ip 3d inscrit dans l'axe 1 du PO Franche-Comté.

Le PDR FEADER Rhône-Alpes mobilise les mêmes mesures en faveur de la biodiversité, du tourisme, de Natura 2000 que le PDR Franche-Comté. La logique de complémentarité qui sera appliquée sera donc la même.

## **Axe interrégional massif des Vosges PO FEDER-FSE Lorraine**

Le massif des Vosges s'étend pour 11% de son territoire sur la Franche-Comté. Deux ip de l'axe interrégional massif des Vosges sont également mobilisés par le PO FEDER-FSE Franche-Comté. L'ip 6c n'est mobilisé que dans l'axe interrégional massif du Jura, qui s'applique sur un territoire distinct, il y a mécaniquement une séparation géographique qui n'entraînera pas de risque de double financement.

L'ip 3a est mobilisé par l'axe 1 du FEDER Franche-Comté. Pour les entreprises situées sur le territoire du massif des Vosges et dans les champs spécifiquement visés par l'axe, l'éligibilité à cet axe interrégional sera étudiée dans un premier temps, notamment le respect des critères de sélection spécifiquement inscrits dans le PO Lorraine (approche collective de l'opération, filières particulières) et les disponibilités financières sur cet axe.

## **POP Rhône-Saône**

Seul l'ip 4e est mobilisé à la fois sur le PO FEDER-FSE Franche-Comté et sur le POP Rhône. Les actions envisagées sur le POP Rhône sont spécifiques au développement du cyclotourisme autour de trois voies identifiées, la Franche-Comté est concernée par celle

de « Charles le Téméraire ». Les investissements relevant directement de ce projet seront donc orientés vers le POP Rhône.

Pour assurer une coordination des interventions, un réseau d'animation et de communication du POP Rhône sera mis en place entre les différentes régions concernées. Un point d'information régulier sur le POP Rhône pourra être mis à l'ordre du jour des Comités de suivi régionaux.

## **PO FSE National**

L'articulation avec le programme FSE national concerne le FEDER et le FSE régional. Pour rappel, le FSE national sera géré par l'Etat pour son volet emploi, et par les Départements pour le volet inclusion. Afin de garantir une complète coordination, une convention régionale précisant l'articulation des interventions sera signée entre les autorités de gestion. La comitologie partagée est également un gage de cohérence.

Plusieurs thématiques ont été identifiées :

\* Ip3a (création d'entreprises) : le Programme national interviendra sur des mesures spécifiques d'appui aux « têtes de réseaux » nationales. La convention régionale entre l'autorité de gestion et la DIRECCTE précise que le FSE national soutiendra des actions expérimentales d'appui à la création d'entreprises concernant des publics cibles localisés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le FEDER régional soutiendra les actions en faveur de la création/reprise d'entreprises dans tous les autres cas (sensibilisation, accompagnement à la création/reprise d'entreprise et suivi).

\* Ip9b (politique de la ville) : les interventions en faveur de la politique de la ville devront se faire en complète coordination. Les stratégies globales élaborées par les autorités urbaines prendront en compte cette dimension. La déclinaison du programme national par les Départements est en cours, mais la visibilité sur le programme FEDER permettra une construction en complémentarité.

\* Ip10iii (formation) : le décrochage scolaire et la formation des salariés relèvent du PO national. Le PO FEDER/FSE interviendra lorsque la personne en situation de décrochage devient demandeur d'emploi et entre ainsi dans le public cible de l'axe 4.

## **Europ'Act**

La complémentarité avec le programme national Europ'Act concernent les axes 7 et 8, qui mettent en œuvre les dispositifs d'assistance technique FEDER et FSE. Les actions mises en place au niveau régional s'articuleront avec celles déjà programmées au niveau national, notamment en matière de formation mutualisables ou d'évènements de communication de grande ampleur.

#### **8.4. Avec les autres programmes de coopération**

La Franche-Comté est concernée par deux programmes de coopération territoriale européenne : *INTERREG VB (Europe du Nord Ouest)* et *INTERREG Europe*. Il s'agira d'autant d'opportunités à saisir pour développer le partenariat sur les thématiques qui seront ouvertes par appels à projets pour ces programmes. Certaines peuvent se rapporter à des projets soutenus par le FEDER et connus à ce titre, la Région Franche-Comté pourra intervenir en animation à destination de ces porteurs. Le suivi sera assuré au sein d'un même service.

#### **8.5. Avec les autres instruments de l'UE**

##### **Horizon 2020 et COSME**

Ces deux programmes interviennent sur les mêmes champs que l'axe 1 du PO FEDER (OT 1 et OT 3, ip 1a, 1b et 3d). Dans le cadre de la construction de la RIS3, la complémentarité avec le programme Horizon 2020 a été explorée. Au cours de la mise en œuvre, ces possibilités de financement seront étudiées en complémentarité et présentées aux porteurs de projets potentiels.

##### **BEI**

Les interventions potentielles de la BEI seront analysées en cohérence avec la mobilisation des fonds du PO.

#### **8.6. Avec les instruments nationaux**

Le *Contrat de Plan Etat Région (CPER)* 2014-2020, dont l'élaboration n'est pas finalisée, aborde des thématiques en adéquation avec le PO FEDER : innovation, filières



d'avenir et usine du futur ; très haut débit et usages numériques ; transition écologique et énergétique ; volet territorial (massif du Jura et urbain).

Les thématiques étant largement similaires, les interventions seront étudiées en collaboration, le CPER pouvant venir en cofinancement de certains dispositifs. Les acteurs Etat et Région étant à la fois impliqués dans le pilotage du PO et dans celui du CPER, les différents Comités veilleront à la coordination de ces interventions.

### **8.7 Dispositions propres à REACT EU**

La décision de programmation est prise par le comité régional de programmation, dont les co-financeurs régionaux sont partie prenante, notamment l'État.

Nombre maximum de caractères atteint => Détail dans la note explicative portant sur la modification du PO

## 9. CONDITIONS EX ANTE

### 9,1 Conditions ex ante

Informations sur l'analyse de l'applicabilité et du respect des conditions ex ante (facultatives)

**Tableau 24: Conditions ex-ante applicables et évaluation de leur respect**

Condition ex ante	Axes prioritaires auxquels la condition s'applique	Condition ex ante remplie (oui/non/en partie)
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	Oui
T.01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	Oui
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	Non
T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA).	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	Oui
T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	Oui
T.04.3 - Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables.	3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	Oui
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	Oui
T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	Oui
G.1 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie	Oui

Condition ex ante	Axes prioritaires auxquels la condition s'applique	Condition ex ante remplie (oui/non/en partie)
politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination dans le domaine des Fonds ESI.	franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société 3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura 7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	
G.2 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société 3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura 7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	Oui
G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	Oui

Condition ex ante	Axes prioritaires auxquels la condition s'applique	Condition ex ante remplie (oui/non/en partie)
	3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura 7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	
G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société 3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura 7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	Oui
G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société 3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse	Oui

Condition ex ante	Axes prioritaires auxquels la condition s'applique	Condition ex ante remplie (oui/non/en partie)
	d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura 7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	
G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société 3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura 7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	Oui
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services 2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société 3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique 4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois 5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	En partie

<b>Condition ex ante</b>	<b>Axes prioritaires auxquels la condition s'applique</b>	<b>Condition ex ante remplie (oui/non/en partie)</b>
	7 - Assistance technique FEDER 8 - Assistance technique FSE	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	1 - Une stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente est en place, et:	Oui	Stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 pour la Franche-Comté Annexe 1	
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	2 - s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;	Oui	Stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 pour la Franche-Comté Annexe 1 - p 3-6	un diagnostic AFOM a été réalisé sur les thématiques suivantes : Formation et ressources humaines, Recherche et innovation, Industries.
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux	3 - décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;	Oui	Stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 pour la Franche-Comté Annexe 1 - p19	Les entreprises et principaux donneurs d'ordre ont été intégrés à l'ensemble de la démarche d'élaboration de la RIS3. Les entreprises participeront à la gouvernance de la politique d'innovation.

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
de recherche et d'innovation fonctionnant bien.				
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	Oui	Stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 pour la Franche-Comté Annexe 1 - p 19-21	la stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 pour la Franche-Comté prévoit de renforcer le management de la politique de l'innovation en améliorant la gouvernance. Par ailleurs, l'évaluation de l'ensemble de la démarche s'appuiera sur une douzaine d'indicateurs, élaborés par le comité technique de pilotage de la RIS3.
T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	Oui	stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 pour la Franche-Comté Annexe 1 - p22	le cadre financier p22 décrit les ressources mobilisées sur la période 2007-2013 et les engagements nationaux et régionaux ayant vocation à poursuivre à partir de 2014.
T.01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de	Oui	Annexe 1 - RIS3	Des éléments budgétaires, concernant notamment les financements apportés par la Région Franche-Comté, ont été apportés en Annexe 1 - RIS3, permettant de considérer que la CEA est remplie.



Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
	recherche (ESFRI) a été adopté.			Des données complémentaires seront néanmoins apportées dès l'adoption du CPER, lorsque les budgets des autres financeurs et notamment l'Etat seront connus.
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	1 - Un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte de la stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente, est en place qui:	Non	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN 2.0) en cours d'élaboration	la SCORAN 2.0 comportera deux volets, l'un concernant les infrastructures, l'autre concernant les usages. Un document provisoire a été examiné par les membres de la Commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) en février 2014
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	2 - détaille les budgets et priorités des actions découlant d'une analyse AFOM ou d'une analyse comparable menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe;	Non	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN 2.0) en cours d'élaboration	la SCORAN 2.0 s'appuiera sur les résultats de l'évaluation menée dans le cadre du PO et du CPER 2007-2013, lancement de l'étude à la fin du mois de septembre 2014.

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	3 - comprend une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de TIC;	Non	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN 2.0) en cours d'élaboration	la SCORAN 2.0 s'appuiera sur les résultats de l'évaluation menée dans le cadre du PO et du CPER 2007-2013, lancement de l'étude à la fin du mois de septembre 2014.
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	4 - définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que les progrès de la santé en ligne dans les limites de l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; ces indicateurs s'inscrivent, le cas échéant, dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies sectorielles régionales, nationales ou de l'Union existantes correspondantes;	Non	Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN 2.0) en cours d'élaboration	la SCORAN 2.0 s'appuiera sur les résultats de l'évaluation menée dans le cadre du PO et du CPER 2007-2013, lancement de l'étude à la fin du mois de septembre 2014.
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement	5 - contient une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC.	Non		

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.				
T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA).	1 - Les actions spécifiques sont les suivantes: des mesures qui ont été mises en place dans le but de réduire le délai et les coûts nécessaires pour créer une entreprise en tenant compte des objectifs du SBA;	Oui	Accord de partenariat	
T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA).	2 - Les actions spécifiques sont les suivantes: des mesures qui ont été mises en place dans le but de réduire le délai nécessaire pour obtenir les permis et licences requis pour entamer et exercer l'activité spécifique d'une entreprise en tenant compte des objectifs du SBA;	Oui	Accord de partenariat	
T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA).	3 - Les actions spécifiques sont les suivantes: un mécanisme est en place pour contrôler la mise en œuvre des mesures du SBA qui ont été prises et évaluer l'impact sur les PME.	Oui	Accord de partenariat	
T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans	1 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures destinées à assurer que des exigences minimales existent pour la performance énergétique des bâtiments, conformément aux articles 3, 4 et 5 de la directive	Oui	Accord de partenariat	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil;			
T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	2 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures nécessaires pour établir un système de certification de la performance énergétique des bâtiments conformément à l'article 11 de la directive 2010/31/UE;	Oui	Accord de partenariat	
T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	3 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures visant à assurer une planification stratégique en matière d'efficacité énergétique, conformément à l'article 3 de la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil;	Oui	Accord de partenariat	
T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	4 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures conformes à l'article 13 de la directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, et destinées à doter les clients finaux de compteurs individuels dans la mesure où cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte	Oui	Accord de partenariat	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
	tenu des économies d'énergie potentielles.			
T.04.3 - Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables.	1 - Des régimes d'aide transparents, un accès prioritaire ou garanti au réseau de distribution et un appel prioritaire ainsi que des règles types rendues publiques concernant la prise en charge et le partage des coûts des adaptations techniques ont été mis en place conformément à l'article 14, paragraphe 1, et à l'article 16, paragraphes 2 et 3, de la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil.	Oui	Accord de partenariat	
T.04.3 - Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables.	2 - Un État membre a adopté un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables conformément à l'article 4 de la directive 2009/28/CE.	Oui	Accord de partenariat	
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	1 - Un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté est en place qui vise une inclusion active et:	Oui	Accord de partenariat	
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des	2 - qui fournit une base scientifique suffisante pour élaborer des politiques de réduction de la pauvreté et permettre un suivi de l'évolution;	Oui	Accord de partenariat	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
lignes directrices pour l'emploi.				
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	3 - qui comprend des mesures contribuant à la réalisation de l'objectif national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (défini dans le programme national de réforme), dont la promotion des possibilités d'un emploi de qualité et durable pour les personnes qui courent le plus grand risque d'exclusion sociale, y compris les personnes appartenant à des communautés marginalisées;	Oui	Accord de partenariat	
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	4 - qui associe les parties prenantes concernées à la lutte contre la pauvreté;	Oui	Accord de partenariat	
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	5 - qui prévoit, en fonction des besoins reconnus, des mesures d'accompagnement de la transition d'une prise en charge en institution à une prise en charge de proximité;	Oui	Accord de partenariat	
T.09.1 - L'existence et la concrétisation d'un cadre stratégique national de réduction de la pauvreté visant l'inclusion	6 - Lorsque cela s'avère justifié, une aide peut être apportée, sur demande, aux parties prenantes concernées pour leur faciliter	Oui	Accord de partenariat	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
active des personnes exclues du marché du travail, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi.	l'introduction de demandes de projets ainsi que pour la mise en œuvre et la gestion des projets retenus.			
T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	1 - Un cadre stratégique national ou régional en matière d'EFTLV est en place et comprend:	Oui	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en mars 2012 <a href="http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf">http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf</a>	Le CPRDFP a été signé en Franche-Comté en mars 2012 entre le Préfet de Région, la Région Franche-Comté, le Recteur, le DRAAF et le DRJSCS. Ce contrat engage les signataires sur le développement, l'élévation du niveau de qualification en s'appuyant sur les certifications du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). 5 champs d'intervention prioritaires sont identifiés : - La cohérence des voies de formation - la sécurisation des parcours professionnels - l'orientation tout au long de la vie - l'approche territoriale et l'environnement de la formation - un zoom sur des secteurs d'activités porteurs et prioritaires  Par ailleurs, la Région Franche-Comté a créé un Service public régional de la formation avec 2 principaux volets, dont un sous forme de SIEG. Il impose le respect d'obligations de service public et vise un public ciblé (demandeurs

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
				d'emploi les plus éloignés de l'emploi). le deuxième volet vise l'élévation de la qualification (basé sur le RNCP)
T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	2 - des mesures de soutien au développement et à l'intégration de services d'EFTLV, dont leur concrétisation et le perfectionnement des compétences (c'est-à-dire validation, orientation, éducation et formation), auxquelles doivent être associées, en partenariat, les parties prenantes pertinentes;	Oui	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en mars 2012 <a href="http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf">http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf</a> page 72	Le suivi de l'exécution du présent contrat est assuré par un Comité de pilotage réunissant des représentants de l'Etat (DIRECCTE, Rectorat, DRAAF, Université, ARS, DRJSCS), la Région et EFIGIP. Ce Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour examiner l'état, les conditions de mise en oeuvre et les résultats des actions déjà programmées, proposer les ajustements et les actions à conduire pour les années à venir. Le suivi et l'évaluation du CPRDFP sont confiés au CCREFP (comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle) conformément au texte de la loi du 24 novembre 2009. Ce dernier prend en compte les modalités générales de suivi et d'évaluation des CPRDFP par les CCREFP définies par le CNFPTLV (Conseil national de la formation tout au long de la vie).
T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de	3 - des mesures visant à proposer des dispositifs d'acquisition de compétences répondant aux besoins de différents groupes-cibles identifiés comme étant prioritaires dans les cadres stratégiques	Oui	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en mars 2012 <a href="http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf">http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf</a> P16 à 21 pour les jeunes en apprentissage	voir fiches actions selon le public cible dans le CPRDFP  Par ailleurs, le premier volet du Service public régional de la formation, mis en place par la



Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	nationaux ou régionaux (par exemple jeunes en formation professionnelle, adultes, parents qui réintègrent le marché du travail, travailleurs les moins qualifiés et âgés, migrants et autres groupes défavorisés, en particulier les personnes handicapées);		P22 à 27 pour les actifs (y compris les demandeurs d'emploi)	Région Franche-Comté, impose le respect d'un certain nombre d'obligations de service public et vise notamment un public ciblé (demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification ou de l'emploi).
T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	4 - des mesures visant à élargir l'accès à l'EFTLV, notamment par la mise en place effective d'outils de transparence (par exemple le cadre européen des qualifications, le cadre national de certification, le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (EFP), le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP);	Oui	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en mars 2012 <a href="http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf">http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf</a>	Dans le CPRDFP, L'Etat et la Région s'engagent à encourager l'innovation pédagogique et améliorer la qualité de la formation à travers le Fonds régional d'amélioration de la qualité en apprentissage (FRAQAPP); page 19 Par ailleurs, le deuxième volet du Service public régional de la formation, mis en place par la Région Franche-Comté, vise l'élévation de la qualification et se base sur le cadre national de qualification qui est le RNCP.
T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	5 - des mesures permettant d'améliorer la pertinence de l'éducation et de la formation pour le marché du travail et de l'adapter aux besoins de groupes cibles déterminés (par exemple jeunes en formation professionnelle, adultes, parents qui réintègrent le marché du travail, travailleurs les moins qualifiés et âgés, migrants et autres groupes défavorisés, en particulier	Oui	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en mars 2012 <a href="http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf">http://www.centre-inffo.fr/pdf/bddr/cprdfp%202011-2015.pdf</a> page 43-71 : Analyse par secteur d'activité et par secteur d'emploi	Une analyse par secteur d'activité et par secteur d'emploi a été menée, afin d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail en Franche-Comté.

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
	les personnes handicapées).			
G.1 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité dans les activités liées aux Fonds ESI.	Oui	Section priorités transversales du PO (S11) et section gouvernance (S7) du PO	La Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale - DRJSCS - sera associée aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi et comité de programmation). La Délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité - DRDFE - sera associée aux comités de programmation. - cf section S7 et S11.
G.1 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination dans le domaine des Fonds ESI.	2 - Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination.	Oui	Accord de partenariat	
G.2 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités liées aux Fonds ESI.	Oui	Section priorités transversales du PO (S11) Section gouvernance PO (S7)	En complément, appui de la Direction régionale pour le droit des femmes et l'égalité (DRDFE) dans les Comités et pendant l'instruction. Sensibilisation des instructeurs et des animateurs sur ces sujets, notamment dans le cadre de formations.

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
G.2 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI.	2 - Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégration de la dimension hommes-femmes.	Oui	Accord de partenariat	
G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil	1 - Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue de consulter et d'associer les organes chargés de protéger les droits des personnes handicapées ou les organisations représentatives des personnes handicapées et les autres parties concernées à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes.	Oui	Section gouvernance du PO (S7) et explications ci-contre	Invitation du Conseil supérieur des personnes handicapées dans les temps de concertation pour la préparation du PO  Mobilisation des acteurs compétents en tant que de besoin pour l'accompagnement des porteurs de projets, la sensibilisation des instructeurs, et la participation aux comités.
G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil	2 - Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union et des États membres relative aux personnes handicapées, y compris en matière d'accessibilité, et de l'application pratique de la CNUDPH, telle que mise en œuvre dans la législation de l'Union et des États membres le cas échéant.	Oui	Accord de partenariat	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil	3 - Des modalités destinées à assurer le suivi de la mise en œuvre de l'article 9 de la CNUDPH en relation avec les Fonds ESI dans l'ensemble de la préparation et de la mise en œuvre des programmes.	Oui	Accord de partenariat	
G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Des modalités pour l'application effective des règles de l'Union en matière de marchés publics au moyen de mécanismes appropriés.	Oui	Accord de partenariat	
G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI.	2 - Des modalités assurant des procédures d'attribution de marché transparentes.	Oui	Accord de partenariat	
G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI.	3 - Des modalités de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des Fonds ESI et de diffusion d'informations à celui-ci.	Oui	Accord de partenariat	
G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI.	4 - Des modalités permettant de garantir la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des règles de l'Union en matière de marchés publics.	Oui	Accord de partenariat	
G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI.	1 - Des modalités pour l'application effective des règles de l'Union en matière d'aides d'État.	Oui	Accord de partenariat	

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI.	2 - Des modalités de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des Fonds ESI et de diffusion d'informations à celui-ci.	Oui	Accord de partenariat	
G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI.	3 - Des modalités permettant de garantir la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des règles de l'Union en matière d'aides d'État.	Oui	Accord de partenariat	
G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES.	1 - Des modalités pour l'application effective de la directive 2011/92/EU du Parlement européen et du Conseil (EIE) et de la directive 2001/42/EC du Parlement européen et du Conseil (EES).	Oui	Accord de partenariat	
G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES.	2 - Des modalités de formation du personnel intervenant dans l'application des directives régissant l'EIE et l'EES et de diffusion d'informations à celui-ci.	Oui	Accord de partenariat	
G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES.	3 - Des modalités permettant de garantir une capacité administrative suffisante.	Oui	Accord de partenariat	
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement	1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.	Oui	Annexe 9 : Fiche de poste des chargés de mission "Evaluation" de l'Autorité de gestion (2 ETP)	Mise en place d'une "unité évaluation" au sein de l'autorité de gestion, et appui sur les services et compétences de l'autorité de gestion 2007-2013 Mise en place d'un comité de pilotage réunissant les principaux organismes ressources en matière de données régionales dans le courant

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.				du mois de mai 2014. Les sources d'information des indicateurs du programme ont été définies avec les directions opérationnelles de la Région et de l'Etat, sur la base de dispositifs déjà en place (INSEE par exemple).
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	2 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public.	Non	En cours	En cours Ces modalités seront définies dans le plan d'évaluation, qui sera présenté au premier Comité de suivi ainsi que dans le document de mise en oeuvre et le guide de l'instruction. Publication des rapports liés aux indicateurs et des évaluations sur le site internet dédié aux fonds européens en région : <a href="http://www.europe-en-franche-comte.eu">http://www.europe-en-franche-comte.eu</a>
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	3 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme.	Oui	Annexe 6a - Indicateurs de résultat par fiche	Le système d'indicateurs de résultats a été développé au sein de chaque axe prioritaire du programme et pour chaque objectif spécifique. Les intitulés des indicateurs sont stabilisés. Ils ont été définis en lien avec le résultat recherché par l'objectif spécifique et les moyens attribués.

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Non	Annexe 6a - Indicateurs de résultat par fiche	4 indicateurs de résultat sont encore incomplets : - 2 d'entre eux nécessitent la mise en place de plans d'actions à court-terme (délai prévu : fin novembre 2014) : IR8 (données OPTEER et ADEME) et IR10 (données compilées par le conseil régional à partir des données des établissements publics d'enseignement supérieur) - les 2 derniers sont spécifiques à l'axe urbain : l'IR13 sera collecté via l'Agence régionale de développement économique (ARD) et l'IR14 sera renseigné par le conseil régional en s'appuyant sur des enquêtes menées dans les quartiers. Ils seront renseignés dans le courant de l'année 2015. La commission permanente du Conseil régional du 14 février 2014 (délibération 14CP10) a autorisé la mobilisation d'un prestataire qui sera chargé de récolter les données manquantes (valeurs de référence ou valeurs cibles pour les indicateurs de résultat ou de réalisation).
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes.	5 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la congruence de chaque indicateur par rapport aux conditions suivantes: robustesse et	Oui	Annexe 6a - Indicateurs de résultat par fiche Annexes 2 et 3 : Evaluation ex ante	Les indicateurs de résultat ont été définis avec les directions opérationnelles de l'autorité de gestion du programme 2007-2013 et de l'autorité de gestion du

Condition ex ante	Critères	Critères respectés (oui/non)	Référence	Explications
L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données.			programme 2014-2020, en s'appuyant sur l'expertise de leurs cellules "évaluation" respectives. Par ailleurs, les échanges réguliers avec l'évaluateur ex-ante ont permis d'améliorer la pertinence des indicateurs retenus.
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	6 - Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.	Non	Annexe 6b - Indicateurs de réalisation - tableau récapitulatif	En cours - élaboration en cours du document de mise en oeuvre et d'un guide de l'instruction Les bénéficiaires devront obligatoirement transmettre les données relatives aux indicateurs dans le cadre de leur projet. Le versement du solde sera conditionné à la complétude des informations transmises, notamment en matière d'indicateurs. Les services instructeurs en charge du suivi des projets seront également sensibilisés à ce point.

## 9.2 Description des actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex ante, organismes responsables et calendrier

**Tableau 25: Actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex-ante générales applicables**

Conditions ex-ante générales	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent	2 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: des modalités	Elaboration du document de mise en oeuvre et du guide de l'instruction (délai : décembre 2014) Présentation du plan d'évaluation au premier comité de suivi (délai : février	1 févr. 2015	Région Franche-Comté



Conditions ex-ante générales	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables
le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	de publication et de mise à disposition de données agrégées au public.	2015)		
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Assistance par un prestataire extérieur pour définir les valeurs d'indicateurs manquantes et appui sur un groupe d'experts régionaux - la valeur des deux indicateurs de résultat (IR8 pour Ip 4a - données OPTEEER et ADEME - et IR10 pour Ip 4c - données établissements enseignement supérieur) seront fournies avant la fin du mois de novembre - plan d'action à court terme - la valeur des indicateurs de résultat de l'axe urbain (IR13 pour l'Ip 6e - Agence régionale de développement - et IR 14 pour l'Ip 9b - données provenant d'enquêtes dans les quartiers) seront précisées dans le courant de l'année 2015.	15 déc. 2015	Région Franche-Comté, avec les données fournies par OPTEEER/ADEME (IR8), les établissements d'enseignement supérieur (IR10), l'ARD (IR13), les enquêtes commandées par le conseil régional dans les quartiers (IR14).
G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	6 - Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.	Rédaction du document de mise en oeuvre, du guide de l'instruction et du descriptif du système de gestion et de contrôle	23 déc. 2014	Région Franche-Comté

**Tableau 26: Actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex-ante thématiques applicables**

Conditions ex ante thématiques	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables
--------------------------------	------------------------	-------------------	-------------	-------------------------

Conditions ex ante thématiques	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	1 - Un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte de la stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente, est en place qui:	Achèvement de la SCORAN 2.0 sur la base des travaux d'évaluation menés dans le cadre du PO FEDER et du CPER 2007-2013. Validation par les instances Région-Etat.	31 mars 2015	Etat et Région Franche-Comté
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	2 - détaille les budgets et priorités des actions découlant d'une analyse AFOM ou d'une analyse comparable menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe;	Achèvement de la SCORAN 2.0 sur la base des travaux d'évaluation menés dans le cadre du PO FEDER et du CPER 2007-2013. Validation par les instances Région-Etat.	31 mars 2015	Etat et Région Franche-Comté
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	3 - comprend une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de TIC;	Achèvement de la SCORAN 2.0 sur la base des travaux d'évaluation menés dans le cadre du PO FEDER et du CPER 2007-2013. Validation par les instances Région-Etat.	31 mars 2015	Etat et Région Franche-Comté
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	4 - définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que les progrès de la santé en ligne dans les limites de l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; ces indicateurs s'inscrivent, le cas échéant, dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies sectorielles régionales, nationales ou de l'Union existantes correspondantes;	Achèvement de la SCORAN 2.0 sur la base des travaux d'évaluation menés dans le cadre du PO FEDER et du CPER 2007-2013. Validation par les instances Région-Etat.	31 mars 2015	Etat et Région Franche-Comté

Conditions ex ante thématiques	Critères non respectés	Mesures à prendre	Date limite	Organismes responsables
T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	5 - contient une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC.	Achèvement de la SCORAN 2.0 sur la base des travaux d'évaluation menés dans le cadre du PO FEDER et du CPER 2007-2013. Validation par les instances Région-Etat.	31 mars 2015	Etat et Région Franche-Comté

## **10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES**

Résumé de l'analyse de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et, s'il y a lieu, actions prévues, accompagnées d'un calendrier indicatif pour réduire la charge administrative.

### **10.1. Analyse de la charge pesant sur les bénéficiaires**

- Difficulté à retrouver les informations utiles et compréhensibles dans les documents mis à disposition volumineux et techniques: le bénéficiaire qui ne sait pas à quelle mesure son projet se rattache et ne connaît pas les procédures à respecter a besoin d'un appui
- Nombre et complexité des pièces à produire tant au niveau de la demande qu'au niveau de la justification. De plus elles varient selon les financeurs.
- Instabilité des règles dans le temps (éligibilité, pièces à fournir).
- A partir des enquêtes de satisfaction menées chaque année et auprès de chaque porteur de projet par le SGAR dans le cadre de la certification ISO 9001, les aspects suivants ont été soulignés, malgré une disponibilité et une compétence des services instructeurs reconnues par la majorité des porteurs de projets:
  - difficultés dans le montage des projets liées à la complexité des procédures
  - prise en compte des priorités transversales trop contraignante
  - justificatifs à produire trop contraignants
  - délais de paiement relativement longs

### **10.2. Actions déjà mises en place, déjà engagées**

Un travail sur les lignes de complémentarité entre les fonds a été engagé tout au long de l'écriture des programmes, afin d'assurer la cohérence entre les différents programmes.

Pour plus de lisibilité pour les porteurs, le site internet existant sera maintenu pour la période 2014-2020 en Franche-Comté. Il regroupera, comme c'est déjà le cas, les informations de l'ensemble des fonds FEDER, FSE et FEADER, en respectant une identité graphique partagée sur toute la France.

Concernant le FSE, le recours aux outils de forfaitisation des coûts a été expérimenté dans le cadre de la programmation 2007/2013 par la mise en œuvre du régime de taux forfaitaire pour le calcul des coûts indirects. Cette procédure a permis de diminuer non

seulement le volume des pièces comptables contrôlées mais aussi de sécuriser ce type de dépenses.

### **10.3. Principales actions prévues**

#### **Faciliter la compréhension du contenu des programmes :**

Le travail sur les lignes de complémentarité entre les fonds sera poursuivi, afin d'assurer tout au long de la période de programmation, la cohérence entre les différents programmes.

Un travail de communication sera également conduit autour du site internet, afin de le mettre en valeur en le rendant plus attractif et encore plus utile et fonctionnel pour les bénéficiaires (retrouver facilement les informations, les actions soutenues, les contacts...).

Une mission d'accueil de premier niveau des porteurs de projets potentiels a été développée et renforcée dans la nouvelle organisation de l'autorité de gestion, avec la mise en place d'un ETP dédié.

#### **Aide au montage des projets :**

L'objectif est d'amplifier le soutien aux bénéficiaires dans le montage de leur projet, en ayant davantage recours à de l'ingénierie financée par l'assistance technique, et en valorisant le partenariat avec les différents financeurs et acteurs concernés pouvant constituer des relais efficaces.

#### **Dématérialisation des procédures :**

Un travail important sera conduit, permettant la dématérialisation des procédures (dès la demande de financement par des fonds européens, jusqu'à la dématérialisation des pièces justificatives), prévue mi-2015, sous réserve de la disponibilité des outils informatiques nécessaires.

## **Simplification des procédures :**

Les axes de travail identifiés sont les suivants :

- Identification claire des points de contact pour le bénéficiaire;
- Simplifier autant que possible le dossier de demande et ne demander au bénéficiaire que le strict nécessaire au moment du dépôt de son dossier;
- Constance dans les pièces demandées aux porteurs;
- Choix des dépenses éligibles dans le DOMO/DOCAP en fonction de la charge pour le bénéficiaire (frais de déplacement par exemple), recours aux coûts forfaitaires si une méthode nationale est applicable.

## **Systematisation du recours aux outils de forfaitisation des coûts :**

Les règlements communautaires introduisent plusieurs procédures permettant de recourir aux forfaits : les barèmes « standard » de coûts unitaires, des montants forfaitaires ne dépassant pas 100 000 € de contribution publique, un financement à taux forfaitaire déterminé par l'application d'un pourcentage à une ou plusieurs catégories de coûts définies.

L'autorité de gestion mettra en œuvre prioritairement les forfaits ne nécessitant pas une justification préalable dans le cadre d'une étude.

## **Général :**

Afin de contribuer à réduire la charge administrative des bénéficiaires, l'autorité de gestion veillera à :

- former les services instructeurs et les services de gestion avec les moyens de l'assistance technique
- diffuser les connaissances réglementaires disponibles notamment en matière d'aides d'état, de marchés publics, de prise en compte des recettes aux services instructeurs et aux bénéficiaires potentiels

### **Concernant le FSE :**

- le règlement 1304/2013 rend obligatoire le recours à un forfait de dépenses pour les opérations présentant un montant total d'aide publique ne dépassant pas 50 000 € et possible pour les opérations ne dépassant pas 100 000 €.
- Il s'agit notamment de l'application d'un taux de 15% maximum appliqué aux dépenses directes de personnel pour calculer un forfait de coûts indirects et d'un taux de 40% maximum appliqué aux dépenses directes de personnel pour calculer un forfait correspondant aux autres coûts de l'opération.
- L'autorité de gestion aura recours aux autres dispositions si une méthode nationale est applicable. Une attention particulière sera apportée sur la simplification proposée pour la détermination du taux horaire.

### **Priorités transversales :**

Il conviendra de simplifier les procédures pour le bénéficiaire et ainsi de rechercher l'allègement de la grille d'autodiagnostic (priorité développement durable) utilisée lors de la programmation 2007-2013 en :

- proportionnant les exigences environnementales en fonction de la nature du projet et de son montant;
- établissant une grille adaptée à la nature du projet.

## 11. PRINCIPES HORIZONTAUX

### 11.1 Développement durable

Description des actions spécifiques visant à prendre en compte les exigences en matière de protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la résilience aux catastrophes, ainsi que la prévention des risques et la gestion des risques lors du choix des opérations.

#### a. La stratégie de ce programme contribue au développement durable

Le présent programme comporte des actions et des objectifs contribuant aux trois dimensions du développement durable. En effet, l'ensemble du programme a pour objectif la croissance économique et la création d'emploi.

La préservation de l'environnement est un objectif dans :

- l'axe 1, par la présence d'actions spécifiques au développement durable dans trois domaines de spécialisation de la RIS3 : les véhicules économes en ressources, les produits alimentaires durables du terroir et l'intégration et l'efficacité des systèmes énergétiques ;
- l'axe 2 qui consiste au développement des usages TIC, allant dans le sens de la préservation de l'environnement et de l'atténuation du changement climatique, du fait de la diminution des déplacements physiques, des nouveaux modes de travail et de l'accès aux services à distance... ;
- l'intégralité de l'axe 3, qui est composé d'actions spécifiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (production d'énergies renouvelables, renforcement de l'efficacité énergétique, développement durable et à faible émissions de carbone dans les territoires) ;
- l'axe 5 à travers notamment la requalification des espaces dégradés (amélioration de la qualité des sols, limitation de la consommation de foncier, ...);
- l'axe 6 qui comporte des actions de préservation des ressources naturelles spécifiques au Massif du Jura ;

D'autre part, l'évaluation ex-ante souligne que ce programme a une bonne complémentarité et intègre bien les enjeux stratégiques de l'Agenda 21 de la Région Franche-Comté et du Schéma régional climat air énergie (voir Annexes 2 et 3 - résultat de l'analyse de la cohérence externe).

#### b. Différents outils seront mis-en-œuvre pour améliorer la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des projets de ce programme

- *Les critères*



Différents niveaux de critères environnementaux sont proposés :

- des critères d'éligibilité (ou éco-conditionnalités). Le principe retenu est de proportionner le niveau d'exigence de ces critères par rapport au type de projet (plus d'exigences pour les projets les plus coûteux, ceux ayant les effets potentiels négatifs sur l'environnement les plus forts...). Il est proposé d'inscrire des critères d'éligibilité environnementaux pour les projets avec effet potentiel négatif sur l'environnement (afin de compenser cet effet négatif) ainsi que sur certains projets avec effet potentiel positif ou neutre (afin d'améliorer cet effet).
- des critères de sélection, plus ambitieux que les critères d'éligibilité, pour les appels à projet
- et des recommandations, sans caractère obligatoire mais ayant pour but de sensibiliser les porteurs de projet à des bonnes pratiques sur chaque type de projet

Il n'est pour l'instant pas envisagé de retenir le principe de l'éco-modularité, à savoir d'octroyer un taux d'aide majoré aux projets respectant des critères environnementaux forts, sauf peut-être pour des projets exemplaires.

Pour l'ensemble de ces critères, le principe de transparence est affirmé pour que tous les bénéficiaires potentiels en aient la connaissance.

- *Les outils de sensibilisation et d'accompagnement*

La sensibilisation et l'accompagnement des bénéficiaires potentiels doivent être faits le plus en amont possible, dès l'émergence de leur projet.

Il apparaît plus cohérent et efficace d'adopter des outils communs pour les différentes priorités transversales.

D'une part, un guide du porteur de projet pourrait être proposé, le sensibilisant à la prise en compte de ces priorités transversales, lui donnant des indications méthodologiques pour le faire sur son projet, et des exemples de bonnes pratiques concrètes en la matière.

D'autre part, une grille d'autodiagnostic à destination des porteurs de projet pourrait être utilisée, avec le principe suivant permettant de rendre l'exigence proportionnelle aux effets du projet sur l'environnement : un socle commun et des parties spécifiques aux projets en fonction du type de projet (réhabilitation, investissement matériel, étude...).

Ces outils doivent être complémentaires d'une communication et d'une animation efficaces. Un accompagnement technique des porteurs de projet pour le montage de leur projet et leur meilleure prise en compte des priorités transversales pourrait être mis en place. Il s'agira également de former les instructeurs et les animateurs pour qu'ils appréhendent mieux cette thématique.

### **c. Des outils de suivi et d'évaluation seront mis en place pour garantir la prise en compte du développement durable dans les projets**

Des indicateurs environnementaux sont inscrits dans quelques objectifs spécifiques du programme. D'autres, transversaux, ont été proposés par le cabinet en charge de l'évaluation stratégique environnementale. Ces derniers seront exploités lors des évaluations thématiques définies dans le plan d'évaluation.

Une réunion annuelle sera programmée, avec les experts concernés, pour assurer le suivi de ces indicateurs et plus largement de l'impact du programme sur l'environnement.

#### **11.2 Égalité des chances et non-discrimination**

Description des actions spécifiques visant à encourager l'égalité des chances et à prévenir la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, lors de l'élaboration, la conception et la mise en œuvre du programme opérationnel, et notamment en ce qui concerne l'accès au financement, en tenant compte des besoins des différents groupes cibles exposés à la discrimination et en particulier des exigences à respecter en vue de garantir l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le programme opérationnel s'attachera à veiller à la promotion de l'égalité des chances et au respect du principe de non discrimination. Non identifiés en tant que tels dans la précédente programmation, l'intervention sur ces sujets demandera un investissement particulier.

Il est décidé de retenir une acception large de la notion d'égalité des chances et de non discrimination, en ne ciblant pas des groupes ou des territoires en particulier. Il s'agit de lutter contre toutes les formes de discrimination sur le sexe, l'origine ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'objectif est de garantir une égalité de traitement effective et de promouvoir la diversité, dans la programmation (accès au financement), ou par les structures ou porteurs de projets qui bénéficieront des fonds FEDER-FSE.

La lutte contre les stéréotypes de toute nature sera un axe d'action marqué.

#### **1. Modalités de mise en œuvre**

Un des leviers d’actions tient dans la sensibilisation des porteurs et structures sollicitant du FEDER-FSE.

Cela passe par un accompagnement renforcé et très en amont des porteurs de projets mais également par une information-sensibilisation des acteurs des fonds européens (services instructeurs, animateurs, ...) qui doivent être les relais de cet objectif partagé d’égalité.

Concrètement, les différents supports de communication relatifs aux aides possibles devront donner des éléments sur cette exigence de priorité transversale. Un guide du porteur de projet sur la prise en compte des priorités transversales, commun aux trois principes horizontaux, sera mis en place

Le principe d’une grille d’autodiagnostic à destination du porteur de projet est retenu, sur la base de ce qui existe aujourd’hui en matière d’égalité entre les hommes et les femmes. Dans une logique de simplification de la charge administrative pesant sur le bénéficiaire l’articulation avec les outils mis en œuvre sur les autres priorités transversales sera privilégiée.

Cette sensibilisation du porteur par une autoévaluation sera mise en place pour l’ensemble des projets. Des recommandations pourront être faite au regard des résultats de cette première analyse.

Plus largement, les porteurs de projet pourront être très fortement incités à participer ou à organiser une manifestation de sensibilisation à la thématique de l’égalité des chances.

Les exigences en matière d’accessibilité des bâtiments ou équipements pourront être un critère dans la sélection des opérations.

## **2. Actions spécifiques**

Certains objectifs spécifiques du programme opérationnel appelleront une vigilance toute particulière :

- OS 1.3 : Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d’entreprises
- OS 4.1 : Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation
- OS 4.2 : Augmenter le niveau de qualification des actifs
- OS 5.1 : Augmenter la qualité de l’environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains
- OS 5.2 : Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires
- OS 6.2 : Augmenter l’attractivité du massif du Jura (ex : accessibilité des équipements accompagnés)

De même, dans un souci d'égalité des chances, les CAP Emploi (pour les travailleurs handicapés), les CIDFF (pour les femmes en difficulté) et les missions locales (pour les jeunes) sont également reconnus en tant que prescripteurs à côté de Pôle Emploi. La palette des prescripteurs peut être étendue pour des dispositifs spécifiques à des associations impliquées dans la restauration du lien et de la cohésion sociale (politique de la ville).

### **3. Modalités de suivi et de contrôle**

Une des difficultés est d'objectiver et de mesurer le respect des principes d'égalité des chances et de non discrimination au niveau local. Pour autant la volonté est forte d'investir ce champ et les précédentes expériences en matière d'égalité entre les hommes et les femmes montrent qu'un changement de pratiques peut être atteint. Une évaluation thématique, éventuellement conjointe avec la priorité transversale « égalité entre les hommes et les femmes » pourrait être inscrite dans le plan d'évaluation.

#### **11.3 Égalité entre les hommes et les femmes**

Description de la contribution du programme opérationnel à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et, s'il y a lieu, des modalités visant à garantir l'intégration de la dimension de genre au niveau du programme opérationnel et des opérations.

L'expérience de la programmation 2007-2013 a montré que l'intervention du FEDER en matière de priorités transversales apportait des résultats significatifs.

Trois objectifs seront particulièrement visés sur la période 2014-2020, deux spécifiques et un transversal: l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'orientation des filles et des femmes, la création d'entreprise et de manière transversale la lutte contre les stéréotypes de genre.

#### **1. Modalités de mise en œuvre**

Des outils de sensibilisation et d'accompagnement seront mis en œuvre.

La mise en œuvre de la priorité repose sur l'intervention le plus en amont possible auprès du porteur de projet. La dimension « priorité transversale égalité entre les hommes et les femmes » devra donc être intégrée aux différents supports de communication en matière d'aides des fonds européens.

Des actions d'information, de sensibilisation, de formation seront menées auprès des acteurs des fonds européens (animateurs, instructeurs).

Il apparaît plus cohérent et plus efficace d'adopter des outils communs pour les différentes priorités transversales. Un guide destiné au porteur de projet pour l'accompagner dans la prise en compte des priorités transversales sera mis en place. Il apportera des précisions méthodologiques, présentera des exemples de bonnes pratiques, et renverra vers un interlocuteur spécifique.

Il est proposé de reconduire le principe d'un document d'auto-diagnostic, et ce pour l'ensemble des projets bénéficiant de fonds FEDER-FSE.

D'autre part, une grille sera utilisée par les services instructeurs sur l'ensemble des projets.

Lorsqu'au sein d'un projet une action porte spécifiquement sur cette priorité transversale, il sera possible de moduler l'assiette éligible.

Pour améliorer la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, des recommandations pourront être adressés aux porteurs de projets. Le service compétent sur le sujet sera consulté à l'instruction et aux comités.

## **2. Actions spécifiques**

Tout au long du programme opérationnel, des actions spécifiques pourront être conduites. Certains objectifs spécifiques du programme opérationnel appelleront une vigilance toute particulière :

- OS 1.3 : Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises
- OS 2 : Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté (par l'utilisation des TIC notamment en milieu rural)
- OS 4.1 : Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation
- OS 4.2 : Augmenter le niveau de qualification des actifs
- OS 5.1 : Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains
- OS 5.2 : Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires
- OS 6.1 : Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura (ex : tourisme familial)
- OS 6.2 : Augmenter l'attractivité du massif du Jura (ex : tourisme familial)

Des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sont soutenues ou conduites par la Région Franche-Comté. Les actions menées par la direction des affaires économiques de la Région soutiennent par exemple la création d'entreprises par les femmes (Entreprendre au féminin).

De même, dans un souci d'égalité des chances, les CAP Emploi (pour les travailleurs handicapés), les CIDFF (pour les femmes en difficulté) et les missions locales (pour les jeunes) sont également reconnus en tant que prescripteurs de formations

### **3. Modalités de suivi et de contrôle**

Des indicateurs sexués seront demandés lorsque cela est pertinent et possible.

Une évaluation thématique pourra être inscrite dans le cadre du plan d'évaluation.

## 12. ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT

### 12.1 Grands projets à mettre en œuvre durant la période de programmation

**Tableau 27: Liste des grands projets**

Projet	Date de notification/soumission prévue (année, trimestre)	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue (année, trimestre)	Axes prioritaires/priorités d'investissement
--------	---	--	---	--

## 12.2 Cadre de performance du programme opérationnel

**Tableau 28: Cadre de performance par Fonds et par catégorie de région (tableau récapitulatif)**

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)		
					M	F	T	M	F	T
1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	FEDER	En transition	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			19096339.10			150 632 318,00
2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	FEDER	En transition	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			2714076.28			12 527 124,00
3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	FEDER	En transition	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			17363723.62			94 500 000,00
5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	FEDER	En transition	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			9471121.97			49 016 567,00
6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	En transition	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			3583395.02			22 703 900,00
4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	FSE	En transition	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			13884685			64 795 200,00
6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	Plus développées	IF1 - Montant de dépenses certifiées	€			2510814.20			15 903 200,00
2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	FEDER	En transition	IS1 - Nombre de nouveaux services numériques éducatifs	Nombre			2			7,00
2 - Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société	FEDER	En transition	IS3 - Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé	services			2			4,00
3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	FEDER	En transition	IS5 - Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt	opérations			3			10,00
4 - Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	FSE	En transition	IS7 - Nombre de participants	participants			11000			19 000,00
6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	En transition	IS11 - nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux	nombre			2.35			8,82
6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	Plus développées	IS11 - nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux	nombre			1.65			6,18
6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	En transition	IS12 - Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons	équipements			2.94			11,76
6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du jura	FEDER	Plus développées	IS12 - Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons	équipements			2.06			8,24
1 - Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	FEDER	En transition	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises			270			3 906,00
5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	FEDER	En transition	CO38 - Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés			20000			87 500,00
5 - Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	FEDER	En transition	CO39 - Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés			200			9 950,00
3 - Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	FEDER	En transition	CO31 - Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages			1323			3 536,00

## 12.3 Partenaires concernés prenant part à l'élaboration du programme

**Comité d'orientation stratégique (COS)** : coprésidence Présidente du Conseil Régional et Préfet de Région ; présidents des Conseils généraux du territoire ; Préfets de Départements ; présidents des agglomérations du territoire; un représentant de communautés de communes par départements ; un(e) représentant(e) des Pays pour la région



**Forces vives régionales :**

ACTION 70

ADERA - Espace info énergie

ADIB

ADIE Franche-Comté

Agence de développement économique de Belfort et du Territoire

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Agence régionale de développement Franche-Comté

Agence régionale de santé

comité régional de la CGT Franche-Comté

ARCANNE

Association des Maires du Doubs

Association des Maires et des Présidents de communautés du Jura

Association des Maires de Haute-Saône

Association des Maires du Territoire de Belfort

Association des Maires ruraux du Doubs

Association des Maires ruraux de Haute-Saône

ARIATT

ATMO

Banque de France

BGE Franche-Comté

Bpifrance

Cabinet Reilé

Caisse des Dépôts

CAPEB Franche-Comté

CAUE du Doubs - Espace info énergie

Centre régional de la Propriété forestière de Franche-Comté (CRPF)

CGPME Franche-Comté

Chambre de Commerce et d'Industrie de région Franche-Comté

Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Franche-Comté

Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté

COFORET

Comité régional de la CGT Franche-Comté

Confédération paysanne de Franche-Comté

Conférence permanente des coordinations associatives de Franche-Comté

Conseil économique, social et environnemental de Franche-Comté

Conseil Français des personnes handicapées pour les questions Européennes

Conservatoire botanique national de Franche-Comté

Conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse

Développement 25

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Direction régionale des affaires culturelles

Direction régionale des Finances publiques

EDF

Energy Cities

ENSMM

EOLE-RES / SER-FEE

Fédération départementale des coopératives laitières (FDCL)

Fédération régionale des Travaux Publics

Fédération Française du bâtiment

FNARS Franche-Comté (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)

FNTR Franche-Comté

Forestiers privés de Franche-Comté

Forêts et Bois de l'Est

Franche-Comté Active

Franche-Comté Interactive

Franche-Comté Nature Environnement

FRSEA Franche-Comté (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles)

GAIA Energie - Espace info énergie

INSEE

INTERBIO

Jeunes Agriculteurs

JURATIC

Laboratoire Théma

Ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté (LPO)

Maison de l'Europe

Météo France

MEDEF Franche-Comté

Office national des Forêts

Ordre des Architectes

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Parc naturel régional du Haut-Jura

Pays de la Haute Vallée de l'Ain

Pays de la Haute Vallée de l'Ain

Pays de l'Aire urbaine

Pays des 7 Rivières

Pays des Portes du Haut-Doubs

Pays des Vosges Saônoises

Pays Dolois Pays de Pasteur

Pays Doubs Central

Pays du Haut Doubs

Pays du Haut-Jura

Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins

Pays Graylois

Pays Horloger

Pays Lacs et Petite Montagne

Pays Lédonien

Pays Loue Lison

Pôle Emploi

Pôle Energie

PRADIE (Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économique)

PROFORET

Rectorat

Réseau CUMA Franche-Comté

SEM Numerica

SER-FEE

SIDEC du Jura

SIDEC du Jura

SIED 70

Syndicat des Energies Renouvelables

Trajectoire Ressources

Union régionale C.F.D.T.

Union régionale C.F.T.C

Union régionale de la Confédération générale des Cadres

Union régionale des Associations des Communes forestières de Franche-Comté (URACOFOR)

Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement



Union Régionale FO Franche-Comté

Union Sociale pour l'Habitat Franche-Comté (USH)

Université de Franche-Comté

Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Union professionnelle artisanale Franche-Comté

Vallée de l'énergie - CCI Belfort

Départements et Régions cyclables

Syndicat mixte du musée de plein air des Maisons Comtoises

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

### Présentation des annexes prévues par le règlement d'exécution de la Commission établissant le modèle du programme

Intitulé du document	Type de document	Version de programme	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Annexe 1 - RIS3	Documentation sur l'analyse de l'applicabilité et du respect des conditions ex-ante	1.2	2 oct. 2014		Ares(2014)3626123	Annexe 1 - RIS3	31 oct. 2014	nedreica
Annexe 2 - Evaluation ex-ante - rapport complet	Rapport de l'évaluation ex ante	1.2	19 sept. 2014		Ares(2014)3626123	Annexe 2 - Evaluation ex-ante - rapport complet	31 oct. 2014	nedreica
Programme Snapshot of data before send 2014FR16M2OP005 8.0	Instantané des données avant envoi	8.0	20 juin 2022		Ares(2022)4527672	Programme Snapshot of data before send 2014FR16M2OP005 8.0 fr	20 juin 2022	n002rha7

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du programme a été validée.
Avertissement	2.18.6	Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «11», objectif spécifique «11.1», tableau 12
Avertissement	2.18.6	Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «12», objectif spécifique «12.1», tableau 12
Avertissement	2.18.6	Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «7», objectif spécifique «7.1», tableau 12
Avertissement	2.18.6	Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «8», objectif spécifique «8.1», tableau 12
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population» et par année «2020» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «67 306 254,00», «67 161 654,00».
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2019» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «511 759 695,00», «510 049 647,00».
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2020» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «520 678 048,00», «520 256 037,00».
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «En transition» et par année «2019» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «634 722 801,00», «631 686 770,00».
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «En transition» et par année «2020» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «645 570 512,00», «644 327 187,00».
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «Plus développées» et par année «2019» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «941 358 798,00», «938 924 843,00».
Avertissement	2.19.3	La somme du soutien annuel de l'Union par catégorie de régions «Plus développées» et par année «2020» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l'Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «958 155 197,00», «957 713 270,00».
Avertissement	2.19.4	La somme du soutien annuel de l'Union pour le FSE doit être supérieure ou égale à la dotation minimale du FSE pour cet État membre: «0,00», «6 026 907 278,00».
Avertissement	2.20	Au moins un chiffre doit être défini dans le tableau 22.